

# PROJET IODA

## INAPTITUDES EN OCCITANIE : diagnostics et analyses

**Rapport final**

JUIN 2021



• **Site MONTPELLIER**  
135 allée Sacha Guitry  
BP 35567  
34072 Montpellier cedex 03  
04 67 69 25 03

• **Site TOULOUSE**  
Faculté de Médecine  
37 allées Jules Guesde  
31000 Toulouse  
05 61 53 11 46

CONTACT



SITE INTERNET





# PROJET IODA

## INAPTITUDES EN OCCITANIE : diagnostics et analyses

**Rapport final**

Dr Sylvie CASSADOU,  
Médecin épidémiologiste

Adeline BEAUMONT,  
Statisticienne

JUIN 2021



## REMERCIEMENTS

*IODA est un projet collectif et les services de santé au travail interentreprises d'Occitanie ont donné leur temps, leur professionnalisme et leurs compétences pour l'aboutissement de ce projet. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ici, en espérant que les résultats leurs soient les plus utiles possible et que IODA poursuive sa route.*

Service Paritaire de Santé au Travail du Tarn (SPSTT)	ALBI
Centre Médical Interentreprises en Santé au Travail (CMIST)	ALES
Centre de Santé au Travail du Gers (CSTG32)	AUCH
Association de Médecine du Travail (AMT), Site de Marcoule	BAGNOLS/CEZE
Association de Santé au Travail (AST)	BEUCAIRE
Association Interentreprises de Santé au Travail (AIST)	BEZIERS
Pôle Santé Travail des Pyrénées Orientales (PST66)	CABESTANY
Association de Santé au Travail du Lot (ASTL)	CAHORS
Service Interentreprise de Santé au Travail de l'Aude (SIST11)	CARCASSONNE
Association de Santé au Travail Interentreprise (ASTIM)	MARVEJOLS
Service Interentreprise de Santé au Travail (SIST)	MILLAU
Service de Santé en Milieu de Travail Interentreprise (SMTI 82) du Tarn et Garonne	MONTAUBAN
AIPALS	MONTPELLIER
Association de Médecine du Travail (AMETRA)	MONTPELLIER
Santé au Travail BTP 34	MONTPELLIER
Service de Santé Travail Muret-Comminges (SSTMC)	MURET
Service Interentreprise de Santé au Travail (SIST)	NARBONNE
Association Interprofessionnelle de Santé et de Médecine du Travail (AISMT)	NÎMES
Service Interentreprise de Santé au Travail de l'Aveyron (SISTA12)	RODEZ
Thau Salagou Santé Travail (T2ST)	SÈTE
Association de Santé et de Médecine du Travail des Hautes-Pyrénées (ASMT65)	TARBES
Association de Santé au Travail Interentreprise et de l'Artisanat (ASTIA)	TOULOUSE
Service d'Action Médicale des Salariés Interentreprise (SAMSI)	TOULOUSE
Service Régional d'Action Sociale Santé au Travail (SRAS) - BTP	TOULOUSE

*Les éditeurs des logiciels métiers ont également apporté une aide indispensable à la mise en œuvre concrète de IODA. Merci à Integral Data Santé, Ocara et Val Solution pour leur intérêt et leur contribution à ce projet.*

*Nous remercions également la cellule régionale de Santé publique France en Occitanie pour son soutien technique tout au long du projet.*



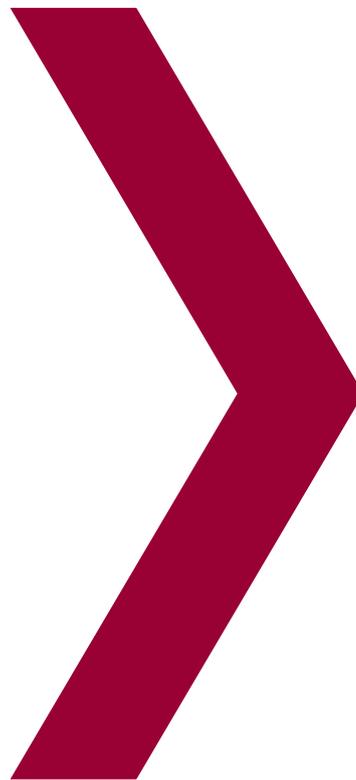
# TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODE.....</b>	<b>1</b>
1/ CONTEXTE.....	2
2/ OBJECTIFS.....	3
3/ MÉTHODES.....	4
<b>RÉSULTATS.....</b>	<b>11</b>
1/ COMPLÉTUDE ET QUALITÉ DES DONNÉES .....	12
1.1 Effectifs de salariés correspondant aux données recueillies.....	12
1.2 Données manquantes.....	13
1.3 Biais potentiels des résultats en raison des données manquantes .....	15
2/ CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS (hors intérimaires) .....	15
2.1 Description des caractéristiques .....	15
2.2 Liens entre les différentes caractéristiques des salariés.....	20
3/ CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DÉCLARÉS INAPTES (hors intérimaires).....	22
4/ TAUX D'INCIDENCE DES DÉCLARATIONS D'INAPTITUDES.....	25
4.1 Taux d'incidence « Toutes pathologies » .....	25
4.2 Taux d'incidence des déclarations d'inaptitude par pathologie en cause .....	25
5/ FACTEURS DE RISQUE DES DÉCLARATIONS D'INAPTITUDE .....	27
5.1 Facteurs de risque de déclaration d'inaptitude toutes pathologies confondues .....	27
5.1.1 Associations statistiques 2 à 2 entre le taux d'incidence des déclarations d'inaptitude et chaque caractéristique du salarié (analyse bivariée).....	27
5.1.2 Associations statistiques ajustées entre le taux d'incidence des déclarations d'inaptitude et l'ensemble des caractéristiques du salarié (analyse multivariée).....	31
5.2 Facteurs de risque de déclaration d'inaptitude pour pathologies de l'appareil locomoteur (analyse multivariée) .....	33
5.3 Facteurs de risque de déclaration d'inaptitude pour troubles mentaux ou du comportement (analyse multivariée).....	35
5.4 Facteurs de risque de déclaration d'inaptitude pour une pathologie par rapport aux autres : analyse multivariée parmi les salariés déclarés inaptes.....	37
<b>DISCUSSION CONCLUSION.....</b>	<b>49</b>
1/ SYNTHÈSE DES RÉSULTATS .....	50
2/ LIMITES ET INCERTITUDES DES RÉSULTATS, CHOIX MÉTHODOLOGIQUES .....	52
3/ LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF ET DE SES RÉSULTATS.....	53
4/ LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS ET LES PERSPECTIVES.....	54
5/ LA DIFFUSION DES RÉSULTATS ET LEUR CAPITALISATION .....	55

<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>57</b>
ANNEXE 1. Plan d'analyse statistique des données .....	58
ANNEXE 2. Contenu de l'information destinée aux salariés et transmise aux services de santé au travail pour diffusion sur site et via les employeurs adhérents .....	60
ANNEXE 3. Description des données manquantes d'une variable vis-à-vis de la distribution des autres.....	61
ANNEXE 4. Codes PCS 2003 et regroupements en 63 catégories de métiers pour l'analyse .....	64
ANNEXE 5. Codes Naf 2008 et regroupements en 165 catégories de secteurs d'activité pour l'analyse .....	81
ANNEXE 6. Taux d'incidence des déclarations d'inaptitude par pathologie pour 100 000 salariés en une année (1) .....	105
ANNEXE 7. Taux d'incidence des déclarations d'inaptitude pour les 63 métiers analysés .....	107
ANNEXE 8. Associations statistiques entre les 63 métiers et le taux d'incidence des déclaration d'inaptitude – Analyse multivariée – risques relatifs ajustés.....	109
ANNEXE 9. Facteurs associés à la déclaration d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur au cours d'une année .....	111
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>115</b>



# CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODE



# 1/ CONTEXTE

Au niveau national, la parution de l'appel à projets du Fonds d'amélioration des conditions de travail (Fact) en 2018 sur « Maintien en emploi des personnes fragilisées par des problèmes de santé ou situations de handicap », est intervenue en même temps que le rapport de la députée Charlotte Lecocq. Ce dernier recommandait la simplification du système de santé au travail pour une meilleure prévention. L'une des recommandations était en particulier de permettre l'exploitation collective des données à des fins d'évaluation et de recherche, et de généraliser l'interopérabilité des systèmes d'information. Le Plan national santé travail, identifié par ce rapport comme le volet opérationnel de la stratégie envisagée, pointait déjà la nécessité de développer les systèmes d'information en santé travail et de les rendre plus opérationnels.

Au niveau régional, le plan Occitanie (PRST3) prévoyait l'expérimentation de nouvelles méthodes d'analyse de données pour élaborer des démarches transférables à l'ensemble des régions, en particulier sur les axes « maintien dans l'emploi » et « maladies chroniques ». Ces deux axes sont liés à la déclaration d'inaptitude médicale au travail et l'élaboration ou l'évaluation d'actions visant au maintien dans l'emploi nécessitent des données fiables sur les déclarations d'inaptitudes, les pathologies en cause, les secteurs d'activité et les métiers les plus concernés, à l'échelle d'une région, d'un département ou d'un Service de santé au travail interentreprises (SSTI).

En 2018, la planification de ce type d'actions était confrontée à un manque de données sur les inaptitudes, observé tant par les organismes sociaux tels que l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), l'Assurance maladie et les Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat), que par les SSTI et les partenaires sociaux<sup>1</sup>. Le constat de ce manque de données avait été fait en particulier dans le cadre de la Commission épidémiologie Occitanie. Cette commission, coanimée par la Direction régionale Occitanie des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte, Médecin inspecteur régional du travail) et de la Cellule régionale de Santé publique France (SpF-CR Occitanie, Épidémiologiste) avait alors fait du suivi des inaptitudes professionnelles une de ses priorités.

Ainsi, un groupe de travail spécifique autour de cette question avait été constitué en février 2018 pour réfléchir à la méthode de mise en œuvre d'un dispositif de surveillance épidémiologique des inaptitudes.

Le CREAI-ORS Occitanie, structure associative positionnée comme acteur de santé publique régional, avait réalisé en 2017 le diagnostic territorial en matière de santé au travail dans le cadre des actions du PRST3. C'est donc tout naturellement qu'il a participé à la commission épidémiologie Occitanie et au groupe de travail sur le suivi des inaptitudes. A la demande de ce groupe de travail, le CREAI-ORS a travaillé à l'interface des différents acteurs (SSTI, universitaires et chercheurs, administrations publiques, partenaires sociaux, éditeurs de logiciels) pour construire un dispositif expérimental de surveillance épidémiologique des inaptitudes médicales au travail et de ses déterminants socio professionnels. Il a ainsi répondu à l'appel à projets du Fact qui a retenu et financé le projet IODA.

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport IGAS, décembre 2017 : La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés. Disponible à partir de l'URL : <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article646>

## 2/ OBJECTIFS

La finalité de IODA est de participer au maintien dans l'emploi des travailleurs en contribuant à mieux orienter les actions prioritaires en matière de prévention des inaptitudes tant au niveau régional, des branches et secteurs d'activité, qu'au niveau du territoire de chaque SSTI. Cette contribution passe par l'amélioration des connaissances sur les liens entre travail et santé des salariés. Les destinataires de ces connaissances sont les services de l'État (Direccte), les acteurs participant au Comité régional d'orientation sur les conditions de travail (Croct), l'association régionale d'amélioration des conditions de travail (Aract) et les SSTI.

L'objectif opérationnel de ce projet expérimental était la construction d'un système de surveillance épidémiologique du taux d'incidence des déclarations d'inaptitude et de ses déterminants. Le terme « système de surveillance » renvoyait à la notion de pérennité dans le temps et le terme « taux d'incidence » renvoyait à la notion de pourcentage de nouvelles inaptitudes déclarées chaque année parmi les travailleurs suivis dans les services de santé au travail.

Pour ce premier projet, la population de travailleurs concernée était celle des salariés du régime général de l'assurance maladie, et suivis par les services de santé au travail interentreprises en Occitanie, soit une population d'approximativement 1,2 million de salariés.

Au-delà de la phase expérimentale financée par le Fact, les productions attendues de IODA si le dispositif était pérennisé seraient, pour chaque année *a minima*, les taux d'incidence des inaptitudes par territoire (région, département, zone d'emploi, groupe des adhérents d'un SSTI), par cause médicale principale, par secteur d'activité, par métier, par sexe et par tranche d'âge. IODA suivrait également l'évolution des déterminants des taux d'incidence, contribuant ainsi à l'évaluation des actions de prévention mises en œuvre.

## 3/ MÉTHODES

### ORGANISATION ET DEROULEMENT DU PROJET

#### ► Gouvernance

Le groupe de travail de l'axe 3.13<sup>2</sup>, instance paritaire actrice du PRST3 déjà constituée en 2018, est devenu le Comité de pilotage du projet IODA. Il était animé par l'Association régionale d'amélioration des conditions de travail (ARACT) et, outre les partenaires sociaux, des directeurs de SSTI et la Direccte participaient à ce groupe. Il a été réuni cinq fois : au début du projet, à la fin de chaque étape afin de recueillir ses observations et lors de difficultés rencontrées en cours de projet.

Le Comité opérationnel, composé de « techniciens » (médecins du travail, épidémiologistes, préventeurs, utilisateurs des logiciels métiers, chercheurs), a été sollicité sur l'ensemble des points méthodologiques pour lesquels des décisions collectives étaient utiles. Le groupe de travail « Inaptitudes » de la commission épidémiologie en Occitanie, déjà constitué en 2018, est devenu ce comité opérationnel. Plusieurs SSTI participaient à ce groupe de travail. Il a été sollicité cinq fois au total au cours du projet.

#### ► État des lieux sur les SSTI, production d'outils d'animation,

La première tâche de cette étape a été de recenser les directeurs et les médecins coordinateurs des 27 SSTI de la région, de recueillir leurs coordonnées et de faire un état des lieux global de leurs systèmes d'information : nombre de logiciels utilisés dans la région, modalités de contact avec leurs éditeurs, fonctionnalités des logiciels, en particulier leur capacité *a priori* d'intégrer le(s) diagnostic(s) de l'inaptitude, leurs possibilités d'analyse et d'extraction des données.

La deuxième tâche a été la construction de supports de communication et d'information sur le projet. Ainsi, entre le 26 octobre, date de l'accord de financement du projet, et le 31 décembre 2018, plusieurs documents ont été réalisés :

- Un dépliant résumant les objectifs de IODA, destiné à être largement diffusé dans les services et au-delà ;
- Un diaporama de présentation détaillée du projet destiné à être utilisé lors des visites de SSTI. Il comprenait en particulier la liste des variables qui seraient utilisées dans les analyses statistiques et devant donc être extraites des logiciels métiers après un an de recueil. Cette liste figure dans le tableau 1 ;
- Un résumé du projet destiné à figurer sur le site internet du Plan régional Santé-Travail.

#### ► Mise en conformité du traitement des données avec le Règlement général de protection des données (RGPD)

Les mesures pour respecter le RGPD ont été prises en référence à la méthodologie MR-004. Celle-ci encadre plus spécifiquement les traitements de données à caractère personnel à des fins d'étude, évaluation ou recherche n'impliquant pas la personne humaine, en particulier les études portant sur

---

<sup>2</sup> PRST 3 – Axe 3.13 : Développer à destination de toutes les régions une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial opérationnel et de l'animer

la réutilisation de données. La recherche doit présenter un caractère d'intérêt public. Le responsable de traitement s'engage à ne collecter que les données strictement nécessaires et pertinentes au regard des objectifs de la recherche.

En pratique, dans le contexte du projet IODA, les mesures prises ont été :

- la présence d'un délégué à la protection des données (DPO) désigné au sein du CREAI-ORS Occitanie (dpo@ococ.fr),
- le remplissage d'une fiche de traitement dans le registre des traitements du CREAI-ORS Occitanie (analyse d'impact à venir),
- l'enregistrement du projet respectant le MR-004 auprès de l'Institut national des données de santé (INDS),
- la réalisation d'une évaluation d'impact relative à la protection des données telle que prévue par le RGPD,
- l'utilisation d'une plateforme sécurisée d'échange de fichiers prévue pour la transmission des données entre les services de santé au travail et le CREAI-ORS (<https://www.swisstransfer.com/fr>),
- la réduction au strict nécessaire des données recueillies pour l'étude : pas de transmission du nom, prénom, adresse (ni commune de résidence), téléphone du salarié, NIR, pas de transmission du nom ni de l'adresse de l'employeur, pas de date de naissance complète...
- la pseudonymisation (clé de hachage par le logiciel de chaque service ou transcodage de numéros pouvant être identifiants a posteriori),
- l'information des personnes concernées par voie d'affichage dans les services et via les employeurs.

Le contenu de cette information figure en annexe 2.

### ► Sollicitation des services de santé au travail

Cette étape s'est déroulée de janvier à mai 2019. Un échange approfondi avec chaque SSTI de la région a été organisé sur les 27 sites afin de leur présenter le projet en détails (objectifs, articulation avec les autres dispositifs épidémiologiques, principes de codage des diagnostics, respect des règles de confidentialité) en répondant aux questions et remarques des équipes.

Ces réunions avaient également pour objectifs de discuter de la disponibilité et de la qualité des données enregistrées dans le service et utiles au projet, et d'identifier les contraintes informatiques liées au logiciel métier utilisé mais également de recueillir leurs besoins concernant les informations qui pouvaient leur être utiles et que pouvait leur fournir le dispositif : nature de ces informations, fréquence, format des restitutions. Un compte-rendu de chacune de ces réunions a été rédigé et validé par le service.

Dans le cadre de ces échanges, il a bien été précisé que, compte tenu de la recherche d'exhaustivité des données d'une part et de la charge de travail des SSTI d'autre part, le recueil de ces données serait minimal. Ainsi, la seule information supplémentaire à saisir par rapport à leurs habitudes était la (ou les deux) pathologie(s) en lien avec l'inaptitude.

Une deuxième condition de faisabilité était que les demandes d'information faites aux SSTI pour IODA soient incluses dans les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) conclus entre les SSTI,

la Direccte et la CARSAT, au moyen des avenants ad hoc. Cette articulation a permis une bonne cohérence entre les objectifs des CPOM en évitant la multiplication des sollicitations aux SSTI.

### ► Sollicitation des éditeurs de logiciels métiers

Quatre logiciels métiers différents, produits par trois éditeurs différents, étaient utilisés par les services (tableau 2). Dans leurs versions en circulation, aucun de ces logiciels ne permettait de saisir et d'enregistrer le ou les diagnostic(s) en cause dans la déclaration d'inaptitude.

Tableau 1. Logiciels métiers utilisés par les SSTI occitans

Logiciels	Éditeurs	Nombre de services utilisateurs
DINAMIT	Integral Data Santé	3
GEPS	OCARA	3
STETHO	Val Solutions	11
PREVENTIEL	Val Solutions	7

Deux fonctionnalités informatiques étaient indispensables à la mise en œuvre du projet :

- la possibilité de saisir et d'enregistrer une ou deux pathologie(s) diagnostiquée(s) comme étant en cause dans la déclaration d'inaptitude par le médecin du travail ;
- la possibilité d'extraire, pour chaque salarié suivi par le service entre septembre 2019 et août 2020, l'ensemble des variables figurant dans le tableau 1. Ces données devaient être rassemblées dans un seul fichier de type tableur.

Ces deux fonctionnalités n'étaient directement disponibles dans aucun des quatre logiciels métiers utilisés par les 26 services informatisés et une démarche spécifique a été effectuée pour chacun d'entre eux afin de pouvoir recueillir les données.

#### 1. Logiciel PREVENTIEL

Grâce à l'aide et la médiation technique d'un service participant à IODA et utilisant PREVENTIEL, un cahier des charges a été rédigé et soumis à l'éditeur Val Solutions. Les spécifications ont été validées en juin 2019 mais la mise en production, prévue début septembre pour le démarrage de la saisie des diagnostics associés aux déclarations d'inaptitude, a été retardée et la période de saisie débutée en retard a été prolongée en 2020 pour ces services afin de disposer d'une année complète de recueil dans les services.

#### 2. Logiciel STETHO

Le logiciel STETHO a également été développé, antérieurement à PREVENTIEL, par Val Solution et il était utilisé par 11 services. Pour ce logiciel, l'obtention des deux fonctionnalités nécessaires n'a pas nécessité de développement à proprement parler mais de paramétrages. Ces paramétrages, relativement simples mais longs et fastidieux, pouvaient être sources d'erreurs. Aussi, deux services participant à IODA et ayant une très bonne maîtrise des fonctionnalités du logiciel ont pu automatiser et tester ces paramétrages. Leur implantation dans les autres services a été accompagnée par l'éditeur.

### 3. Logiciel DINAMIT

Le logiciel DINAMIT, développé par l'éditeur Integral Data Santé, était utilisé par trois services. Des contacts ont été pris avec son directeur opérationnel dès le mois de janvier afin de présenter IODA et de solliciter un aménagement de DINAMIT pour y inclure les deux fonctionnalités nécessaires au projet. Comme l'éditeur précédent, Integral Data Santé s'est montré intéressé par IODA et son objectif. Sa participation s'est concrétisée par les développements nécessaires à l'enregistrement des diagnostics et la réalisation des requêtes d'extraction de données. Un médecin du travail de l'un des trois services utilisateurs a testé ces aménagements avant déploiement. Des reprises de requête par l'éditeur ont été nécessaires au moment de l'extraction des données et l'obtention de celles-ci a été retardée.

### 4. Logiciel GEPS

Le logiciel GEPS développé par l'éditeur Ocara basé en Belgique, était utilisé par trois services. Ce logiciel présente des facilités pour ajouter de nouvelles variables à saisir et enregistrer mais les requêtes d'extraction peuvent être difficiles à élaborer. Les correspondants Ocara de deux des trois services utilisateurs ont été sollicités pour effectuer ces requêtes.

#### ► Classification des pathologies associées aux déclarations d'inaptitude

Le thésaurus des pathologies pouvant être à l'origine de la déclaration d'inaptitude a été élaboré par le comité opérationnel du projet, plus précisément par les médecins de ce comité. Les principes généraux pour l'élaboration de la liste de ces pathologies étaient les suivants :

- **Organisation de la liste** : elle a été organisée par appareil comme dans la CIM10, mais avec, pour chaque appareil, la possibilité de n'indiquer que la lettre correspondante (Ex : I pour l'appareil circulatoire). Cela laisse la possibilité d'indiquer l'appareil atteint lorsque la pathologie observée par le médecin ne correspond à aucune des pathologies plus précises indiquée dans la liste ;
- **Le niveau de précision des pathologies** : il a cherché un juste milieu entre une définition trop large qui ne permettrait pas d'améliorer les connaissances des inaptitudes en lien avec ces pathologies et une définition trop précise risquant d'entraîner des erreurs de codage ;
- **La sélection des pathologies à inclure** : elle s'est faite sur des critères de fréquence d'observation de celles-ci au cours des déclarations d'inaptitude, mais aussi sur le fait que l'identification de ces pathologies pouvait conduire à des actions de prévention spécifiques ;
- **La règle de codage** : l'arborescence de la CIM10 ne permet pas toujours de regrouper des pathologies selon les actions de prévention qui pourraient être conduites. Par exemple, il est plus utile pour IODA de regrouper les pathologies de l'appareil locomoteur par localisation anatomique que par mécanisme physiopathologique comme c'est le cas dans la CIM10. Aussi, certaines libertés ont été prises avec les codes affectés aux pathologies telles qu'elles doivent être considérées en santé-travail. Ex : les cervicalgies sont regroupées avec les névralgies cervico-brachiales et le code M54.2 leur est affecté alors que ce code, dans la CIM10, ne concerne que les cervicalgies.

## SCHÉMA D'ÉTUDE

Cette phase expérimentale a été une étude analytique transversale sur les déterminants des déclarations d'inaptitude au cours de l'année septembre 2019 – août 2020.

Pour cela, les variables du tableau 1 ont été recueillies. La variable à expliquer était la survenue d'une déclaration d'inaptitude pendant la période d'étude, tout d'abord quelle que soit la pathologie en cause, puis par pathologie. Les variables explicatives étaient le type de contrat du salarié, son ancienneté dans l'établissement employeur, son âge, son sexe, son métier (code de la profession et catégorie sociale ou PCS), ainsi que l'effectif et le secteur d'activité (Code Naf) de son établissement employeur. D'autres variables visaient à décrire le contexte et les conséquences de la déclaration d'inaptitude : motif de la visite où l'inaptitude avait été déclarée, type de suivi médical par le SSTI, le cas échéant origine présumée de la pathologie en cause dans l'inaptitude, statut médicosocial du salarié déclaré inapte, dispense ou non de recherche de reclassement par l'employeur, suivi post-inaptitude éventuel par le SSTI. Les autres informations visaient à valider les données recueillies : année de naissance, dates d'embauche, de dernière visite, de débauche, d'inaptitude).

Exceptées les variables concernant le diagnostic associé à la déclaration d'inaptitude, toutes les autres étaient enregistrées en routine dans les logiciels métiers des SSTI et n'ont pas occasionné de saisie spécifique pour IODA.

Tableau 2. Liste des variables recueillies

### Pour chaque salarié suivi par le SSTI (tableur avec 1 ligne par salarié)

N° adhérent de l'établissement employeur

Code postal du site de suivi SSTI, ou secteur de suivi par le SSTI

Code postal de l'entreprise (siège)

Nombre de salariés de l'établissement suivis par le service au cours de la période

Code Naf de l'établissement adhérent (1 lettre - 4 chiffres)

N° d'enregistrement du salarié dans le service de santé au travail

Date de la dernière visite dans le service

Type de contrat de travail (Ex : CDD, CDI, Apprenti, Saisonnier, Intérim, titulaire, contractuel)

Date d'embauche /ancienneté en mois (contrat de travail)

Date de débauche

Année de naissance

Sexe

Code PCS2003 (3 chiffres - 1 lettre)

### En plus, pour chaque salarié déclaré inapte

Date de déclaration d'inaptitude (date de visite)

Motif de la visite (reprise après un AT, une MP, autre)

Type de suivi médical déclaré (général, adapté, renforcé)

Type de suivi médical constaté (général, adapté, renforcé)

Diagnostic1 (CIM10)

Diagnostic2 (CIM10)

Origine de la pathologie (personnelle/mixte/professionnelle) = optionnel

Dispense d'obligation de recherche de reclassement par l'entreprise (oui/non)

Statut du salarié inapte (travailleur handicapé, invalidité, autre)

Suivi post-inaptitude

## ANALYSE DES DONNÉES

Le plan d'analyse des données a été soumis à la validation du Comité opérationnel (groupe de travail sur les inaptitudes de la commission épidémiologie d'Occitanie) en décembre 2020 et il est détaillé en annexe 1. Après une analyse statistique descriptive des données manquantes et des variables caractérisant l'ensemble des salariés, la même analyse a été réalisée sur le sous-groupe des salariés déclarés inaptés.

Le taux d'incidence global des déclarations d'inaptitudes, puis par pathologie en cause a été calculé ainsi que son intervalle de confiance à 95 %. Le taux d'incidence se définit comme le nombre d'inaptitudes déclarées sur la période d'étude rapporté au nombre de salariés suivis par les SSTI, ou plus précisément de « personnes-années » suivies par les SSTI. La différence entre nombre de salariés et nombre de « personnes-années » est la même que la différence entre nombre de salariés et nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP). De même que deux salariés travaillant à mi-temps correspondent à un ETP, deux personnes suivies par le SSTI sur la moitié de la période d'étude (en raison d'un départ à la retraite, d'une embauche en cours de période etc...) correspondent à une personne-année. Le nombre de personnes-années constitue le dénominateur du taux d'incidence des déclarations d'inaptitude.

Deux analyses multivariées différentes ont ensuite été effectuées selon les effectifs disponibles, afin d'identifier les déterminants du taux d'incidence.

Pour cela, les associations entre le taux d'incidence des déclarations d'inaptitude et chaque facteur de risque potentiel, mais aussi entre ces différents facteurs de risque potentiels ont d'abord été recherchés. Les risques relatifs, leurs intervalles de confiance à 95 % et leurs niveaux de signification statistique ont été calculés. Les facteurs de risque potentiels dont l'association avec le taux d'incidence était statistiquement et concrètement<sup>3</sup> significative ont finalement été sélectionnés pour les analyses multivariées. Lorsque deux de ces facteurs de risque étaient étroitement corrélés entre eux, l'âge et l'ancienneté par exemple, seul un des deux a été conservé pour les analyses multivariées.

La première analyse, suivant une loi de Poisson, était un modèle de régression sur l'ensemble des salariés visant à expliquer respectivement le taux d'incidence des déclarations d'inaptitudes toutes pathologies confondues, le taux d'incidence pour les pathologies de l'appareil locomoteur et le taux d'incidence pour les troubles mentaux et du comportement. Les risques relatifs (RR) ajustés, leur intervalle de confiance et leur niveau de signification statistique ont été calculés.

La deuxième analyse était basée sur un modèle de régression logistique pas à pas descendant et elle a été réalisée sur les salariés déclarés inaptés uniquement. Elle visait à expliquer la survenue de l'inaptitude pour une pathologie donnée par rapport aux autres pathologies. Les odds-ratio, leur intervalle de confiance et leur niveau de signification statistique ont été calculés. Le niveau de significativité statistique retenu était  $p < 5\%$ .

Dans les analyses multivariées, la modalité de référence pour le RR ou l'OR, en particulier le métier de référence, a été choisi sans a priori, sur des critères statistiques facilitant l'interprétation des résultats, c'est-à-dire aboutissant à des RR majoritairement supérieurs à 1 et des intervalles de confiance les moins étendus possible. Pour cela, le taux d'incidence des inaptitudes pour ce métier devait être plutôt faible et obtenu par des effectifs de salariés déclarés inaptés suffisamment élevés.

---

<sup>3</sup> Les effectifs de la base de données étant très élevés, le risque relatif d'un facteur de risque pouvait être statistiquement significatif mais pouvait ne représenter qu'un excès de risque très faible, sans signification concrète pour les salariés.





# RÉSULTATS



# 1/ COMPLÉTUDE ET QUALITÉ DES DONNÉES

## 1.1 Effectifs de salariés correspondant aux données recueillies

Les données recueillies sont celles transmises par 23 des 27 services occitans de santé au travail interentreprises (SSTI) contactés au début du projet. Parmi les quatre services n'ayant pas transmis leurs données, trois en ont été empêchés pour des raisons techniques informatiques et un service n'a pas désiré participer au projet.

Les données transmises au CREA-ORS concernent, hors intérimaires, 127 758 établissements et leurs 1 242 628 salariés. Les salariés intérimaires sont au nombre de 65 098, pour la quasi-totalité d'entre eux employés par les agences d'intérim, au nombre de 1 769. Parmi ces travailleurs, certains ont un contrat « CDI intérimaire » avec leur agence d'intérim et peuvent être déclarés inaptes comme les salariés non intérimaires : lorsque ce type de contrat était précisé, les salariés ont été inclus dans l'analyse. En revanche, lorsque le type de contrat était seulement « intérimaire », le salarié n'a pas été conservé pour l'analyse car ces travailleurs ne font pas l'objet de déclaration d'inaptitude, tout comme les salariés fonctionnaires.

Comme décrit dans le chapitre « Méthodes », afin d'estimer le risque d'inaptitude de la façon la plus précise possible, le nombre de personnes salariées éligibles à l'analyse a ensuite été pondéré par le rapport de la durée de suivi de chaque salarié sur la durée de la période de recueil des données, soit un an. Ainsi, un salarié suivi par le SSTI pendant 6 mois seulement, au cours de la période de recueil, comptait 0,5 « personne-année ». L'ensemble des données recueillies pour analyse concernent finalement 1 055 868 personnes-années (tableau 3).

Tableau 3. Effectifs entreprises, salariés et personne-temps correspondant aux données recueillies.

	Nombre établissements	Nombre salariés	Nombre personnes-années
Salariés non intérimaires	127 758	1 242 628	1 055 868
Salariés intérimaires	1 769	84 912	65 098

La période de recueil des données s'étend de septembre 2019 à août 2020 inclus. Cette période a été marquée par l'arrivée en France du coronavirus et par les périodes de confinement qui en ont résulté. Ainsi, l'activité professionnelle des salariés ainsi que leur suivi médical par les SSTI ont été perturbés, comme le montre les nombres mensuels de consultations au cours de la période (Tableau 4). Le nombre de salariés vus en consultation chaque mois diminue nettement en avril et mai 2020 et cet aléa introduit sans doute une part d'incertitude dans les estimations de risque d'inaptitude.

Tableau 4. Nombre mensuel de salariés vus en consultation par les services de santé au travail inter-entreprises au cours de la période d'étude 2019-2020.

Mois d'observation	Salariés hors intérimaires	Salariés intérimaires
09/2019	21 658	1 928
10/2019	29 824	2 326
11/2019	35 624	2 860
12/2019	28 839	2 429
01/2020	40 111	3 285
02/2020	37 860	3 204
03/2020	22 345	1 649
04/2020	6 660	341
05/2020	15 506	811
06/2020	34 936	2 259
07/2020	35 777	2 723
08/2020	22 162	1 925

## 1.2 Données manquantes

Les données sont complètes pour 880 164 salariés dont 6 829 déclarés inaptés au cours de la période d'étude. Pour les autres salariés, le niveau de complétude des données est différent selon la variable considérée : le code postal de l'établissement employeur et le type de suivi médical du salarié sont les variables amputées des plus grands nombres de données manquantes, respectivement 48 et 42%. Les codes de profession et catégorie sociale (PCS) sont également manquants pour près d'un quart des salariés, ce qui génère de l'incertitude sur le lien entre métier et risque de déclaration d'inaptitude (tableau 5).

Tableau 5. Nombre et pourcentage de données manquantes selon la variable considérée pour l'ensemble des salariés.

Variables	Salariés pour lesquels la donnée est manquante	
	Nombre	En pourcentage de l'ensemble des salariés
Numéro établissement adhérent	148	<0,1
Effectif établissement	4 607	0,4
Secteur d'activité	9 813	0,8
Code postal de l'adhérent	595 376	47,9
Secteur géographique de suivi	0	0,0
Sexe	76	<0,1
Age	472	<0,1
Type de contrat du salarié	45 269	3,6
Date d'embauche	8 198	0,7
PCS absente ou trop vague	317 294	25,5
Type de suivi médical	519 099	41,8
EFFECTIF TOTAL SALARIÉS	1 242 628	100,0

La répartition des données manquantes a également été examinée dans le sous-groupe des salariés déclarés inaptes afin de détecter des différences de pourcentages de données manquantes dans ce sous-groupe par rapport à l'ensemble des salariés (Tableau 6). On observe que les données manquantes sont un peu plus nombreuses que pour l'ensemble des salariés sur les variables concernant l'établissement employeur (numéro, effectif, secteur d'activité) et sur la date d'embauche. Elles sont en revanche nettement moins nombreuses, proportionnellement, pour le code PCS et le type de suivi médical. Leur part est comparable pour les autres variables, communes aux salariés déclarés inaptes et à l'ensemble des salariés.

Tableau 6. Nombres et pourcentages de données manquantes, selon la variable considérée, pour les salariés déclarés inaptes.

Variables	SALARIÉS POUR LESQUELS LA DONNÉE EST MANQUANTE			
	Salariés déclarés inaptes		Ensemble des salariés	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Numéro établissement adhérent	93	1,1	148	<0,1
Effectif établissement	156	1,9	4607	0,4
Secteur d'activité	139	1,7	9813	0,8
Code postal de l'adhérent	4 028	48,2	595376	47,9
Secteur géographique de suivi	0	0,0	0	0,0
Sexe	0	0,0	76	<0,1
Age	0	0,0	472	<0,1
Type de contrat du salarié	286	3,4	45269	3,6
Date d'embauche	162	1,9	8198	0,7
PCS absente ou trop vague	1 255	15,0	8198	0,7
Type de suivi médical	5	0,1	297297	23,9
<b>VARIABLES SPECIFIQUES AUX SALARIES INAPTES</b>				
Pathologie à l'origine de l'inaptitude	1 596	19,1	Sans objet	Sans objet
Dispense de reclassement par l'employeur	inconnu	inconnu	Sans objet	Sans objet
Statut invalidité ou travailleur handicapé	610	7,3	Sans objet	Sans objet
Statut incapacité suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle	1 800	21,5	Sans objet	Sans objet
Statut affection longue durée	4 400	52,6	Sans objet	Sans objet
<b>EFFECTIF TOTAL SALARIES DECLARES INAPTES</b>	<b>8 361</b>	<b>100,0</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Sans objet</b>

Concernant les variables spécifiques aux salariés déclarés inaptes, la pathologie en cause dans cette déclaration est manquante dans près de 20 % des cas, ce qui peut introduire de l'incertitude dans les estimations de risque spécifiques aux différentes pathologies concernées.

Par ailleurs, il n'a pas été possible de quantifier les données manquantes concernant la dispense pour l'employeur de rechercher un autre poste dans l'entreprise pour le salarié déclaré inapte. En effet, les absences de réponse et les réponses négatives n'ont pas pu être différenciées.

### 1.3 Biais potentiels des résultats en raison des données manquantes

Pour chaque variable importante dans l'analyse du risque d'inaptitude comme la catégorie sociale, le type de contrat et, pour les salariés déclarés inaptes, la pathologie en cause dans la déclaration, les distributions des autres variables ont été comparées entre les salariés pour lesquels la donnée était manquante et les salariés pour lesquels la donnée était présente.

Ces distributions, présentées en annexe 3, ne sont pas sensiblement différentes<sup>4</sup> et ne sont pas susceptibles d'entraîner de biais dans l'analyse des déterminants des déclarations d'inaptitudes.

Néanmoins, parmi les salariés dont la PCS est manquante ou trop vague pour être utilisée, on trouve plus souvent des hommes, des salariés travaillant dans de petites entreprises (moins de 10 salariés) et/ou de salariés avec des contrats précaires que parmi les salariés dont l'information est présente. Parmi les salariés déclarés inaptes et dont la pathologie n'est pas renseignée, on trouve un peu plus d'hommes et un peu plus de salariés travaillant dans de grandes entreprises (plus de 250 salariés).

Concernant le type de contrat, la proportion de cadres est un peu plus importante parmi les salariés pour qui cette information est manquante que parmi les salariés où elle est documentée, de même que la proportion de salariés dont l'ancienneté est comprise entre 2 et 5 ans. La situation est inverse pour les employés et pour les salariés ayant une ancienneté inférieure à 2 ans : ils sont plus nombreux parmi les salariés dont le type de contrat est documenté.

## 2/ CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS (HORS INTÉRIMAIRES)

Les intérimaires n'ont pas été inclus dans les analyses car la plupart d'entre eux n'ont pas de CDI avec leur agence d'intérim et ne sont donc pas susceptibles d'être déclarés inaptes.

### 2.1 Description des caractéristiques

Les salariés suivis par les SSTI occitans (tableau 7) sont majoritairement des hommes (54,6 %) et leur âge médian est 40 ans.

Leur ancienneté n'est le plus souvent pas très longue car inférieure ou égale à 5 ans pour près des deux tiers d'entre eux. Par ailleurs, un salarié sur cinq est employé avec un contrat précaire (autre que CDI) et plus d'un salarié sur deux est ouvrier ou employé.

---

<sup>4</sup> Même si ces différences sont statistiquement significatives en raison des très grands effectifs

Un tiers d'entre eux travaille dans un établissement comptant entre 10 et 49 salariés et ils ne sont que 14% à travailler dans un établissement de 250 salariés ou plus. Enfin, la moitié des salariés travaillent dans une zone urbaine de 700 000 habitants ou plus.

Tableau 7. Caractéristiques des salariés et de leur environnement

Caractéristiques	Salariés	
	nombre	%
<b>Sexe</b>		
Homme	678 165	54,6
Femme	564 387	45,4
Total	1 242 552	100,0
<b>Classe d'âge</b>		
<25 ans	137 175	11,0
25-34 ans	310 053	25,0
35-44 ans	298 146	24,0
45-54 ans	290 775	23,4
>=55 ans	206 007	16,6
Total	1 242 156	100,0
<b>Classe d'ancienneté</b>		
<2 ans	426 120	34,5
2-5 ans	382 301	31,0
6-10 ans	172 148	13,9
11-20 ans	174 836	14,2
>=20 ans	79 025	6,4
Total	1 234 430	100,0
<b>Type de contrat</b>		
CDI*	958 516	80,0
Contrat précaire**	238 843	19,9
Total	1 197 359	100,0
<b>Catégorie sociale</b>		
Agriculteur	606	0,1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	9 319	1,0
Cadre, profession intellectuelle supérieure	149 849	15,8
Profession intermédiaire	205 694	21,8
Employé	332 460	35,2
Ouvrier	247 403	26,2
Total	945 331	100,0
<b>Effectif de l'établissement employeur</b>		
Salarié isolé	30 903	2,5
Moins de 10 salariés	295 342	23,9
10-49 salariés	418 899	33,8
50-249 salariés	354 336	28,6
250 salariés ou plus	169 444	13,7
Total	1 238 021	100,0

Caractéristiques	Salariés	
	nombre	%
<b>Contexte géographique</b>		
Hors attraction des villes	52 153	4,2
<50000 hab.	140 938	11,3
50-200000 hab.	268 792	21,6
200-700000 hab.	163 623	13,2
>=700000 hab.	617 122	49,7
Total	1 242 628	100,0

\* y compris ESAT, CDI, CDI intérimaire, contrat aidé ; \*\*(CDD, saisonnier, apprenti, stagiaire, intermittent, contrat de chantier)

Les métiers de ces salariés ont pu être documentés pour 925 334 d'entre eux à partir des codes PCS enregistrés dans les logiciels mais dont le niveau de détail et la nomenclature étaient hétérogènes dans l'ensemble des données recueillies. Après exclusion des codes trop vagues pour être utilisés, ces métiers ont ensuite été regroupés en fonction des tâches et des contextes de travail les plus communs possible et se répartissent finalement en 63 catégories dont le niveau de détail est également hétérogène en fonction des effectifs nécessaires pour l'analyse. La correspondance des codes et libellés PCS2003 avec les libellés des 63 catégories constituées figure en annexe 4. Certains métiers particuliers étaient à la fois difficiles à regrouper avec d'autres leur ressemblant et peu représentés en termes d'effectifs. Ils ont donc été rassemblés dans des catégories composites et les risques potentiellement associés à ces métiers seront plus difficilement interprétables. Finalement, l'analyse des liens entre la déclaration d'inaptitude et le métier a été faite à partir des 63 catégories de métiers (tableaux 8-1 à 8-3).

Parmi les métiers des salariés suivis par les SSTI occitans, ceux d'employés de commerce sont nettement les plus fréquents avec près de 9 %.

Viennent ensuite les métiers exercés par une part des salariés comprise entre 3 et 4 % : Technicien ou agent de maîtrise de domaines divers<sup>5</sup>, secrétaire, ingénieur recherche et développement, cadre technique d'entreprise de domaines divers<sup>6</sup>, ouvrier ou/et artisan de la manutention et du magasinage, employé pour le traitement des déchets et l'assainissement, chauffeur routier.

Les métiers occupant entre 2 et 3 % des salariés sont ceux des services à domicile des particuliers, d'agent hospitalier (y compris aide-soignant), de cadre administratif et de secrétariat supérieur, de cadre de domaines divers<sup>7</sup>, d'employé administratif, d'ouvrier ou artisan du bâtiment (catégories gros œuvre et second œuvre différenciées), d'employé comptable ou financier, d'ouvrier ou artisan de l'alimentation non industrielle, de cuisinier.

Les autres catégories de métiers occupent moins de 2 % des salariés chacune.

<sup>5</sup> Techniciens recherche et développement, informatique, artistiques, logistiques, de la chimie, de la pollution et des déchets, de l'agriculture, dessinateurs techniques, agents de maîtrise fabrication chimique

<sup>6</sup> Informatique, fabrication, contrôle qualité, logistique, chantier, maintenance, banque et assurance, environnement, agronomie, transports, production d'énergie, navigants aérien et aquatiques, architecture

<sup>7</sup> Enseignant chercheur, enseignant, cadre artistique et artiste, cadre documentaliste, métiers du droit, cadre supérieur

Tableau 8. Nombre et pourcentage de salariés selon les 63 catégories de métiers recensés

Tableau 8-1

Métier	Ensemble	
	n	%
Employé de commerce	8 2880	9,0
Employé d'accueil	7 218	0,8
Responsable petit magasin, cadre exploitation magasin	9 561	1,0
Technicien ou agent de maîtrise de maintenance, installation, entretien	11 026	1,2
Technicien ou agent de maîtrise fabrication lourde	5 345	0,6
Mécanicien (y.c. artisan)	13 480	1,5
Travail du métal	9 286	1,0
Production matériaux de construction	3 442	0,4
Monteur ensemble mécanique ou structure métallique	2 211	0,2
Production agro-alimentaire	5 442	0,6
Confection, textile, cuir	1 833	0,2
Électricité/électronique	6 049	0,6
Imprimerie, chimie, pharmacie, plasturgie, laboratoire	4 325	0,5
Technicien commercial	18 274	2,0
Profession commerciales banque ou assurances	7 244	0,8
Responsable magasinage	4 083	0,4
Ouvrier ou artisan de la manutention, magasinier, type industriel NP	28 549	3,1
Standardiste	5 002	0,5
Secrétaire	32 201	3,5
Employé administratif	22 506	2,4
Employé comptable et financier	20 927	2,3

Tableau 8-2

Métier	Ensemble	
	n	%
Chauffeur routiers (y.c. artisan)	28 142	3,0
Conducteurs d'engin	13 153	1,4
Ambulanciers (y.c. artisan)	3 831	0,4
Coursier, livreur, taxi	11 660	1,3
Ingénieurs recherche et développement	31 205	3,4
Autre cadres techniques d'entreprise	29 502	3,2
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	21 324	2,3
Cadres administratifs et secrétariat supérieur	24 449	2,6
Autres cadres administratifs et commerciaux	18 232	2,0
Formation continue	5 584	0,6
Techniciens médicaux, préparateurs en pharmacie	11 028	1,2
Employés médicaux	8 029	0,9
Cadres de la santé hors infirmiers	7 580	0,8
Cadres infirmiers	1 804	0,2
Infirmiers, sages-femmes, rééducateurs (libéral ou salarié)	15 513	1,7
Agents hospitaliers	26 253	2,8
Services aux particuliers à domicile, aide à domicile et aide-ménagère	26 689	2,9
Employés de l'enfance	7 189	0,8
Animateurs et moniteurs non spécialisés	16 275	1,8
Éducateurs spécialisés	12 473	1,3
Ouvriers et artisans du second œuvre du bâtiment	21 169	2,3
Ouvriers et artisans gros œuvre, travaux public, béton	21 262	2,3
Techniciens / agents de maîtrise bâtiment & travaux publics	6 816	0,7

Tableau 8-3

Métier	Ensemble	
	n	%
Employés et artisans coiffure et esthétique	7 103	0,8
Autres ouvriers de l'artisanat et artisans non alimentaire et non bâtiment	13 030	1,4
Ouvriers et artisans de l'alimentation non industrielle	20 772	2,2
Cuisiniers	20 601	2,2
Serveurs	14 892	1,6
Employés de l'hôtellerie	5 842	0,6
Cadres & agent de maîtrise hôtellerie, restaurateurs	3 665	0,4
Agents de sécurité	9 403	1,0
Employés/ouvriers traitement déchets et assainissement	28 416	3,1
Services aux collectivités	8 487	0,9
Ouvriers, employés, exploitants milieux naturels, bois/carton/papier, énergie	7 128	0,8
Ouvriers non classés ailleurs	5 069	0,5
Cadres non classés ailleurs	23 990	2,6
Employés non classés ailleurs	9 281	1,0
Techniciens, agents de maîtrise non classés ailleurs	36 796	4,0
Professions intermédiaires non classées ailleurs	7 018	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise non classés ailleurs	8 126	0,9
<b>Total</b>	<b>925 334</b>	<b>100,0</b>

Les secteurs d'activité (code Naf 2008) pour lesquels les salariés travaillent ont été documentés pour 99 % d'entre eux, de façon plus ou moins détaillée. Les 677 codes ainsi recensés ont été regroupés en 165 catégories et la correspondance des codes et leurs libellés avec les catégories constituées est présentée en annexe 5.

Les secteurs regroupant les plus grandes parts de salariés, plus de 2 % chacun et près d'un tiers pour l'ensemble, sont le plus souvent des secteurs de services soit marchands comme le commerce en général ou la restauration rapide, soit non marchands comme les activités hospitalières ou l'administration publique (tableau 9).

Tableau 9. Secteurs d'activités regroupant plus de 2% de salariés suivis par un SSTI en Occitanie, nombre et part de salariés.

Secteur d'activité	Salariés	
	nombre	%
Commerce de détail alimentaire et grands magasins à prédominance alimentaire	75 354	6,1
Commerce de gros et entreposage non alimentaire	59 549	4,8
Commerce de détail non alimentaire	56 851	4,6
Hébergement médicalisé ou social pour personnes âgées, handicapés ou enfants en difficultés	47 284	3,8
Ingénierie, et autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	39 429	3,2
Administration publique générale, économique, juridique et sociale	35 305	2,9
Activités hospitalières et banques d'organes	34 023	2,8
Aide à domicile	29 547	2,4
Restauration rapide, débit de boisson, café tabac	25 507	2,1
<b>Total</b>	<b>402 849</b>	<b>32,7</b>

## 2.2 Liens entre les différentes caractéristiques des salariés

Afin d'interpréter de façon pertinente les résultats sur les risques d'inaptitude, les liens statistiques entre les différentes variables caractéristiques des salariés ont été testés. Le premier test, Khi2, a été utilisé pour juger du niveau de certitude du lien statistique, tandis que le second test, V de Cramer<sup>8</sup>, a été utilisé pour juger de l'intensité de ce lien statistique (tableau 10).

La catégorie sociale (PCS 6 classes), le sexe, la tranche d'âge, le type de contrat de travail et la taille de l'établissement employeur en tranches d'effectifs sont toutes des caractéristiques du salarié liées entre elles deux à deux, de façon statistiquement significative par le test du Khi2.

L'intensité de ce lien en revanche est différente selon les couples de variables.

<sup>8</sup> Le V de Cramer est une mesure de la force de l'association : plus il est proche de 1, plus l'association est forte (et inversement si proche de 0). La mesure de cette intensité est continue et sans seuil mais on peut considérer que si  $V < 0,1$ , la relation nulle ou d'intensité très faible, si  $0,1 < V < 0,2$  l'intensité du lien est faible, si  $0,2 < V < 0,4$  le lien est d'intensité modérée et si  $V > 0,4$  le lien est fort.

On observe ainsi un lien fort entre la PCS 6 classes et le sexe, avec une part beaucoup plus importante de femmes que d'hommes dans la catégorie des employés (52,9 % vs 19,6 %) et à l'inverse une part beaucoup plus importante d'hommes que de femmes dans la catégorie des ouvriers (40,3 % vs 10,0 %). On observe par ailleurs un lien d'intensité plus modérée entre l'âge et le type de contrat de travail, contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou contrat précaire : la part des contrats précaires diminue de façon régulière lorsque les salariés avancent en âge. Enfin, un lien de faible intensité est observé entre la PCS 6 classes et le type de contrat : la part de contrats précaires est plus élevée chez les salariés agricoles (26,7 %), salariés par ailleurs en faible nombre, que dans les autres catégories (de 10,4 à 22,9 %). Dans les données recueillies, les contrats précaires des salariés agricoles sont essentiellement des CDD et des contrats de stage ou d'apprentissage et peu de contrats labellisés « saisonniers ».

Les liens entre les autres couples de variables sont d'intensité très faible ( $V < 0,1$ ).

Tableau 10. Liens statistiques entre les variables caractéristiques des salariés.

Couples de variables	Test	Résultats
pcs6 * sexe	Khi-2	p<.0001
	V de Cramer	0,416
Contrat précaire * sexe	Khi-2	p<.0001
	V de Cramer	0,027
Contrat * sexe	Khi-2	p<.0001
	V de Cramer	0,062
Salarié isolé * sexe	Khi-2	p<.0001
	V de Cramer	0,012
Tranche d'effectif-2cat * sexe	Khi-2	p<.0001
	V de Cramer	0,021
Tranche d'effectif-4cat * sexe	Khi-2	p<.0001
	V de Cramer	0,039
pcs6 * Contrat précaire	Khi-2	p<.0001
	V de Cramer	0,109
Age * Contrat précaire	Khi-2	p<.0001
	V de Cramer	0,351

### 3/ CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DÉCLARÉS INAPTES (HORS INTÉRIMAIRES)

Les salariés déclarés inaptes sont plus souvent des femmes, leur âge médian est de 47 ans et ils ont plus souvent une ancienneté inférieure ou égale à 5 ans.

Par ailleurs, les employés et ouvriers sont proportionnellement plus nombreux parmi les salariés déclarés inaptes que les salariés d'autres catégories socioprofessionnelles, de même que les salariés en CDI par rapport à ceux en contrat précaire (tableau 11).

Enfin, les plus grandes proportions, 3 % ou plus, de salariés déclarés inaptes exercent les métiers de l'aide à la personne à domicile, d'employé de commerce, d'agent hospitalier ou aide-soignant, de chauffeur routier, de manutentionnaire ou d'ouvrier du bâtiment (gros œuvre). Les autres métiers correspondent à des proportions de déclaration d'inaptitude inférieures à 3 %.

Tableau 11. Nombre et proportion de salariés déclarés inaptes selon leurs caractéristiques.

Caractéristiques des salariés	Déclarés inaptes	
	n	% col
<b>Sexe</b>		
Homme	3 603	43,1
Femme	4 758	56,9
Total	8 361	100,0
<b>Classe d'âge</b>		
<25 ans	253	3,0
25-34 ans	1 360	16,3
35-44 ans	1 932	23,1
45-54 ans	2 349	28,1
>=55 ans	2 467	29,5
Total	8 361	100,0
<b>Classe d'ancienneté</b>		
<2 ans	1 816	22,1
2-5 ans	2 681	32,7
6-10 ans	1 534	18,7
11-20 ans	1 580	19,3
>=20 ans	588	7,2
Total	8 199	100,0
<b>Catégorie sociale</b>		
Agriculteur exploitant	4	0,1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	60	0,8
Cadre, PIS	378	5,2
Profession intermédiaire	1 110	15,4
Employé	3 256	45,0
Ouvrier	2 420	33,5
Total	7 228	100,0

Caractéristiques des salariés	Déclarés inaptés	
	n	% col
<b>Type de contrat</b>		
CDI	7 676	95,1
Contrat précaire	399	4,9
Total	8 075	100,0
<b>Métiers les plus fréquents</b>		
Employé de commerce	952	13,4
Aide à domicile et aide-ménagère	633	8,9
Ouvrier - employé traitement déchets - assainissement	409	5,8
Agent hospitalier (avec aide-soignant)	383	5,4
Chauffeur routier (avec artisan)	292	4,1
Ouvrier ou artisan de la manutention, magasinier industriel	267	3,8
Ouvrier ou artisan du gros œuvre en bâtiment, travaux publics, béton	233	3,3
Total	3 169	44,6

Concernant le contexte de la déclaration d'inaptitude, on observe que près de 66 % des salariés déclarés inaptés faisaient l'objet d'un suivi individuel simple et que l'inaptitude a été déclarée à l'occasion d'une visite de reprise après un congé maladie non lié au travail (ni accident de travail, ni maladie professionnelle) dans près de 83 % des cas (tableau 12).

Par ailleurs, dans plus de trois quarts des cas, le salarié n'avait ni invalidité reconnue, ni qualité de travailleur handicapé. Pour 3 961 déclarations d'inaptitude, la présence ou non d'une affection de longue durée a été indiquée et celle-ci n'était présente que dans moins de 1 % de ces cas documentés. Le contexte présumé de survenue de la pathologie en cause a été précisé pour 2 374 déclarations d'inaptitude et dans près d'un tiers de ces cas, celui-ci était professionnel.

Tableau 12. Circonstances et contexte de la déclaration d'inaptitude, dispense de reclassement

	Déclarations d'inaptitudes	
	n	% col
<b>Suivi SSTI</b>		
SI	5 486	65,6
SIR	1 796	21,5
SIA	1 074	12,8
Total	8 356	100,0
<b>Motif de la visite</b>		
Périodique	53	0,6
Embauche	18	0,2
Occasionnel	1 338	16,0
Reprise après congé maladie dont	6 927	82,9
<i>reprise AT/MP</i>	788	9,4
<i>reprise (hors AT/MP)</i>	6 083	72,8
2 <sup>e</sup> visite pour déclaration inaptitude	56	0,7
Pré-reprise	23	0,3
Total	8 359	100,0

	Déclarations d'inaptitudes	
	n	% col
<b>Contexte de survenue de la pathologie</b>		
Professionnel	775	32,6
Personnel	872	36,7
Mixte	727	30,6
Total	2 374	100,0
<b>Dispense de reclassement pour l'employeur</b>		
Non	2 840	34,0
Oui	5 521	66,0
Total	8 361	100,0

Le devenir des salariés déclarés inaptés a été approché par l'indication d'une dispense (oui ou non) pour l'employeur de rechercher un autre poste dans l'entreprise pour ce salarié.

Cette dispense a été accordée dans les deux tiers des inaptitudes, au minimum. En effet, dans plusieurs recueils de données, les réponses étaient soit « oui », soit manquantes : l'hypothèse a été faite que les réponses manquantes étaient alors des « non ». Cette hypothèse peut sous-estimer la proportion de déclarations d'inaptitude conduisant au licenciement du salarié.

## 4/ TAUX D'INCIDENCE DES DÉCLARATIONS D'INAPTITUDES

### 4.1 Taux d'incidence « Toutes pathologies »

Au cours de la période d'étude d'une année, à cheval sur les années 2019 et 2020, 8 366 inaptitudes médicales au travail ont été déclarées par les médecins des 23 SSTI occitans participant au projet. Ainsi, le nombre d'inaptitudes déclarées, rapporté aux 1 055 868 personnes-années suivies pendant la période par ces services, conduit à une estimation du taux d'incidence pondéré égale à 7,9 [7,8 – 8,1]<sup>9</sup> inaptitudes pour 1 000 personnes salariées au cours d'une année.

### 4.2 Taux d'incidence des déclarations d'inaptitude par pathologie en cause

Le nombre et le taux d'incidence des déclarations d'inaptitude au cours de l'année d'étude pour chacun des groupes de pathologies figurent dans le tableau 13 et en annexe 6 pour chaque pathologie détaillée inscrite dans le thésaurus figurent. Les taux d'incidence sont exprimés en nombre de cas pour 100 000 personnes-années afin de faciliter la lecture quand leur valeur est faible.

De façon attendue, on observe que les maladies de l'appareil locomoteur ou troubles musculo-squelettiques (TMS) et les troubles mentaux et du comportement sont les deux familles de pathologies à l'origine du plus grand nombre de déclarations d'inaptitude avec respectivement 300 cas environ pour 100 000 salariés en une année.

Les taux d'incidence pour les autres groupes de pathologies sont nettement plus faibles, compris entre 6 et 30 inaptitudes pour 100 000 salariés au cours d'une année selon le groupe.

Tableau 13. Nombre et taux d'incidence annuels des déclarations d'inaptitude pour chaque famille de pathologies dans les SSTI occitans.

Pathologies	Déclarés inaptes (n)	Taux incidence (/100 000)	IC <sup>95%</sup>
Maladies de l'appareil locomoteur	3 190	302	[292-313]
Troubles mentaux et du comportement	3 110	295	[285-305]
Maladies de l'appareil circulatoire	303	29	[26-32]
Tumeurs malignes	211	20	[17-23]
Maladies du système nerveux	167	16	[14-18]
Maladies de l'appareil respiratoire	111	11	[9-13]
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	104	9	[8-12]
Maladies de l'œil et de l'oreille	75	7	[6-9]
Maladies de l'appareil digestif	63	6	[5-8]
Autres diagnostics	140	13	[11-16]

<sup>9</sup> Intervalle de confiance à 95%

Si l'on détaille les pathologies en cause dans les déclarations d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur (tableau 14), on observe que les lombalgies et/ou sciatalgies et/ou cruralgies sont celles à l'origine du taux d'incidence le plus élevé avec 102 déclarations pour 100 000 salariés sur l'année. Les pathologies de l'épaule sont deux fois moins fréquentes et les TMS ou arthrose du membre inférieur, le plus souvent des gonarthroses, sont trois fois moins fréquentes.

Tableau 14. Nombre de déclarations d'inaptitude et taux d'incidence détaillés pour les différentes pathologies de l'appareil locomoteur avec leurs intervalles de confiance.

Pathologies de l'appareil locomoteur	Déclarés inaptes (n)	Taux incidence (/100 000)	IC[95%]
Lombalgie et/ou sciatalgie et/ou cruralgie	1072	102	[96-108]
Pathologie de l'épaule	576	55	[50-59]
TMS ou arthrose des membres inférieurs dont	346	33	[30-36]
<i>Gonarthrose y compris arthrose rotulienne</i>	186	18	[15-20]
<i>Lésion du genou (avec ménisque ou ligament)</i>	122	12	[10-14]
<i>autre qu'arthrose</i>	44	4	[3-6]
<i>Coxarthrose</i>			
Cervicalgie et/ou névralgie cervico-brachiale	289	27	[24-31]
Séquelles de lésions traumatiques	224	21	[19-24]
TMS du coude dont	137	13	[11-15]
<i>Épicondylite du coude</i>	128	12	[10-14]
<i>Compression du nerf cubital</i>	11	1	[1-2]
TMS des poignets ou des mains dont	102	10	[8-12]
<i>Ténosynovite chronique sténosante du pouce</i>	27	3	[2-4]
<i>(Syndrome de Quervain)</i>	78	7	[6-9]
<i>Syndrome du canal carpien</i>			
Polyarthrite, SP	113	11	[9-13]
Fibromyalgie	81	7	[6-10]
Pathologie de l'appareil locomoteur autre que celles précisées	622	59	[54-64]

Au sein des troubles mentaux et du comportement, ce sont les troubles dépressifs qui conduisent au taux d'incidence des déclarations d'inaptitude le plus élevé avec 178 pour 100 000 salariés au cours de l'année (tableau 15). Les réactions à des facteurs de stress sévère ou les troubles de l'adaptation sont trois fois moins fréquents.

Tableau 15. Nombre de déclarations d'inaptitude et taux d'incidence détaillés pour les différents troubles mentaux et du comportement, avec leurs intervalles de confiance.

Troubles mentaux et du comportement	Déclarés inaptes (n)	Taux incidence (/100 000)	IC[95%]
Troubles dépressifs	1 881	178	[170-186]
Réaction à un facteur de stress sévère ou troubles de l'adaptation	621	59	[54-64]
Troubles anxieux non phobiques	534	51	[46-55]
Trouble affectif bipolaire	67	6	[5-8]
Psychose non organique (sans lésion ou maladie cérébrale)	61	6	[4-7]
Troubles mentaux et du comportement liés aux drogues et d'autres substances psychoactives	36	3	[2-5]
Troubles mentaux et du comportement autres que ceux précisés	134	13	[11-15]

## 5/ FACTEURS DE RISQUE DES DÉCLARATIONS D'INAPTITUDE

### 5.1 Facteurs de risque de déclaration d'inaptitude toutes pathologies confondues

#### 5.1.1 Associations statistiques 2 à 2 entre le taux d'incidence des déclarations d'inaptitude et chaque caractéristique du salarié (analyse bivariée)

Le taux d'incidence (TI) des déclarations d'inaptitude et son intervalle de confiance à 95% (IC[95%]) a été calculé parmi les salariés correspondant à chaque modalité des différentes variables caractérisant ces salariés et leur exercice professionnel (tableaux 16 et 17).

L'association statistique entre taux d'incidence des déclarations d'inaptitude et chaque variable séparément a été quantifiée par un risque relatif (RR) qui était statistiquement significatif ou non. Pour chaque variable, ce RR de déclaration d'inaptitude et son intervalle de confiance à 95% ont ainsi été calculés pour chaque modalité par rapport à la modalité de référence choisie selon les critères indiqués dans le chapitre « Méthodes ».

Les résultats de cette analyse sont à interpréter avec précaution car ils ne portent que sur une variable à la fois sans prendre en compte d'éventuels facteurs de confusion liés aux autres variables. On observe que le risque relatif d'être déclaré inapte est plus élevé dans les entreprises de taille intermédiaire, entre 10 et 249 salariés, par rapport aux très petites entreprises (moins de 10 salariés) et aux plus grandes (plus de 250 salariés). Ce risque est aussi plus élevé, au moins une fois et demie, dans certaines zones d'emploi par rapport à la zone d'emploi de Toulouse. Ce sont les zones de Castelsarrasin-Moissac, Carcassonne-Limoux, Albi, Saint-Gaudens et Cahors.

Tableau 16. Analyse bivariée - Taux d'incidence (/1 000) et risques relatifs de déclaration d'inaptitude selon l'effectif de l'établissement et la zone d'emploi.

	Déclarés inaptes (n)	TI (/1000) IC [95%]	RR bivarié IC [95%]	P-value
<b>Salarié isolé</b>				0,040
>1 sal.	8 022	7,81 [7,64-7,98]	1,00	
1 sal.	183	6,72 [5,82-7,77]	0,86 [0,74-1]	0,045
<b>Effectif établissement</b>				<0,001
<10 salariés	1 833	7,21 [6,89-7,55]	1,00	
10-49 salariés	2 992	8,51 [8,21-8,82]	1,18 [1,11-1,25]	<.0001
50-249 salariés	2 577	8,58 [8,25-8,91]	1,19 [1,12-1,26]	<.0001
>=250 salariés	803	5,42 [5,06-5,81]	0,75 [0,69-0,82]	<.0001
<b>Zone d'emploi</b>				<.0001
7613-Mende	71	5,42 [4,3-6,84]	0,80 [0,64-1,02]	0,071
7604-Auch	124	6,63 [5,56-7,91]	0,98 [0,82-1,18]	0,864
7620-Perpignan	527	6,71 [6,16-7,31]	1,00 [0,91-1,09]	0,927
7625-Toulouse	2 407	6,74 [6,48-7,02]	1,00	

	Déclarés inaptes (n)	TI (/1000) IC [95%]	RR bivarié IC [95%]	P-value
7601-Agde-Pézenas	72	6,79 [5,39-8,55]	1,01 [0,8-1,27]	0,955
7615-Montauban	162	6,92 [5,93-8,07]	1,03 [0,88-1,2]	0,744
7603-Alès-Le Vigan	160	7,21 [6,17-8,42]	1,07 [0,91-1,25]	0,412
7606-Béziers	239	7,48 [6,59-8,49]	1,11 [0,97-1,27]	0,126
7614-Millau	68	7,81 [6,16-9,90]	1,16 [0,91-1,47]	0,231
7616-Montpellier	1 266	8,05 [7,62-8,51]	1,19 [1,12-1,28]	<.0001
7611-Figeac-Villefranche	146	8,13 [6,91-9,56]	1,21 [1,02-1,43]	0,028
7617-Narbonne	218	8,31 [7,28-9,49]	1,23 [1,07-1,42]	0,003
7621-Rodez	244	8,44 [7,45-9,57]	1,25 [1,10-1,43]	0,001
7623-Sète	157	8,72 [7,46-10,2]	1,29 [1,10-1,52]	0,002
7624-Tarbes-Lourdes	381	8,95 [8,10-9,90]	1,33 [1,19-1,48]	<.0001
7619-Nord-du-Lot	70	9,41 [7,44-11,89]	1,40 [1,10-1,77]	0,006
7610-Castres-Mazamet	178	9,85 [8,50-11,41]	1,46 [1,26-1,70]	<.0001
7605-Bagnols-sur-Cèze	197	9,89 [8,60-11,37]	1,47 [1,27-1,70]	<.0001
7618-Nîmes	684	9,93 [9,21-10,70]	1,47 [1,35-1,60]	<.0001
7609-Castelsarrasin-Moissac	73	10,77 [8,56-13,55]	1,60 [1,27-2,02]	<.0001
7608-Carcassonne-Limoux	349	10,87 [9,79-12,07]	1,61 [1,44-1,80]	<.0001
7602-Albi	360	11,52 [10,39-12,78]	1,71 [1,53-1,910]	<.0001
7622-Saint-Gaudens	8	15,06 [7,53-30,11]	2,23 [1,12-4,47]	0,023
7607-Cahors	181	15,22 [13,16-17,61]	2,26 [1,94-2,63]	<.0001

Cette analyse a également été faite sur les caractéristiques individuelles des salariés (tableau 17). On observe, avec les mêmes précautions que précédemment, que le risque relatif d'être déclaré inapte est une fois et demie plus important pour les femmes par rapport aux hommes et que par ailleurs ce risque augmente avec l'âge ou l'ancienneté. Le risque relatif est en revanche moins élevé chez les travailleurs précaires par rapport aux salariés en CDI et significativement inférieur pour les catégories sociales « commerçants-artisans-chefs d'entreprise », « cadres-professions intellectuelles supérieures » et « professions intermédiaires » par rapport à la catégorie « employés ». Toujours par rapport à cette catégorie, le risque n'est pas significativement différent pour les ouvriers et les agriculteurs.

Tableau 17. Analyse bivariée - Taux d'incidence et risques relatifs de déclaration d'inaptitude selon le sexe, la tranche d'âge, l'ancienneté, le type de contrat de travail et la catégorie sociale.

	Déclarés inaptes (n)	TI (/1000) IC [95%]	RR bivarié IC [95%]	P-value
<b>Sexe</b>				<.0001
Homme	3 603	6,22 [6,02-6,43]	1,00	
Femme	4 758	9,98 [9,70-10,27]	1,603 [1,54-1,67]	<.0001
<b>Tranche d'âge</b>				<.0001
<25 ans	253	2,77 [2,45-3,14]	1,00	
25-34 ans	1 360	5,35 [5,07-5,64]	1,93 [1,69-2,21]	<.0001
35-44 ans	1 932	7,37 [7,05-7,71]	2,66 [2,33-3,03]	<.0001
45-54 ans	2 349	8,95 [8,59-9,31]	3,23 [2,83-3,67]	<.0001
>=55 ans	2 467	13,33 [12,81-13,87]	4,81 [4,23-5,47]	<.0001
<b>Ancienneté</b>				<.0001
<2 ans	1 816	6,51 [6,22-6,82]	1,00	
2-5 ans	2 681	7,45 [7,17-7,74]	1,14 [1,08-1,21]	<.0001
6-10 ans	1 534	9,32 [8,86-9,80]	1,43 [1,34-1,53]	<.0001
11-20 ans	1 580	9,37 [8,92-9,85]	1,44 [1,35-1,54]	<.0001
>=20 ans	588	7,75 [7,15-8,40]	1,19 [1,08-1,31]	<.0001
<b>Type de contrat</b>				<.0001
CDI	7 676	8,99 [8,79-9,19]	1,00	
Contrat précaire	399	2,47 [2,24-2,73]	0,27 [0,25-0,30]	<.0001
<b>Catégorie sociale (6 classes)</b>				<.0001
Agriculteur	4	8,05 [3,02-21,44]	0,68 [0,25-1,80]	0,434
Art., comm., chef d'ent.	60	7,37 [5,72-9,49]	0,62 [0,48-0,80]	<.0001
Cadre, PIS	378	2,86 [2,58-3,16]	0,24 [0,22-0,27]	<.0001
Prof. intermédiaire	1 110	6,20 [5,85-6,58]	0,52 [0,49-0,56]	<.0001
Employé	3 256	11,90 [11,50-12,31]	1,00	
Ouvrier	2 420	11,46 [11,01-11,92]	0,96 [0,91-1,01]	0,160

Le taux d'incidence (TI) des déclarations d'inaptitude et son intervalle de confiance à 95% (IC[95%]) a également été calculé pour chacune des catégories de métier figurant dans les tableaux 8-1 à 8-3 et l'ensemble de ces taux d'incidence figurent en annexe 7.

Les métiers correspondant aux taux d'incidence supérieurs à 10 pour 1 000 salariés au cours de l'année d'étude sont indiqués dans le tableau 18.

En complément, les 15 métiers présentant un risque de déclaration d'inaptitude supérieur à deux fois celui du métier d'employé administratif, sont présentés dans le tableau 19.

Tableau 18. Métiers correspondant aux taux d'incidence de déclaration d'inaptitude supérieur à 10 pour 1 000 salariés au cours d'une année

Métier	Déclarés inaptes (n)	TI (/1000)	IC[95%]
Aide à domicile – aide-ménagère	633	28,96	[26,79-31,31]
Ambulancier (avec artisan)	69	20,61	[16,28-26,09]
Ouvrier ou opérateur de production agro-alimentaire	95	20,11	[16,44-24,58]
Standardiste	69	18,25	[14,41-23,11]
Ouvrier ou employé déchets et assainissement	409	17,37	[15,76-19,13]
Agent hospitalier (avec aide-soignant)	383	16,98	[15,36-18,76]
Employé de l'hôtellerie	61	15,17	[11,80-19,49]
Cadre infirmier	23	14,60	[9,70-21,96]
Ouvrier de confection textile ou cuir	23	14,39	[9,56-21,65]
Employé ou artisan coiffure et esthétique	85	14,36	[11,61-17,76]
Employé de commerce	952	14,26	[13,38-15,19]
Coursier, livreur, taxi	131	13,54	[11,41-16,07]
Agent de sécurité	103	13,44	[11,08-16,30]
Responsable petit magasin, cadre exploitation de magasin	110	13,04	[10,81-15,71]
Monteur ensemble mécanique ou structure métallique	25	12,61	[8,52-18,67]
Ouvrier ou artisan gros œuvre, travaux public, béton	233	12,55	[11,04-14,27]
Ouvrier de production matériaux de construction	39	12,50	[9,14-17,11]
Chauffeur routier (avec artisan)	292	11,99	[10,69-13,45]
Employé médical	84	11,92	[9,62-14,76]
Ouvrier ou artisan de la manutention, magasinier, type industriel	267	11,17	[9,91-12,6]
Ouvrier ou artisan de l'alimentation non industrielle	181	11,00	[9,51-12,73]
Éducateur spécialisé	115	10,51	[8,76-12,62]
Profession commerciale banque et assurance	63	10,27	[8,03-13,15]

Tableau 19. Analyse bivariée - Les 15 métiers dont le risque relatif de déclaration d'inaptitude est plus de 2 fois le risque des employés administratifs.

Métier	TI (/1000)	IC 95%	RR bivarié	IC 95%	p-value
<i>Employé administratif</i>	5,78	[4,79-6,97]	1 (réf)		
Aide à domicile – aide-ménagère	28,96	[26,79-31,31]	5,01	[4,09-6,14]	<0,001
Ambulancier (avec artisan)	20,61	[16,28-26,09]	3,57	[2,64-4,82]	<0,001
Ouvrier/opérateur production agro-alimentaire	20,11	[16,44-24,58]	3,48	[2,64-4,58]	<0,001
Standardiste	18,25	[14,41-23,11]	3,16	[2,34-4,27]	<0,001
Ouvrier ou employé déchets et assainissement	17,36	[15,76-19,13]	3,01	[2,43-3,71]	<0,001
Agent hospitalier (avec aide-soignant)	16,98	[15,36-18,76]	2,94	[2,38-3,63]	<0,001
Employé de l'hôtellerie	15,17	[11,80-19,49]	2,63	[1,92-3,59]	<0,001

Métier	Ti (/1000)	IC 95%	RR bivarié	IC 95%	p-value
Cadre infirmier	14,60	[9,70-21,96]	2,53	[1,61-3,96]	<0,001
Ouvrier de confection textile ou cuir	14,39	[9,56-21,65]	2,49	[1,59-3,90]	<0,001
Employé ou artisan coiffure et esthétique	14,36	[11,61-17,76]	2,48	[1,87-3,30]	<0,001
Employé de commerce	14,26	[13,38-15,19]	2,47	[2,03-3,01]	<0,001
Coursier, livreur, taxi	13,54	[11,41-16,07]	2,34	[1,82-3,02]	<0,001
Agent de sécurité	13,44	[11,08-16,30]	2,33	[1,78-3,04]	<0,001
Responsable petit magasin, cadre exploitation des magasins	13,04	[10,81-15,71]	2,26	[1,73-2,94]	<0,001
Monteur ensemble mécanique ou structure métallique	12,61	[8,52-18,67]	2,18	[1,41-3,37]	<0,001
Ouvrier ou artisan gros œuvre, travaux public, béton	12,55	[11,04-14,27]	2,17	[1,73-2,72]	<0,001
Ouvrier de production matériaux de construction	12,50	[9,14-17,11]	2,16	[1,50-3,12]	<0,001
Chauffeur routier (avec artisan)	11,99	[10,69-13,45]	2,08	[1,67-2,58]	<0,001
Employé médical	11,92	[9,62-14,76]	2,06	[1,55-2,74]	<0,001

Comme attendu, les mêmes métiers présentent les taux d'incidence et les risques relatifs en analyse bivariée les plus élevés de déclaration d'inaptitude. Il s'agit de métiers d'ouvrier ou d'employé confrontés à des contraintes physiques intenses (aide à domicile, coiffeur, ouvrier gros œuvre du bâtiment), des horaires atypiques (ambulancier, employé de l'hôtellerie, chauffeur routier), des contraintes de rythme de travail (ouvrier de production agro-alimentaire ou de la confection, standardiste) ou à une forte demande psychologique associés à une faible latitude décisionnelle (employé de commerce, agent de sécurité, coursier).

De plus, certains de ces métiers cumulent plusieurs de ces contraintes (aide à domicile, employé de l'hôtellerie).

### 5.1.2 Associations statistiques ajustées entre le taux d'incidence des déclarations d'inaptitude et l'ensemble des caractéristiques du salarié (analyse multivariée)

L'objectif de cette analyse est d'identifier les facteurs de risque réels des inaptitudes et d'estimer la grandeur réelle de ce risque. Pour cela, tous les facteurs de risque potentiels, i.e. les variables caractéristiques des salariés associées au taux d'incidence dans l'analyse bivariée précédente, ont été introduites dans le modèle. Comme indiqué en détail dans le paragraphe « Méthodes », après prise en compte des liens entre ces différentes variables, seules certaines d'entre elles restent réellement associées au taux d'incidence des inaptitudes et les risques relatifs sont ajustés en conséquence.

Le tableau 20 indique les risques relatifs ajustés correspondant aux variables caractéristiques des salariés restant associées au taux d'incidence après prise en compte des autres caractéristiques. Pour le calcul du risque relatif, les modalités de référence des différentes variables sont les mêmes que dans l'analyse bivariée précédente. Les risques relatifs ajustés de l'ensemble des 63 métiers figurent en annexe 8.

L'âge, le sexe et la précarité du contrat de travail et le métier exercé restent facteurs de risque d'inaptitude, tandis que l'ancienneté et la catégorie sociale ne sont plus associées au taux d'incidence. Les risques relatifs sont peu modifiés par l'ajustement pour les trois variables âge, sexe et précarité du contrat de travail.

Les risques relatifs de la variable métier sont davantage modifiés par l'ajustement ce qui change l'ordre de classement des métiers dont le risque d'inaptitude est au moins égal à deux fois celui d'employé administratif. Néanmoins, ce sont globalement les mêmes métiers qui composent cette liste.

Tableau 20. Variables caractéristiques des salariés associées au taux d'incidence des inaptitudes, taux d'incidence et risques relatifs par rapport à la modalité de référence – analyse multivariée

		RR ajustés	IC 95%	p-value
<b>Sexe</b>	<i>Homme</i>	1 (réf)		
	Femme	1,57	[1,49-1,66]	<0,001
<b>Age</b>	<25 ans	1 (réf)		
	25-34 ans	1,89	[1,64-2,17]	<0,001
	35-44 ans	2,56	[2,23-2,93]	<0,001
	45-54 ans	2,87	[2,50-3,29]	<0,001
	>=55 ans	4,09	[3,57-4,70]	<0,001
<b>Contrat</b>	<i>CDI</i>	1 (réf)		
	Contrat précaire	0,34	[0,31-0,38]	<0,001
<b>Métier</b>	<i>Employé administratif</i>	1 (réf)		
	Employé ou artisan ambulancier	4,20	[3,10-5,70]	<0,001
	Aide à domicile - aide-ménagère	4,08	[3,32-5,01]	<0,001
	Ouvrier de production agro-alimentaire	3,96	[3,00-5,23]	<0,001
	Standardiste	3,39	[2,50-4,59]	<0,001
	Employé ou artisan coiffure et esthétique	3,24	[2,43-4,32]	<0,001
	Employé de l'hôtellerie	3,09	[2,25-4,23]	<0,001
	Ouvrier ou artisan gros œuvre, travaux public, béton	3,08	[2,44-3,89]	<0,001
	Agent de sécurité	2,98	[2,26-3,91]	<0,001
	Ouvrier de production matériaux de construction	2,88	[1,99-4,18]	<0,001
	Employé de commerce	2,88	[2,35-3,52]	<0,001
	Coursier, livreur, taxi	2,87	[2,22-3,73]	<0,001
	Employé de traitement des déchets ou assainissement	2,82	[2,28-3,50]	<0,001
	Ouvrier ou artisan de l'alimentation non industrielle	2,77	[2,17-3,53]	<0,001
	Monteur ensemble mécanique ou structure métallique	2,71	[1,73-4,27]	<0,001
	Agent hospitalier ou aide-soignant	2,68	[2,16-3,32]	<0,001
	Ouvrier de la confection textile ou cuir	2,47	[1,57-3,88]	<0,001
	Ouvrier ou artisan manutention, magasinier industriel	2,45	[1,96-3,08]	<0,001
	Cuisinier	2,38	[1,85-3,07]	<0,001

	RR ajustés	IC 95%	p-value
Employé ou artisan chauffeur routier	2,36	[1,88-2,96]	<0,001
Responsable petit magasin, cadre d'exploitation de magasin	2,35	[1,80-3,07]	<0,001
Ouvrier ou artisan mécanicien	2,27	[1,72-2,99]	<0,001
Ouvrier ou artisan du second œuvre du bâtiment	2,17	[1,69-2,79]	<0,001
Professions commerciales banque et assurances	2,11	[1,54-2,88]	<0,001
Ouvrier du travail du métal	2,10	[1,54-2,87]	<0,001
Cadre infirmier	2,10	[1,34-3,30]	0,001
Conducteur d'engin	2,04	[1,56-2,68]	<0,001

## 5.2 Facteurs de risque de déclaration d'inaptitude pour pathologies de l'appareil locomoteur (analyse multivariée)

Pour les pathologies de l'appareil locomoteur et les troubles mentaux et du comportement, les nombres de déclarations d'inaptitude étaient particulièrement élevés avec des taux d'incidence de près de 300/100 000 salariés au cours de l'année d'étude. Aussi, les facteurs de risque de déclaration d'inaptitude pour chacun de ces deux groupes de pathologies ont pu être analysés dans l'ensemble des salariés.

Les analyses statistiques 2 à 2 entre le taux d'incidence des déclarations d'inaptitude et chaque caractéristique du salarié (analyse bivariée) ne sont pas présentées mais ont été réalisées afin d'identifier ensuite les facteurs de risque réels d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur par l'analyse multivariée présentée ci-dessous.

Comme pour l'identification des facteurs de risque de déclaration d'inaptitude toutes pathologies confondues, le risque relatif et son intervalle de confiance à 95 % ont été calculés par rapport à une catégorie de référence pour chaque caractéristique du salarié, toutes choses égales par ailleurs (tableaux 21 et 22).

Tableau 21. Taux d'incidence et risques relatifs de déclaration d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur selon les caractéristiques des salariés.

	TI (/1000)	IC 95%	RR ajusté	IC 95%	p-value
<b>Sexe</b>					
Homme	2,41	[2,29-2,54]	1 (réf)		
Femme	3,77	[3,60-3,94]	1,65	[1,51-1,81]	<0,001
<b>Age</b>					
<25 ans	0,80	[0,64-1,01]	1 (réf)		
25-34 ans	1,73	[1,58-1,90]	2,28	[1,77-2,95]	<0,001
35-44 ans	2,58	[2,40-2,79]	3,45	[2,69-4,44]	<0,001
45-54 ans	3,67	[3,45-3,91]	4,35	[3,40-5,58]	<0,001
>=55 ans	5,60	[5,27-5,96]	6,13	[4,78-7,85]	<0,001
<b>Contrat</b>					
CDI	3,44	[3,32-3,57]	1 (réf)		
Contrat précaire	0,99	[0,85-1,16]	0,37	[0,31-0,43]	<0,001

Les taux d'incidence des inaptitudes pour pathologie de l'appareil locomoteur sont mécaniquement plus faibles que les taux d'incidence des inaptitudes toutes pathologies confondues.

Concernant le sexe, l'âge et le type de contrat (CDI ou précaire) du salarié, les facteurs de risque sont les mêmes que pour les inaptitudes toutes pathologies confondues. Toutes choses égales par ailleurs, le risque est ainsi plus grand pour les femmes, les personnes en CDI et lorsque le salarié avance en âge, ce dernier facteur se confondant ici avec l'ancienneté.

Concernant la variable « métier », le métier de référence « employé administratif » a été remplacé par celui de « technicien ou agent de maîtrise ». Par rapport à ce dernier, la nature des métiers « à risque » change peu lorsqu'on considère les inaptitudes « toutes pathologies » et spécifiquement les inaptitudes pour pathologie de l'appareil locomoteur. Les trois métiers les plus à risque restent identiques : ambulancier, aide à domicile et ouvrier de la production agro-alimentaire.

Certains métiers néanmoins disparaissent de la liste ou sont relégués plus bas dans l'échelle décroissante des risques relatifs comme standardiste, employé ou artisan coiffure et esthétique, agent de sécurité, tandis que d'autres remontent dans ce classement comme les ouvriers du gros œuvre, les coursiers livreurs, les employés du traitement des déchets ou de l'assainissement. Certains autres métiers apparaissent aussi dans la liste, en particulier d'autres métiers d'ouvriers, les serveurs ou les employés de service aux collectivités.

Tableau 22. Les 34 métiers dont le risque relatif de déclaration d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur est plus de 2 fois supérieur au risque des techniciens et agents de maîtrise non classés ailleurs. Analyse multivariée

Métier	TI (/1000)	IC 95%	RR ajusté	IC 95%	p-value
<i>Autres techniciens, agents de maîtrise non classés ailleurs</i>	1,03	[0,73-1,45]	1 (réf)		
Employé ou artisan ambulancier	10,76	[7,76-14,91]	9,18	[5,68-14,83]	<0,001
Aide à domicile - aide-ménagère	15,95	[14,36-17,72]	9,00	[6,23-12,99]	<0,001
Ouvrier de production agro-alimentaire	8,49	[6,23-11,57]	6,86	[4,29-10,95]	<0,001
Coursier, livreur, taxi	7,55	[6,00-9,50]	6,78	[4,46-10,30]	<0,001
Ouvrier ou artisan gros œuvre, travaux public, béton	6,15	[5,12-7,39]	6,56	[4,43-9,73]	<0,001
Employé de traitement des déchets ou assainissement	9,69	[8,51-11,03]	6,31	[4,35-9,17]	<0,001
Employé de l'hôtellerie	7,22	[5,01-10,38]	6,18	[3,73-10,23]	<0,001
Monteur ensemble mécanique ou structure métallique	6,06	[3,44-10,67]	6,12	[3,15-11,89]	<0,001
Ouvrier ou artisan mécanicien	4,76	[3,66-6,18]	5,44	[3,51-8,42]	<0,001
Agent hospitalier ou aide-soignant	8,30	[7,19-9,58]	5,32	[3,65-7,77]	<0,001
Ouvrier de production matériaux de construction	5,46	[3,39-8,78]	5,18	[2,84-9,43]	<0,001
Ouvriers et artisans de l'alimentation non industrielle	4,56	[3,64-5,72]	4,99	[3,30-7,57]	<0,001

Métier	TI (/1000)	IC 95%	RR ajusté	IC 95%	p-value
Ouvrier ou artisan de l'alimentation non industrielle	5,20	[4,36-6,20]	4,86	[3,29-7,16]	<0,001
Employé de commerce	5,53	[4,99-6,13]	4,79	[3,33-6,88]	<0,001
Ouvrier ou artisan du second œuvre du bâtiment	4,24	[3,39-5,31]	4,54	[3,00-6,87]	<0,001
Employé ou artisan chauffeur routier	5,55	[4,69-6,57]	4,54	[3,08-6,69]	<0,001
Cuisinier	3,83	[2,95-4,96]	4,34	[2,81-6,71]	<0,001
Ouvrier du travail du métal	3,66	[2,56-5,24]	4,15	[2,52-6,83]	<0,001
Employé ou artisan coiffure et esthétique	4,06	[2,72-6,05]	3,92	[2,29-6,71]	<0,001
Conducteur d'engin	4,06	[3,05-5,40]	3,82	[2,43-6,00]	<0,001
Ouvrier de l'électricité/électronique	3,77	[2,43-5,84]	3,74	[2,14-6,55]	<0,001
Ouvrier de l'artisanat ou artisan non alimentaire et non bâtiment	3,77	[2,80-5,08]	3,66	[2,32-5,79]	<0,001
Agent de sécurité	3,66	[2,53-5,30]	3,44	[2,07-5,71]	<0,001
Serveur	3,12	[2,22-4,39]	3,38	[2,07-5,50]	<0,001
Responsable magasinage	4,09	[2,47-6,79]	3,20	[1,71-6,00]	<0,001
Ouvrier de la confection textile ou cuir	4,39	[2,09-9,21]	3,03	[1,34-6,87]	0,008
Employé de service aux collectivités	3,38	[2,26-5,04]	2,57	[1,51-4,37]	<0,001
Employé médical	3,69	[2,52-5,43]	2,46	[1,46-4,14]	<0,001
Cadre ou agent de maîtrise hôtellerie, restaurateurs	2,99	[1,56-5,74]	2,46	[1,17-5,15]	0,017
Responsable petit magasin, cadre d'exploitation des magasins	3,20	[2,20-4,67]	2,35	[1,40-3,94]	0,001
Employé de l'enfance	3,40	[2,22-5,22]	2,33	[1,34-4,05]	0,003
Ouvrier et exploitant agricole ou forestier ou aquatique, employé forestier, jardinier, ouvrier du bois/carton/papier et de l'énergie	2,15	[1,25-3,70]	2,21	[1,16-4,21]	0,016
Technicien ou agent de maîtrise maintenance, installation, entretien	2,15	[1,40-3,29]	2,08	[1,19-3,64]	0,010
Technicien ou agent de maîtrise fabrication lourde	2,26	[1,25-4,08]	2,08	[1,05-4,13]	0,036

### 5.3 Facteurs de risque de déclaration d'inaptitude pour troubles mentaux ou du comportement (analyse multivariée)

La même analyse multivariée a été réalisée sur les déclarations d'inaptitude pour troubles mentaux et du comportement et ses résultats figurent dans les tableaux 23 et 24.

Tableau 23. Taux d'incidence et risques relatifs de déclaration d'inaptitude pour troubles mentaux et troubles du comportement selon les caractéristiques des salariés. Analyse multivariée.

	TI (/1000)	IC 95%	RR ajustés	IC 95%	p-value
<b>Sexe</b>					
Homme	1,88	[1,77-2,00]	1 (réf)		
Femme	4,24	[4,06-4,43]	1,86	[1,71-2,03]	<0,001
<b>Age</b>					
<25 ans	1,14	[0,94-1,38]	1 (réf)		
25-34 ans	2,47	[2,28-2,67]	1,99	[1,60-2,47]	<0,001
35-44 ans	3,19	[2,98-3,41]	2,46	[1,99-3,06]	<0,001
45-54 ans	3,22	[3,01-3,44]	2,40	[1,93-2,98]	<0,001
>=55 ans	3,79	[3,52-4,08]	2,75	[2,21-3,42]	<0,001
<b>Contrat</b>					
CDI	3,36	[3,24-3,48]	1 (réf)		
Contrat précaire	0,84	[0,71-0,99]	0,29	[0,24-0,35]	<0,001

Sur les caractéristiques individuelles et de contrat de travail, on observe les mêmes facteurs de risque que dans les analyses précédentes. On peut préciser néanmoins que l'excès de risque pour les femmes est plus important pour les troubles mentaux que pour les pathologies de l'appareil locomoteur et, à l'inverse, l'excès de risque lié à l'âge est moins important.

Concernant les risques liés au métier exercé, on observe que 23 métiers présentent un risque relatif supérieur à 2 fois celui de cadre administratif et secrétariat supérieur (catégorie de référence pour les troubles mentaux et du comportement). La nature de ces métiers est assez différente de celle observée pour les inaptitudes toutes pathologies confondues ou associées aux maladies de l'appareil locomoteur.

Tableau 24. Les 23 métiers dont le risque relatif de déclaration d'inaptitude pour troubles mentaux et du comportement est plus de 2 fois le risque des cadres administratifs et secrétariat supérieur. Analyse multivariée.

Métier	TI (/1000)	IC 95%	RR	IC 95%	p-value
Cadres administratifs et secrétariat supérieur	2,18	[1,65-2,90]	1 (réf)		
Standardiste	10,08	[7,34-13,86]	4,87	[3,18-7,46]	<0,001
Cadres infirmiers	12,07	[7,70-18,92]	4,71	[2,77-8,01]	<0,001
Responsable petits magasins, cadre de l'exploitation des magasins	8,07	[6,36-10,23]	4,04	[2,79-5,84]	<0,001
Ambulanciers (y.c. artisan)	6,87	[4,57-10,34]	4,01	[2,44-6,60]	<0,001
Agents de sécurité	5,75	[4,28-7,72]	3,80	[2,52-5,74]	<0,001
Professions commerciales banque et assurances	6,54	[4,79-8,91]	3,49	[2,30-5,32]	<0,001
Employés de commerce	6,54	[5,95-7,18]	3,42	[2,54-4,62]	<0,001
Éducateurs spécialisés	6,68	[5,31-8,40]	3,12	[2,16-4,50]	<0,001
Aide à domicile et aide-ménagère	7,93	[6,83-9,20]	3,09	[2,24-4,26]	<0,001
Employés de l'hôtellerie	5,72	[3,80-8,61]	3,07	[1,87-5,05]	<0,001

Métier	TI (/1000)	IC 95%	RR	IC 95%	p-value
Employés et artisans coiffure et esthétique	5,41	[3,83-7,65]	2,97	[1,89-4,67]	<0,001
Confection, textile, cuir	5,64	[2,94-10,85]	2,89	[1,42-5,89]	0,004
Cadres & agent de maîtrise hôtellerie, restaurateurs	5,31	[3,26-8,67]	2,85	[1,62-5,01]	<0,001
Production agro-alimentaire	4,88	[3,24-7,35]	2,81	[1,71-4,62]	<0,001
Ouvriers et artisans de l'alimentation non industrielle	3,47	[2,67-4,49]	2,57	[1,74-3,78]	<0,001
Professions techniques des banques et assurances	5,33	[3,91-7,27]	2,42	[1,59-3,69]	<0,001
Imprimerie, chimie, pharmacie, plasturgie, laboratoire	4,14	[2,54-6,76]	2,38	[1,35-4,20]	0,003
Employés médicaux	5,40	[3,93-7,42]	2,28	[1,48-3,50]	<0,001
Cuisinier	3,36	[2,54-4,43]	2,17	[1,45-3,24]	<0,001
Autres artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,66	[2,49-5,38]	2,11	[1,31-3,40]	0,002
Formation continue	3,78	[2,38-6,00]	2,03	[1,18-3,48]	0,011
Ouvriers et artisans de la manutention, magasinier, type industriel	3,10	[2,47-3,89]	2,02	[1,40-2,91]	0,000
Agents hospitaliers	4,66	[3,85-5,64]	2,01	[1,43-2,84]	<0,001

#### 5.4 Facteurs de risque de déclaration d'inaptitude pour une pathologie par rapport aux autres : analyse multivariée parmi les salariés déclarés inaptés

Des différences dans la nature des facteurs de risque ayant été observées entre les deux groupes « Pathologies de l'appareil locomoteur » et « Troubles mentaux et du comportement », les spécificités potentielles des facteurs de risque d'inaptitude vis à vis d'une pathologie donnée ont été recherchées. Les nombres de déclaration d'inaptitude pour chaque pathologie du thésaurus étant insuffisants pour une analyse sur l'ensemble des salariés, ces facteurs ont été recherchés au sein de la population des salariés déclarés inaptés. Cette analyse répond à la question : lorsqu'un salarié est déclaré inapte, pourquoi cette inaptitude est-elle liée à une pathologie donnée plutôt qu'à une autre ?

Pour chaque pathologie dont les effectifs étaient suffisants, une analyse multivariée prenant en compte toutes les caractéristiques des salariés déclarés inaptés a ainsi été réalisée et les odds ratio (OR) obtenus ont permis d'identifier des facteurs de risque spécifiquement associés à cette pathologie.

Les variables caractéristiques des salariés « sexe » et « âge » ont été systématiquement conservées dans le modèle, tandis que les autres n'ont été conservées que lorsque leurs OR étaient statistiquement significatifs.

Les tableaux 25 à 39 indiquent les associations entre les différentes pathologies en cause dans les déclarations d'inaptitude et les variables caractérisant le salarié.

Tableau 25. Association entre le sexe et la pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Pathologie		OR ajustés	Sexe IC 95%	p-value
Cervicalgie et/ou névralgie cervico-brachiale				
	homme	1 (réf)		
	femme	1,55	[1,13-2,13]	0,007
Lombalgie et/ou sciatgie et/ou cruralgie				
	homme	1 (réf)		
	femme	0,71	[0,60-0,84]	<0,001
<i>Troubles musculosquelettiques : non significatif</i>				
<i>Troubles musculosquelettiques du coude : non significatif</i>				
Troubles musculosquelettiques des poignets ou des mains				
	homme	1 (réf)		
	femme	2,12	[1,26-3,58]	0,005
Troubles musculosquelettiques (avec arthrose) des membres inférieurs				
	homme	1 (réf)		
	femme	0,73	[0,55-0,96]	0,026
Polyarthrite (sans précision)				
	homme	1 (réf)		
	femme	2,56	[1,60-4,12]	<0,001
Séquelles de lésions traumatiques				
	homme	réf		
	femme	0,68	[0,50-0,93]	0,016
Épisode dépressif				
	homme	1 (réf)		
	femme	1,38	[1,21-1,58]	<0,001
<i>Troubles anxieux ou liés à un facteur de stress sévère : non significatif</i>				
Maladies de l'appareil circulatoire				
	homme	1 (réf)		
	femme	0,27	[0,20-0,36]	<0,001
Tumeurs malignes				
	homme	1 (réf)		
	femme	1,40	[1,00-1,95]	0,048
<i>Maladies de l'appareil respiratoire : non significatif</i>				

Lorsqu'un salarié est déclaré inapte, si ce salarié est une femme, sa pathologie sera plus probablement une cervicalgie-névrалgie/cervico brachiale, des troubles musculosquelettiques des poignets ou des mains, une polyarthrite ou un épisode dépressif. Si ce salarié est un homme, sa pathologie sera plus probablement une sciatалgie/lombalgie, des troubles musculosquelettiques des membres inférieurs, des séquelles de lésions traumatiques ou une maladie de l'appareil circulatoire. Les autres pathologies, celles de l'épaule ou du coude, les troubles anxieux ou les maladies respiratoires ne sont pas spécifiquement associées au sexe lorsqu'elles sont à l'origine de la déclaration d'inaptitude.

Parallèlement, si le salarié déclaré inapte fait partie de la tranche d'âge la plus élevée, sa pathologie sera plus probablement une pathologie de l'épaule ou du membre inférieur, une polyarthrite, une maladie de l'appareil circulatoire, une tumeur maligne ou une maladie de l'appareil respiratoire. Si le salarié est âgé de 45 à 54 ans, sa pathologie sera plus souvent une cervicalgie / névrалgie cervico brachiale, une pathologie du coude, du poignet ou de la main. Enfin, si le salarié est âgé de moins de 35 ans, la pathologie entraînant la déclaration d'inaptitude sera plus souvent des troubles mentaux ou du comportement, qu'il s'agisse d'épisodes dépressifs ou de troubles anxieux ou liés à un facteur de stress sévère.

Tableau 26. Association entre l'âge et la pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Pathologie		OR ajustés	Age IC 95%	p-value
<b>Appareil locomoteur</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	1,19	[1,02-1,40]	0,029
	45-54 ans	1,61	[1,38-1,87]	<0,001
	>=55 ans	1,66	[1,43-1,94]	<0,001
<b>Cervicalgie et/ou névrалgie cervico-brachiale</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	2,21	[1,42-3,44]	<0,001
	45-54 ans	2,48	[1,62-3,81]	<0,001
	>=55 ans	1,90	[1,23-2,95]	0,004
<b>Lombalgie et/ou sciatалgie et/ou cruralgie : non significatif</b>				
<b>Troubles musculosquelettiques de l'épaule</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	1,22	[0,88-1,70]	0,239
	45-54 ans	2,14	[1,59-2,89]	<0,001
	>=55 ans	2,55	[1,90-3,43]	<0,001
<b>Troubles musculosquelettiques du coude</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	2,54	[1,31-4,93]	0,006
	45-54 ans	3,08	[1,63-5,83]	<0,001
	>=55 ans	2,20	[1,14-4,26]	0,020
<b>Troubles musculosquelettiques des poignets ou des mains</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	1,67	[0,84-3,31]	0,144
	45-54 ans	2,22	[1,16-4,24]	0,016
	>=55 ans	1,66	[0,84-3,27]	0,147

Pathologie		OR ajustés	Age IC 95%	p-value
<b>Troubles musculosquelettiques (avec arthrose) des membres inférieurs</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	1,02	[0,67-1,55]	0,913
	45-54 ans	1,31	[0,89-1,92]	0,177
	>=55 ans	2,44	[1,71-3,49]	<0,001
<b>Polyarthrite (sans précision)</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	1,05	[0,52-2,13]	0,884
	45-54 ans	1,65	[0,88-3,09]	0,118
	>=55 ans	2,22	[1,21-4,07]	0,010
<i>Séquelles de lésions traumatiques : non significatif</i>				
<b>Troubles mentaux ou du comportement</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	0,87	[0,74-1,02]	0,078
	45-54 ans	0,61	[0,53-0,71]	<0,001
	>=55 ans	0,39	[0,34-0,46]	<0,001
<b>Épisode dépressif</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	0,98	[0,83-1,16]	0,787
	45-54 ans	0,81	[0,69-0,96]	0,015
	>=55 ans	0,64	[0,54-0,76]	<0,001
<b>Troubles anxieux ou liés à un facteur de stress sévère</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	0,84	[0,70-1,01]	0,070
	45-54 ans	0,52	[0,43-0,63]	<0,001
	>=55 ans	0,33	[0,27-0,41]	<0,001
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	0,83	[0,43-1,60]	0,568
	45-54 ans	3,37	[2,00-5,66]	<0,001
	>=55 ans	6,88	[4,19-11,32]	<0,001
<b>Tumeurs malignes</b>				
	< 35 ans	0,25	[0,08-0,74]	0,012
	35-44 ans	1 (réf)		
	45-54 ans	2,43	[1,45-4,07]	<0,001
	>=55 ans	5,00	[3,08-8,11]	<0,001
<b>Maladies de l'appareil respiratoire</b>				
	< 35 ans	1 (réf)		
	35-44 ans	0,87	[0,44-1,70]	0,683
	45-54 ans	0,91	[0,48-1,72]	0,761
	>=55 ans	2,11	[1,20-3,69]	0,009

Concernant le facteur « métier exercé », un tableau est fait pour chaque pathologie. Chaque tableau recense les métiers associés à cette pathologie dans la population des salariés déclarés inaptes. Les facteurs de risque supplémentaires identifiés pour certaines pathologies sont indiqués dans le texte au-dessous du tableau.

Tableau 27. Métiers associés aux cervicalgies ou névralgies cervico-brachiale comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Cervicalgie et/ou névralgie cervico-brachiale	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres professions Intermédiaires	1 (réf)		
coursier, livreur, taxi	6,38	[2,78-14,63]	<0,001
Ouvriers et artisans gros œuvre, travaux public, béton	4,59	[2,03-10,40]	<0,001
Ouvriers et artisans de l'alimentation non industrielle	4,54	[1,95-10,57]	<0,001
Cuisinier	4,25	[1,70-10,62]	0,002
Services aux particuliers - Aide à domicile et aide-ménagère	4,16	[2,33-7,42]	<0,001
Employés de commerce	3,20	[1,80-5,70]	<0,001
Autres ou NSP	2,70	[1,53-4,77]	<0,001
Chauffeurs routiers (y.c. artisan)	2,62	[1,16-5,94]	0,021
Ouvriers et artisans de la manutention, magasinier, type industriel	2,59	[1,15-5,80]	0,021
Agents hospitaliers	2,32	[1,16-4,66]	0,018

Le type de suivi médical est également associé à cette pathologie. Un suivi médical adapté ou renforcé par le SSTI est plus souvent réalisé chez les salariés déclarés inaptes pour cervicalgie ou névralgie cervico-brachiale que pour les autres pathologies. Les odds-ratio, statistiquement significatifs, sont respectivement égaux à 1,77 et 1,47.

La taille de l'établissement employeur est également associée à cette pathologie. Un effectif de 10 salariés ou plus est associé aux cervicalgies / névralgies cervico-brachiales avec un odds ratio statistiquement significatif égal à 1,46.

Tableau 28. Métiers associés aux lombalgies et/ou sciatalgies et/ou cruralgies comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Lombalgie et/ou sciatalgie et/ou cruralgie	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres professions Intermédiaires	1 (réf)		
Responsable magasinage	6,25	[2,58-15,17]	<0,001
Employés de l'enfance	5,26	[2,34-11,82]	<0,001
Services aux particuliers - Aide à domicile et aide-ménagère	4,88	[3,45-6,89]	<0,001
Ambulanciers (y.c. artisan)	4,77	[2,56-8,91]	<0,001
Agents hospitaliers	4,63	[3,14-6,82]	<0,001
déchets et assainissement	4,57	[3,15-6,61]	<0,001
Cuisinier	4,52	[2,71-7,53]	<0,001
Mécaniciens (y.c. artisan)	4,26	[2,43-7,48]	<0,001
coursier, livreur, taxi	4,19	[2,52-6,98]	<0,001
conducteurs d'engin	3,58	[2,03-6,32]	<0,001

Lombalgie et/ou sciatgie et/ou cruralgie	OR ajustés	IC 95%	p-value
Ouvriers et artisans gros œuvre, travaux public, béton	3,26	[2,05-5,17]	<0,001
NSP	2,74	[1,99-3,77]	<0,001
Ouvriers et artisans de la manutention, magasinier, type industriel	2,73	[1,75-4,26]	<0,001
Employés de commerce	2,14	[1,52-3,01]	<0,001
Agents de sécurité	2,03	[1,03-4,00]	0,040
Employés de l'hôtellerie	2,47	[1,11-5,50]	0,027
Électricité/électronique	2,91	[1,14-7,44]	0,026
Production agro-alimentaire	2,27	[1,13-4,56]	0,022
Employés médicaux	2,45	[1,15-5,23]	0,021
Ouvriers et artisans de l'alimentation non industrielle	1,99	[1,16-3,41]	0,013
Ouvriers de l'artisanat et artisans non alimentaire et non bâtiment	2,65	[1,39-5,04]	0,003
Travail du métal	3,31	[1,67-6,54]	0,001
Serveurs	3,36	[1,72-6,57]	0,000
Ouvriers et artisans du second œuvre du bâtiment	2,74	[1,61-4,66]	0,000
Chauffeurs routiers (y.c. artisan)	2,40	[1,54-3,73]	0,000

Tableau 29. Métiers associés aux troubles musculosquelettiques de l'épaule comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Troubles musculosquelettiques de l'épaule	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres professions Intermédiaires	1 (réf)		
Production agro-alimentaire	6,34	[3,05-13,19]	<0,001
Employés de l'enfance	5,04	[1,80-14,13]	0,002
Ouvriers et artisans du second œuvre du bâtiment	4,80	[2,47-9,34]	<0,001
Ouvriers et artisans de la manutention, magasinier, type industriel NP	4,43	[2,53-7,75]	<0,001
Techniciens et agents de maîtrise de maintenance, installation, entretien	4,39	[1,70-11,36]	0,002
Employés de l'hôtellerie	4,33	[1,79-10,50]	0,001
Agents hospitaliers	4,32	[2,61-7,14]	<0,001
Services aux particuliers - Aide à domicile et aide-ménagère	4,28	[2,71-6,76]	<0,001
Ouvriers et artisans de l'alimentation non industrielle	4,00	[2,09-7,65]	<0,001
coursier, livreur, taxi	3,95	[1,92-8,12]	<0,001
Ouvriers de l'artisanat et artisans non alimentaire et non bâtiment	3,88	[1,75-8,61]	<0,001
Autre ou NSP	3,60	[2,35-5,51]	<0,001
Employés médicaux	3,46	[1,44-8,30]	0,006
déchets et assainissement	3,31	[1,99-5,50]	<0,001
Chauffeurs routiers (y.c. artisan)	3,25	[1,82-5,80]	<0,001
Autres ouvriers	3,17	[1,87-5,36]	<0,001
Employés de commerce	2,84	[1,80-4,48]	<0,001
Ouvriers et artisans gros œuvre, travaux public, béton	2,11	[1,01-4,39]	0,047

Tableau 30. Métiers associés aux troubles musculosquelettiques du coude comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Troubles musculosquelettiques du coude	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres employés	1 (réf)		
Production agro-alimentaire	7,78	[3,09-19,57]	<0,001
Mécaniciens (y.c. artisan)	7,32	[2,80-19,18]	<0,001
Services aux particuliers - Aide à domicile et aide-ménagère	1,99	[1,01-3,96]	0,049

Tableau 31. Métiers associés aux troubles musculosquelettiques du poignet et de la main comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Troubles musculosquelettiques des poignets ou des mains	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres employés	1 (réf)		
Production agro-alimentaire	6,85	[2,23-21,07]	<0,001
Employés de l'hôtellerie	6,78	[2,22-20,75]	<0,001
Employés et artisans coiffure et esthétique	5,62	[1,83-17,22]	0,003
déchets et assainissement	3,37	[1,61-7,04]	0,001
Employés de commerce	2,55	[1,36-4,79]	0,004
Autres ouvriers	2,52	[1,28-4,99]	0,008

Tableau 32. Métiers associés aux troubles musculosquelettiques des membres inférieurs comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Troubles musculosquelettiques (avec arthrose) des membres inférieurs	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres professions Intermédiaires	1 (réf)		
Services aux collectivités	5,64	[2,14-14,85]	<0,001
Animateurs et moniteurs non spécialisés	4,56	[1,64-12,66]	0,004
Ouvriers et artisans gros œuvre, travaux public, béton	4,55	[2,50-8,28]	<0,001
Déchets et assainissement	3,91	[2,26-6,74]	<0,001
Ambulanciers (y.c. artisan)	3,46	[1,35-8,90]	0,010
Ouvriers de l'artisanat et artisans non alimentaire et non bâtiment	2,82	[1,16-6,87]	0,022
Conducteurs d'engin	2,78	[1,25-6,19]	0,013
Travail du métal	2,61	[1,00-6,83]	0,050
Ouvriers et artisans du second œuvre du bâtiment	2,34	[1,07-5,12]	0,033
Services aux particuliers - Aide à domicile et aide-ménagère	2,27	[1,27-4,04]	0,006
Chauffeurs routiers (y.c. artisan)	2,19	[1,14-4,22]	0,019
Agents hospitaliers	2,11	[1,12-3,97]	0,021
Employés de commerce	1,79	[1,03-3,11]	0,040
NSP	1,67	[1,02-2,76]	0,043
Autres ouvriers	1,57	[0,93-2,66]	0,095

Le type de suivi médical est associé à cette pathologie. Un suivi médical renforcé par le SSTI est plus souvent réalisé chez les salariés déclarés inaptes pour troubles musculosquelettiques des membres inférieurs que pour les autres pathologies. L'odds-ratio, statistiquement significatif, est de 1,74.

Tableau 33. Métiers associés à la polyarthrite comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Polyarthrite	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autre secteur d'activité	1 (réf)		
Aide à domicile - aide-ménagère	1,94	[1,18-3,18]	0,009

Cette pathologie est un peu particulière : lorsque le sexe a été pris en compte, aucun métier n'est plus associé au taux d'incidence des déclarations d'inaptitude pour polyarthrite. Bien qu'étroitement associé au métier, le secteur d'activité "aide à domicile" reste toutefois significatif : parmi les femmes inaptes uniquement, 4,1% ont une inaptitude pour polyarthrite dans le secteur de l'aide à domicile contre 2,0 % pour celles travaillant dans un autre secteur.

Tableau 34. Métiers associés aux séquelles de lésions traumatiques comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Séquelles de lésions traumatiques	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres employés	réf		
Mécaniciens (y.c. artisan)	3,18	[1,26-7,99]	0,014
déchets et assainissement	2,69	[1,49-4,85]	0,001
Ouvriers et artisans gros œuvre, travaux public, béton	2,69	[1,29-5,60]	0,008
Autres ou NSP	2,49	[1,59-3,88]	<0,001
Professions intermédiaires	1,69	[1,03-2,80]	0,040

Tableau 35. Métiers associés aux épisodes dépressifs comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Épisode dépressif	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres ouvriers	1 (réf)		
Professions techniques des banques et assurances	7,38	[3,94-13,82]	<0,001
Standardiste	5,87	[3,14-10,95]	<0,001
Ingénieurs recherche et développement	5,24	[2,45-11,20]	<0,001
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	5,14	[3,06-8,64]	<0,001
Professions commerciales banque et assurances	4,76	[2,62-8,62]	<0,001
Techniciens médicaux, préparateurs en pharmacie	4,47	[2,34-8,55]	<0,001
Cadres infirmiers et cadre de la santé	4,44	[2,34-8,44]	<0,001
Agents de maîtrise et techniciens administratifs	4,04	[2,38-6,87]	<0,001
Techniciens commerciaux	4,04	[2,48-6,59]	<0,001
Employés comptables et financiers	3,78	[2,21-6,45]	<0,001

Épisode dépressif	OR ajustés	IC 95%	p-value
Employés administratifs	3,69	[2,33-5,82]	<0,001
Secrétaires	3,65	[2,50-5,31]	<0,001
Responsable petits magasins, cadre de l'exploitation des magasins	3,63	[2,36-5,58]	<0,001
Cadres administratifs et secrétariat supérieur	3,56	[2,03-6,26]	<0,001
Éducateurs spécialisés	3,41	[2,23-5,21]	<0,001
Autres cadres, PIS	3,34	[2,36-4,74]	<0,001
Infirmiers (non cadre), sages-femmes, rééducateurs (libéral ou salarié)	3,08	[1,86-5,11]	<0,001
Employés médicaux	2,57	[1,51-4,38]	<0,001
Agents de sécurité	2,54	[1,56-4,15]	0,000
Autres professions intermédiaires	1,99	[1,51-2,62]	<0,001
Employés de commerce	1,94	[1,58-2,39]	<0,001
Ouvriers et artisans de l'alimentation non industrielle	1,91	[1,30-2,81]	0,001
Autres employés	1,69	[1,30-2,20]	<0,001
NSP	1,45	[1,18-1,78]	<0,001
Agents hospitaliers	1,43	[1,05-1,93]	0,021

Le niveau de précarité du contrat de travail est de plus associé à cette pathologie. Un contrat à durée déterminée (toutes catégories) est « protecteur » vis-à-vis des inaptitudes pour épisode dépressif par rapport aux autres pathologies avec un odds ratio de 0,70 statistiquement significatif.

Tableau 36. Métiers associés aux troubles anxieux ou liés à un facteur de stress sévère comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Troubles anxieux ou liés à un facteur de stress sévère	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres ouvriers	1 (réf)		
Cadres infirmiers et cadre de la santé	7,31	[3,73-14,30]	<0,001
Cadres administratifs et secrétariat supérieur	6,67	[3,72-11,96]	<0,001
Agents de maîtrise et techniciens administratifs	5,69	[3,24-9,96]	<0,001
Autres cadres	5,58	[2,89-10,78]	<0,001
Employés administratifs	5,30	[3,26-8,62]	<0,001
Employés comptables et financiers	5,15	[2,90-9,15]	<0,001
Professions commerciales banque et assurances	4,77	[2,54-8,96]	<0,001
Éducateurs spécialisés	4,47	[2,82-7,10]	<0,001
Autres cadres, PIS	4,20	[2,82-6,26]	<0,001
Agents de sécurité	4,06	[2,42-6,80]	<0,001
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	3,76	[2,06-6,84]	<0,001
Responsable petits magasins, cadre de l'exploitation des magasins	3,37	[2,09-5,43]	<0,001
Secrétaires	3,20	[2,07-4,96]	<0,001
Infirmiers (non cadre), sages-femmes, rééducateurs (libéral ou salarié)	3,16	[1,76-5,69]	<0,001
Techniciens médicaux, préparateurs en pharmacie	3,15	[1,48-6,72]	0,003
Autre agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	3,10	[1,60-6,01]	<0,001

Troubles anxieux ou liés à un facteur de stress sévère	OR ajustés	IC 95%	p-value
Employés médicaux	2,99	[1,61-5,54]	<0,001
Standardiste	2,69	[1,32-5,50]	0,007
Autres professions intermédiaires	2,42	[1,83-3,21]	<0,001
Cuisinier	1,70	[1,02-2,83]	0,042
NSP	1,67	[1,31-2,13]	<0,001
Employés de commerce	1,66	[1,29-2,14]	<0,001
Autres employés	1,48	[1,07-2,05]	0,018

La taille de l'établissement employeur est associée à cette pathologie. Un effectif de 10 salariés ou plus est « protecteur » vis-à-vis des troubles anxieux ou liés à un facteur de stress sévère, avec un odds ratio statistiquement significatif égal à 0,83.

Tableau 37. Métiers associés aux maladies de l'appareil circulatoire comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Maladies de l'appareil circulatoire	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres employés	1 (réf)		
Cuisinier	3,46	[1,56-7,70]	0,002
conducteurs d'engin	2,20	[1,02-4,74]	0,044

Le type de suivi médical est associé à cette pathologie. Un suivi médical adapté par le SSTI est plus souvent réalisé chez les salariés déclarés inaptes pour pathologie de l'appareil circulatoire que pour les autres pathologies. L'odds-ratio, statistiquement significatif, est égal à 1,56.

Tableau 38. Métiers associés aux tumeurs malignes comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Tumeurs malignes	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres ouvriers	1 (réf)		
Travail du métal	5,36	[2,11-13,58]	<0,001
Employés et artisans coiffure et esthétique	5,00	[1,63-15,30]	0,005
Ouvriers et exploitants agricoles, forestiers et aquatiques, employés forestiers, jardiniers, ouvriers du bois/carton/papier et de l'énergie	4,86	[1,35-17,44]	0,015
Employés de l'hôtellerie	3,55	[1,17-10,74]	0,025

L'ancienneté reste significativement associée à cette pathologie malgré la prise en compte de l'âge. Une ancienneté supérieure à 5 ans est associée aux tumeurs malignes avec un odds ratio égal à 1,46 et il est statistiquement significatif (p=0,014).

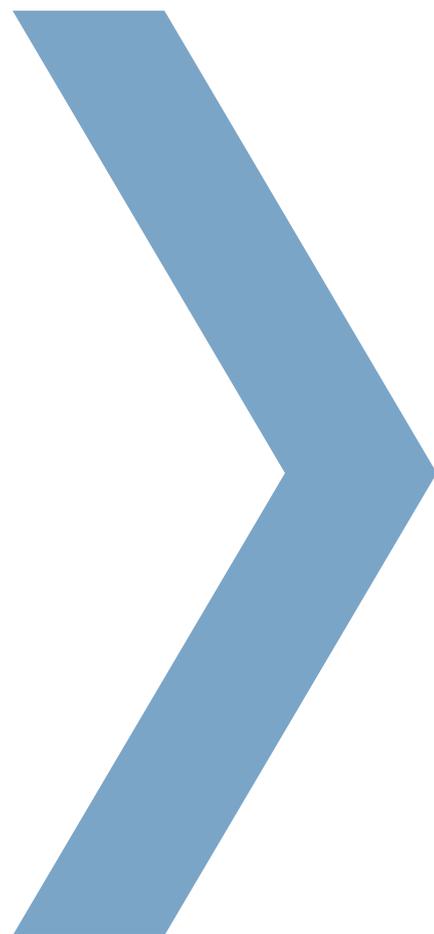
Tableau 39. Métiers associés aux maladies de l'appareil respiratoire comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.

Maladies de l'appareil respiratoire	OR ajustés	IC 95%	p-value
Autres employés	1 (réf)		
Employés et artisans coiffure et esthétique	4,68	[1,37-15,91]	0,014
Production agro-alimentaire	4,34	[1,46-12,92]	0,008
Ouvriers et artisans du second œuvre du bâtiment	3,29	[1,27-8,55]	0,014





# DISCUSSION CONCLUSION



# 1/ SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Grâce à 23 SSTI sur les 27 que compte l'Occitanie, les données concernant 1 242 628 salariés ont pu être recueillies entre septembre 2019 et septembre 2020. Après pondération sur la durée de suivi des salariés, ces données correspondent à 1 055 868 travailleurs suivis pendant une année complète dont 8 366 ont été déclarés inaptes pendant cette année par leur médecin du travail.

Sur l'ensemble des salariés, l'âge médian est de 40 ans et on y compte une majorité d'hommes (54,6 %). Les deux tiers des salariés (65,5 %) ont une ancienneté de moins de 6 ans, un sur cinq (20,0 %) travaille dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ou équivalent et 61,3 % sont ouvriers ou employés. Par ailleurs, près d'un quart des travailleurs (23,9%) exercent dans un établissement de moins de 10 salariés et 13,7 % dans un établissement de 250 salariés ou plus. Enfin, près de la moitié des salariés travaillent dans des zones urbaines de 70 000 habitants et plus.

Les caractéristiques des salariés déclarés inaptes sont différentes avec un âge médian de 47 ans et une majorité de femmes (56,9 %). Un sur 20 (4,9 %) seulement travaille dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ou équivalent et près de 80 % (78,5%) sont ouvriers ou employés. Dans plus de 80 % des cas, l'inaptitude a été déclarée dans le cadre d'une visite de reprise après un arrêt maladie, étranger à un accident du travail ou une maladie professionnelle dans 87,8 % des cas. Le contexte de survenue de la pathologie en cause a pu être documenté pour 2 374 salariés déclarés inaptes et ce contexte est jugé professionnel dans 32,7 % des cas. Dans plus de trois quarts des cas, le salarié n'avait ni invalidité reconnue, ni qualité de travailleur handicapé. Pour 3 961 déclarations d'inaptitude, la présence ou non d'une affection de longue durée a été indiquée et celle-ci n'était présente que dans moins de 1 % de ces cas. Pour au moins les deux tiers des déclarations d'inaptitude, l'employeur a été dispensé de reclasser le salarié dans l'entreprise en raison de son état de santé et ces inaptitudes ont donc conduit au licenciement.

L'estimation du taux d'incidence global des inaptitudes est égale à 7,9 [7,8 – 8,1] pour 1 000 salariés et par an. Le taux d'incidence des déclarations d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur et celui pour troubles mentaux et du comportement sont comparables, estimés à 3,0 [2,9 – 3,1] pour 1 000 salariés et par an. Les taux d'incidence pour les autres groupes de pathologies sont tous inférieurs à 3 pour 1 000.

## ► Les déterminants des déclarations d'inaptitude toutes pathologies confondues, pour pathologie de l'appareil locomoteur et pour troubles mentaux ou du comportement

Après prise en compte de l'ensemble des caractéristiques des salariés et de leur activité professionnelle, le taux d'incidence des déclarations d'inaptitudes, toutes pathologies confondues, augmente avec l'âge, pour les femmes, les personnes en CDI et pour certains métiers par rapport à celui d'employé administratif. Il s'agit de métiers d'ouvrier ou d'employé confrontés à des contraintes physiques intenses (aide à domicile, coiffeur, ouvrier gros œuvre du bâtiment), des horaires de travail atypiques (ambulancier, employé de l'hôtellerie, chauffeur routier), des contraintes de rythme de travail (ouvrier de production agro-alimentaire ou de la confection, standardiste) ou à une forte demande psychologique associée à une faible latitude décisionnelle (employé de commerce, agent de sécurité, coursier) [1]. Certains de ces métiers cumulent plusieurs de ces contraintes comme les aides à domicile ou les employés de l'hôtellerie.

Les facteurs déterminants du taux d'incidence des déclarations d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur ou pour troubles mentaux et du comportement sont comparables à ceux du taux d'incidence toutes pathologies confondues pour le sexe, l'âge et le type de contrat de travail : le risque est plus élevé pour les femmes - en particulier pour les troubles mentaux - et les personnes en CDI et il augmente avec l'âge.

Concernant les métiers, ceux qui sont associés à un taux d'incidence toutes pathologies confondues élevé sont les mêmes qui sont associés à un taux d'incidence pour pathologie de l'appareil locomoteur élevé. En revanche, les métiers associés à un taux d'incidence pour troubles mentaux ou du comportement élevé sont assez différents et reflètent davantage les risques psychosociaux associés à ces métiers. D'après Karasek, la combinaison d'une forte demande psychologique et d'une faible latitude décisionnelle expose particulièrement le salarié à ces risques, d'autant plus s'il ne bénéficie pas de soutien social dans son contexte de travail [1]. La demande psychologique regroupe les dimensions de quantité-rapidité, complexité-intensité et morcellement-imprévisibilité. La latitude décisionnelle reflète les marges de manœuvre du salarié et le développement de ses compétences.

Les métiers identifiés correspondent bien à plusieurs des dimensions évoquées. On peut citer les dimensions morcellement-imprévisibilité, faibles marges de manœuvre et faible développement des compétences pour le standardiste, complexité-intensité, quantité-rapidité et faibles marges de manœuvre pour le cadre infirmier, le responsable de magasin et le professionnel de banque et assurance. Ces métiers exposés, tant pour les pathologies de l'appareil locomoteur que pour les troubles mentaux ou du comportement, avaient été repérés comme à risque dans l'analyse des données de l'enquête SUMER 2010 [1] et les résultats de IODA confirment l'aboutissement de ce risque à la déclaration d'inaptitude.

### ► Les facteurs spécifiques associés à une pathologie donnée par rapport aux autres dans les déclarations d'inaptitude

Parmi les causes médicales d'inaptitude, être une femme est associé aux cervicalgies/névralgies cervico-brachiales, aux pathologies musculosquelettiques des poignets ou des mains, une polyarthrite ou un épisode dépressif. Être un homme est plutôt associé aux sciatalgies/lombalgies, aux pathologies musculosquelettiques des membres inférieurs, aux séquelles de lésions traumatiques et aux maladies de l'appareil circulatoire.

Parallèlement, parmi les salariés déclarés inaptes, les différentes tranches d'âge sont associées à des pathologies spécifiques. Être âgé de 55 ans et plus est par exemple associé aux pathologies de l'épaule ou du membre inférieur, une polyarthrite, une maladie de l'appareil circulatoire, une tumeur maligne ou une maladie de l'appareil respiratoire.

On observe également des associations spécifiques entre certains métiers et certaines pathologies à l'origine de la déclaration d'inaptitude. Les pathologies musculosquelettiques de l'épaule sont par exemple associées au métier d'ouvrier en production agro-alimentaire ou d'employé de l'enfance et la dépression est associée aux professions techniques de la banque et de l'assurance, professions qui avaient été également repérées dans l'analyse des données de l'enquête SUMER 2010 comme particulièrement à risque psychosocial [1].

Les inaptitudes pour tumeurs malignes sont associées aux métiers d'ouvrier du travail du métal, d'employé de la coiffure et de l'esthétique, d'ouvrier agricole, forestier, jardinier ou du secteur de production de bois, papier et carton ou du secteur de l'énergie, ou d'employé de l'hôtellerie. L'ancienneté, indépendamment de l'âge et du métier du salarié, est également associée aux déclarations d'inaptitude pour tumeur maligne parmi l'ensemble des déclarations d'inaptitude. Cette triple association, avec l'âge, l'ancienneté et la nature des métiers cités va dans le sens d'une origine professionnelle de ces tumeurs malignes par exposition à des agents chimiques.

## 2/ LIMITES ET INCERTITUDES DES RÉSULTATS, CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Le dispositif IODA est, à notre connaissance, la première expérimentation d'un système de surveillance des inaptitudes médicales au travail sur l'ensemble des SSTI d'une région. Pour son amélioration et en vue de sa pérennisation, une évaluation scientifique des qualités et défauts de ce système de surveillance épidémiologique est en cours mais d'ores et déjà, certaines limites et certains facteurs d'incertitude ont été identifiés.

Le champ des données recueillies ne concerne pour cette expérimentation que les salariés suivis par les SSTI et pas ceux suivis par les services autonomes de santé au travail ou les services de la Mutualité Sociale Agricole ou ceux de la fonction publique. Ce champ restreint est une première limite du dispositif en termes de puissance statistique et de représentativité, en particulier vis-à-vis de certains métiers spécifiques comme ceux de l'agriculture, de l'enseignement, de la police ou ceux des plus grandes entreprises d'Occitanie comme Airbus. Certains métiers, trop peu nombreux, ont dû être regroupés dans des catégories composites dont les résultats sont difficiles à interpréter.

Si la proportion de SSTI participants garantit une représentativité territoriale, la proportion globale de données manquantes sur l'ensemble des SSTI participants a pu introduire de l'incertitude dans les résultats et étendre les intervalles de confiance des estimations des taux d'incidence. Parmi ces données manquantes, on peut citer la profession et catégorie sociale (PCS) qui était manquante ou trop vague pour 25 % des salariés et la pathologie à l'origine de la déclaration d'inaptitude, manquante pour 20 % des salariés déclarés inaptés.

Néanmoins, si ces données manquantes ont pu augmenter l'incertitude des résultats, elles n'ont pas entraîné de biais (erreur systématique) dans les résultats. Cette vérification a été faite en comparant, pour une variable donnée A, les distributions des autres variables parmi les salariés où la variable A était manquante et parmi ceux où la variable A était documentée. Les distributions des autres variables n'étaient jamais notablement différentes entre les deux groupes.

L'un des biais potentiels était par ailleurs la durée variable de suivi réel des salariés par le SSTI au cours de la période d'étude. En effet, des salariés sont en permanence embauchés et d'autres débauchés, ce qui rend difficile le calcul juste du dénominateur des taux d'incidence. Néanmoins, cette durée a pu être estimée pour chaque salarié à partir des dates d'embauche, dates de visites, dates de débauche et mise à jour annuelle des bases des services. La durée de suivi ainsi estimée a permis de donner un poids à chaque salarié en fonction de celle-ci et d'obtenir un dénominateur plus juste pour le calcul du taux d'incidence.

Parmi les données recueillies figuraient le métier du salarié et le secteur d'activité de son établissement employeur. Ces deux variables apportent des informations sur les conditions de travail parfois redondantes car certains métiers se confondent avec leur secteur d'activité comme celui de la métallerie et d'ouvrier du travail du métal par exemple. Dans d'autres situations, la nomenclature du secteur d'activité, qui correspond à l'activité économique principale de l'entreprise, industrie du cuir et de la chaussure par exemple, n'est pas appropriée pour rendre compte de l'environnement de travail du salarié comme celui des métiers « supports », comptabilité ou secrétariat par exemple. Le métier est donc apparu plus représentatif des conditions de travail, tant sur le plan physique que psychosocial, et a été privilégié comme variable explicative dans les analyses sur les inaptitudes au travail.

### 3/ LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF ET DE SES RÉSULTATS

Les déclarations d'inaptitudes médicales au travail interrogent l'ensemble des acteurs de la santé au travail en raison du poids qu'elles représentent en termes de santé publique mais également de leur impact social puisque la majorité d'entre elles conduisent à un licenciement.

Les acteurs de terrain, en première ligne les médecins du travail et leurs services, ont souvent initié des études pour mieux comprendre les déterminants de ces inaptitudes [2,3]. Il s'agit le plus souvent d'études précises, parfois sur de longues périodes, mais réalisées sur les salariés déclarés inaptés uniquement. Certaines ont néanmoins estimé les taux d'incidence [4,5] mais sur des populations de salariés réduites à celles d'un SSTI ou pour toutes pathologies confondues.

La première originalité de IODA est d'avoir sollicité tous les services d'une région, par ailleurs étendue et présentant des orientations et contextes économiques très divers. La quasi-totalité des services ayant participé, on peut estimer que les données recueillies sont représentatives de cette diversité.

La deuxième caractéristique de IODA est d'avoir sollicité les médecins du travail *a minima* – une seule donnée supplémentaire à celles saisies habituellement en routine était demandée – en recueillant directement à partir des logiciels métiers les données utiles à l'étude et déjà saisies. Cette approche a permis de recueillir les données sur plus de 1 200 000 salariés dont près de 8 400 déclarés inaptés sur une année, avec 80 % de participation des médecins du travail (20 % de données manquantes sur le diagnostic de la pathologie en cause).

Ainsi, IODA présente l'une des caractéristiques requises pour devenir un véritable système de surveillance : la faisabilité d'un enregistrement systématique en routine des pathologies associées aux inaptitudes conduisant à la pérennisation du système. C'est cette qualité qui permettra, au-delà de cette première analyse, de suivre l'évolution des taux d'incidence et des différents facteurs de risque dans le temps et d'évaluer l'impact des actions de prévention qui seront mises en œuvre, tant à l'échelle régionale que par les différents SSTI. Cette approche va dans le sens de pratiques de prévention « evidence-based », c'est-à-dire fondées sur des preuves scientifiques comme l'évoquait William Dab dans un éditorial récent [6].

Concernant la cohérence des résultats obtenus avec ceux de la littérature scientifique, l'originalité de ce travail rend difficiles les comparaisons possibles. On peut seulement citer le résultat de l'étude transversale menée en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2017 et qui a estimé le taux d'incidence global des inaptitudes toutes pathologies confondues à 7,75/1 000 salariés, niveau identique à celui estimé en Occitanie en 2019/2020 [4]. L'estimation réalisée dans le bassin d'emploi de Montpellier (bassin d'emploi inclus dans le recueil occitan), par le recueil des données de 2014 à 2017 était également de 7,9/1 000 salariés sur un an [7].

## 4/ LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS ET LES PERSPECTIVES

Les analyses multivariées prenant en compte simultanément l'âge, le sexe et le métier indiquent des cibles prioritaires relativement précises en termes d'actions de prévention vis-à-vis de pathologies elles aussi relativement précises. Ces actions peuvent être des améliorations de l'ergonomie des pratiques via des aides en matériel ou une révision des méthodes pour l'exécution d'une tâche. Elles peuvent être également une réorganisation du travail visant à une meilleure reconnaissance des tâches effectuées et/ou une meilleure prise en compte du point de vue du salarié dans cette organisation. Les préventeurs travaillent sur tous ces thèmes et par ailleurs les études de poste sur le terrain essaient d'améliorer les situations individuelles lorsque surviennent des difficultés.

Les premiers résultats de IODA semblent indiquer une piste complémentaire à ces types d'action. Il s'agirait de développer, en amont de toute pathologie identifiée, des actions ciblant des profils de salariés définis par leur âge, leur sexe et leur métier et visant à la prévention plus spécifique des pathologies associées à ces profils.

Cela pourrait être, par exemple, des actions de prévention des troubles musculosquelettiques des membres inférieurs chez tous les hommes, agents et employés de service des collectivités. Ces salariés seraient d'abord identifiés avant une démarche proactive de prévention sur leurs lieux de travail. Un autre exemple pourrait être, outre la prévention primaire sur la nature des substances auxquelles sont exposés ces salariés par définition, le dépistage systématique des tumeurs malignes chez les salariés du travail du métal et chez les coiffeurs au-delà d'une ancienneté de 5 ans. On peut enfin imaginer, pour certains métiers particulièrement exposés à l'inaptitude comme les aides à domicile, qu'une reconversion professionnelle soit systématiquement proposée au salarié à partir d'un certain âge, ce qui pourrait éviter des pathologies invalidantes et le passage par l'étape de la déclaration d'inaptitude. Toutes ces actions seraient collectives mais ciblées sur le salarié, son métier et, de fait, son employeur, plutôt que sur l'entreprise et son secteur d'activité.

Ces premières pistes doivent largement être consolidées et précisées. Pour cela, la pérennisation de IODA dans le temps paraît à la fois faisable et particulièrement utile, et doit s'accompagner d'une amélioration de la qualité, de l'exhaustivité et de l'harmonisation des données enregistrées dans les SSTI. Parallèlement à la pérennisation de IODA dans son format actuel, son élargissement aux services de santé au travail autonomes, du secteur agricole, de la fonction publique et des travailleurs indépendants d'Occitanie renforcera son utilité pour le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle. Enfin, la transposition du dispositif aux autres régions françaises, qu'elles soient métropolitaines ou d'outre-mer, paraît également tout à fait faisable, les organisations des services de santé au travail étant comparables sur l'ensemble du territoire national.

## 5/ LA DIFFUSION DES RÉSULTATS ET LEUR CAPITALISATION

Outre ce rapport détaillé, la restitution des résultats est d'ores et déjà prévue début juillet 2021 auprès de la commission épidémiologie en Santé-Travail d'Occitanie, incluant les participants au Comité opérationnel et coanimée par la Cellule régionale de Santé publique France et la Direccte (devenue la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - DREETS depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021).

Les résultats seront également présentés au Croct Occitanie en septembre 2021 au cours d'une journée présentant par ailleurs le nouveau diagnostic régional en santé travail et préambule au lancement du 4<sup>e</sup> Plan régional santé au travail (PRST). Les résultats de IODA pourront ainsi être utilisés dans les groupes de travail du PRST pour l'élaboration de stratégies de prévention.

Par ailleurs, comme prévu lors de l'initiation du projet, la mise à disposition de la base de données régionale anonymisée a été sollicitée par les enseignants en Santé-Travail du CHU de Montpellier pour des travaux de recherche concrétisant ainsi la capitalisation du travail réalisé pour IODA. Une capitalisation, cette fois de la méthode, est également en cours de réalisation avec Santé publique France. Il s'agit d'adapter la démarche d'extraction des données à partir des logiciels métiers pour le programme de surveillance des maladies à caractère professionnel.

Un article sur le projet et ses résultats sera également soumis à une revue à comité de lecture et des présentations seront proposées dans des colloques professionnels de Santé au travail et/ou scientifiques sur l'épidémiologie en Santé-travail.

Enfin, comme cela était prévu dès le début du projet, les données traitées issues de chaque service de santé au travail leur seront transmises et des restitutions spécifiques de leurs résultats pourront être organisées à leur demande.

## RÉFÉRENCES

- [1] Amira S, Ast D. Des risques professionnels contrastés selon les métiers. Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques. Dares-Analyses. n°039. 2014. 17 p.  
Disponible à partir de l'URL: <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/des-risques-professionnels-contrastes-selon-les-metiers>
- [2] Buch JP, Smallwood C. Les inaptitudes en région Languedoc-Roussillon entre 2012 et 2016. Archives des maladies professionnelles et de l'environnement. vol.81. n°1. 2020. p. 71-72.
- [3] Ganivet C, Oziol F, Rivoal p, Balhawan O. Étude des inaptitudes médicales sur 2018 dans un SSTI. Archives des maladies professionnelles et de l'environnement. vol.81. n°5. 2020. p. 525.
- [4] Lehucher-Michel MP, Olymbios O, Membres du comité de pilotage, Bellagamba G. Inaptitudes définitives au travail et troubles de la santé mentale : étude transversale multicentrique sur 2 788 travailleurs. Archives des maladies professionnelles et de l'environnement. vol.81. n°5. 2020. pp. 669-670.
- [5] Lesage FX, Divies A. Analyse de l'incidence des inaptitudes et des facteurs socioprofessionnels associés dans une population de salariés du bassin d'emploi de Montpellier. Archives des maladies professionnelles et de l'environnement. vol.76. n°4. 2015 p. 397.
- [6] Dab W. Éditorial. Santé au travail : vers une prévention fondée sur des preuves. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(7):120-1. [http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/7/2019\\_7\\_0.html](http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/7/2019_7_0.html)
- [7] Bernardet C, Celik B, Lesage F-X. Présentation des premiers éléments du diagnostic territorial de l'Ametra Montpellier. Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement. vol 81. n° 1. 2020. pp 86-87.



# ANNEXES



## ANNEXE 1. Plan d'analyse statistique des données

---

**Rappel sur la population d'étude :** ce sont les salariés suivis (ou salariés actifs) dans l'un des services de santé au travail interentreprise d'Occitanie, pendant tout ou partie de la période d'étude (01/09/2019 -31/08/2020). Les salariés du public et des intérimaires (hors CDI avec l'agence d'intérim) sont exclus de l'analyse lorsqu'ils sont identifiables dans les bases.

- La première tâche, par service et pour la base régionale, sera **l'analyse de la complétude et de la qualité des données** afin de repérer des biais potentiels dans les résultats :
  - Quantification des données manquantes ou non utilisables pour chaque variable ;
  - Caractérisation des salariés concernés par ces données manquantes
- **Analyse descriptive de l'ensemble des salariés actifs**, par service et pour la base régionale :
  - Nombre de salariés et d'établissements suivis sur la période
  - Analyse établissements employeurs : secteur d'activité selon la zone géographique
  - Analyse de la répartition des salariés actifs sur la période selon :
    - Les tranches d'effectif de l'établissement employeur ;
    - Le sexe ;
    - Les tranches d'âge ;
    - Le métier (code PCS2003) ;
    - Le secteur d'activité ;
    - L'ancienneté dans l'établissement ;
    - Le type de contrat de travail.
  - Analyse des liens statistiques entre ces différentes variables :
    - Sexe et PCS2003 ;
    - Sexe et type de contrat ;
    - Sexe et tranche d'effectif ;
    - Sexe et secteur d'activité ;
    - Type de contrat et PCS2003 ;
    - Type de contrat et tranche d'âge.
- **Analyse globale des salariés déclarés inaptés :**
  - Taux global d'incidence pondéré des inaptitudes (prenant en compte la durée de suivi du salarié pendant la période d'étude)
  - Répartition des salariés inaptés par sexe, tranche d'âge, ancienneté, circonstance de déclaration (motif de la visite), code PCS2003, secteur d'activité, type de contrat, type de suivi par le service de santé au travail, pathologie.
  - Régression logistique :
    - facteurs de risque d'inaptitude toutes pathologies confondues
    - facteurs de risque d'inaptitude pour les groupes de pathologies les plus fréquemment observées
  - Circonstances de la déclaration inaptitude : motif de la visite et type de suivi du salarié

- Devenir des salariés déclarés inaptés
  - Analyse des dispenses de reclassement
  - Statut du salarié déclaré inapte : travailleurs handicapés, invalidité
- **Analyse étiologique des inaptitudes par pathologie** : celle-ci ne sera faite *a priori* qu'à l'échelle régionale afin de bénéficier de la puissance statistique nécessaire
  - Taux d'incidence pondéré des inaptitudes par pathologie
  - Caractérisation des salariés déclarés inaptés pour chacune des pathologies :
    - Les tranches d'effectif de l'établissement employeur ;
    - Le sexe ;
    - Les tranches d'âge ;
    - Le métier (code PCS2003) ;
    - Le secteur d'activité ;
    - L'ancienneté dans l'établissement ;
    - Le type de contrat ;
    - Le type de suivi par le service de santé au travail.
  - Régression logistique : parmi les salariés inaptés, estimation du risque d'inaptitude pour une pathologie donnée, par rapport aux autres, selon les caractéristiques du salarié et de son activité.

## **ANNEXE 2. Contenu de l'information destinée aux salariés et transmise aux services de santé au travail pour diffusion sur site et via les employeurs adhérents**

---

« Des informations concernant les salariés sont recueillies auprès des Services de Santé au Travail d'Occitanie tel que le vôtre dans le cadre de l'étude IODA. Des informations vous concernant, sont donc recueillies auprès de votre service par le CREAI-ORS Occitanie.

Dans le cadre de l'étude IODA, ces données font l'objet d'un traitement statistique à des fins d'intérêt public. Les finalités de ce traitement sont en effet d'analyser les inaptitudes déclarées par les médecins du travail, en fonction des caractéristiques de l'activité professionnelle des salariés et de leurs caractéristiques démographiques (tranche d'âge, sexe). Les résultats obtenus sont destinés à aider les Services de Santé au Travail dans l'élaboration et la priorisation d'actions de prévention des risques professionnels.

Seul le CREAI-ORS Occitanie, association à but non lucratif, est destinataire de ces données et en charge du traitement statistique dans le respect du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD). Plus précisément, la méthode de protection des données de cette étude suit le référentiel MR-004<sup>10</sup>

Les données feront l'objet d'un archivage crypté dans les 6 mois suivant la fin de la période d'enquête et seront détruites au bout d'une durée maximale de 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données à caractères personnelles. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [dpo@ococ.fr](mailto:dpo@ococ.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que ce projet de recherche n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.»

---

<sup>10</sup> La méthodologie de référence MR-004 encadre les traitements de données à caractère personnel à des fins d'étude, évaluation ou recherche n'impliquant pas la personne humaine. Il s'agit plus précisément des études ne répondant pas à la définition d'une recherche impliquant la personne humaine, en particulier les études portant sur la réutilisation de données. La recherche doit présenter un caractère d'intérêt public. Le responsable de traitement s'engage à ne collecter que les données strictement nécessaires et pertinentes au regard des objectifs de la recherche.

## ANNEXE 3. Description des données manquantes d'une variable vis-à-vis de la distribution des autres

PCS	Manquant		Présent	
	n	%	n	%
<b>Contrat</b>	<b>297 297</b>		<b>945 331</b>	
Donnée manquante	12 431	4,2	32 838	3,5
CDI	222 006	74,7	736 510	77,9
CDD	45 653	15,4	126 445	13,4
Saisonnier	5 109	1,7	9 963	1,0
Stagiaire/apprenti	11 363	3,8	38 387	4,1
Intermittent	735	0,2	1 188	0,1
Précaires	62 860	21,1	175 983	18,6
<b>Ancienneté (5 classes)</b>				
Donnée manquante	3 569	1,2	4 629	0,5
<2 ans	86 980	29,3	339 140	35,9
2-5 ans	101 494	34,1	280 807	29,7
6-10 ans	43 763	14,7	128 385	13,6
11-20 ans	42 406	14,3	132 430	14,0
>=20 ans	19 085	6,4	59 940	6,3
<b>Age (5 classes)</b>				
Donnée manquante	208	0,1	264	<0,1
<25 ans	29 386	9,9	107 789	11,4
25-34 ans	69 444	23,4	240 609	25,4
35-44 ans	73 530	24,7	224 616	23,8
45-54 ans	72 074	24,2	218 701	23,1
>=55 ans	52 655	17,7	153 352	16,2
<b>Sexe</b>				
Donnée manquante	31	<0,1	45	0,0
Homme	174 275	58,6	503 890	53,3
Femme	122 991	41,4	441 396	46,7
<b>Nombre de salariés (4 classes)</b>				
Donnée manquante	1 727	0,6	2 880	0,3
<10 sal.	78 478	26,4	216 864	22,9
10-49 sal.	98 646	33,2	320 253	33,9
50-249 sal.	82 539	27,8	271 797	28,7
>=250 sal.	35 907	12,1	133 537	14,1

## ANNEXE 3. Description des données manquantes d'une variable vis-à-vis de la distribution des autres (suite)

Type de contrat	Manquant		Présent	
	n	%	n	%
<b>PCS en 6 catégories</b>				
Donnée manquante	12 431	27,5	284 866	23,8
Agriculteur	25	0,1	581	<0,1
Artisan., commerçant, chef d'entreprise	318	0,7	9 001	0,7
Cadre, PIS	6 641	14,7	143 208	12,0
Prof. intermédiaire	7 380	16,3	198 314	16,6
Employé	9 761	21,6	322 699	26,9
Ouvrier	8 713	19,2	238 690	19,9
<b>Ancienneté (5 classes)</b>				
Donnée manquante	242	0,5	7 956	0,7
<2 ans	13 638	30,1	412 482	34,4
2-5 ans	17 324	38,3	364 977	30,5
6-10 ans	5 893	13,0	166 255	13,9
11-20 ans	5 690	12,6	169 146	14,1
>=20 ans	2 482	5,5	76 543	6,4
<b>Age (5 classes)</b>				
Donnée manquante	41	0,1	431	<0,1
<25 ans	2 937	6,5	134 238	11,2
25-34 ans	10 949	24,2	299 104	25,0
35-44 ans	12 101	26,7	286 045	23,9
45-54 ans	11 525	25,5	279 250	23,3
>=55 ans	7 716	17,0	198 291	16,6
<b>Sexe</b>				
Donnée manquante	0	0	76	<0,1
Homme	25 745	56,9	652 420	54,5
Femme	19 524	43,1	544 863	45,5
<b>Nombre de salariés (4 classes)</b>				
Donnée manquante	305	0,7	4302	0,4
<10 sal.	10 104	22,3	285 238	23,8
10-49 sal.	14 518	32,1	404 381	33,8
50-249 sal.	12 802	28,3	341 534	28,5
>=250 sal.	7 540	16,7	161 904	13,5

## ANNEXE 3. Description des données manquantes d'une variable vis-à-vis de la distribution des autres (suite)

Pathologie inaptitude	Manquant		Présent	
	n	%	n	%
<b>PCS en 6 catégories</b>				
Donnée manquante	226	14,2	907	13,4
Agriculteur	0	0,0	4	0,1
Art., comm., chef d'ent.	14	0,9	46	0,7
Cadre, PIS	65	4,1	313	4,6
Prof. intermédiaire	219	13,7	891	13,2
Employé	547	34,3	2 709	40,0
Ouvrier	525	32,9	1 895	28,0
<b>Ancienneté (5 classes)</b>				
Donnée manquante	14	0,9	148	2,2
<2 ans	350	21,9	1 466	21,7
2-5 ans	497	31,1	2 184	32,3
6-10 ans	263	16,5	1 271	18,8
11-20 ans	341	21,4	1 239	18,3
>=20 ans	131	8,2	457	6,8
<b>Age (5 classes)</b>				
<25 ans	57	3,6	196	2,9
25-34 ans	250	15,7	1 110	16,4
35-44 ans	359	22,5	1 573	23,2
45-54 ans	460	28,8	1 889	27,9
>=55 ans	470	29,4	1 997	29,5
<b>Sexe</b>				
Homme	810	50,7	2 793	41,3
Femme	786	49,2	3 972	58,7
<b>Nombre de salariés (4 classes)</b>				
Donnée manquante	18	1,1	138	2,0
<10 sal.	362	22,7	1 471	21,7
10-49 sal.	556	34,8	2 436	36,0
50-249 sal.	464	29,1	2 113	31,2
>=250 sal.	196	12,3	607	9,0

## ANNEXE 4. Codes PCS 2003 et regroupements en 63 catégories de métiers pour l'analyse

Code PCS	Libellé code	Regroupement
641a	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	Chauffeurs routiers (y.c. artisan)
641b	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)	
218a	Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés	
100x	Agriculteurs et éleveurs, salariés de leur exploitation	Ouvriers et exploitants agricoles, forestiers et aquatiques, Employé forestiers, jardiniers, ouvriers du bois/carton/papier et de l'énergie
111b	Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation	
111d	Éleveurs d'herbivores, sur petite exploitation	
121f	Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante	
122b	Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés	
122c	Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés	
211j	Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes	
480b	Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche	
533b	Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels	
621g	Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)	
625h	Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)	
626c	Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton	
627d	Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement	
631a	Jardiniers	
656a	Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)	
674e	Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons	
675b	Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	
691b	Ouvriers de l'élevage	
691c	Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture	
691d	Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière	
691e	Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière	
691f	Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture	
692a	Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
451a	Professions intermédiaires de la Poste	Agents de maîtrise et techniciens administratif
451b	Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)	
451e	Autres personnels administratifs de catégorie B de l'État (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)	
451f	Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)	
461d	Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables	
461e	Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel	
461f	Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs	
533c	Agents de surveillance du patrimoine et des administrations	Agents de sécurité
534a	Agents civils de sécurité et de surveillance	
534b	Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)	
526a	Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)	Agents hospitaliers
525d	Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)	
217a	Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés	Ambulanciers (y.c. artisan)
526e	Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)	
435a	Directeurs de centres socioculturels et de loisirs	Animateurs et moniteurs non spécialisés
435b	Animateurs socioculturels et de loisirs	
424a	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels	
422d	Conseillers principaux d'éducation	
422e	Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement	
312e	Ingénieurs conseils libéraux en études techniques	Autre cadres techniques d'entreprise
312f	Architectes libéraux	
332a	Ingénieurs de l'État (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés	
332b	Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux	
376b	Cadres des opérations bancaires	
376e	Cadres des services techniques des assurances	
376f	Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés	
381a	Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
382b	Architectes salariés	Autre cadres techniques d'entreprise
382c	Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics	
383b	Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique	
384b	Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux	
385b	Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)	
386d	Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau	
386e	Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)	
387a	Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels	
387b	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	
387c	Ingénieurs et cadres des méthodes de production	
387d	Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité	
387e	Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs	
387f	Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement	
388c	Chefs de projets informatiques, responsables informatiques	
388e	Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications	
389a	Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports	
389b	Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile	
389c	Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande	
217d	Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés	Autres artisans, commerçants, chefs d'entreprise
217e	Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés	
221a	Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés	
221b	Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés	
222a	Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés	
222b	Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés	
223a	Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés	
223c	Fleuristes, de 0 à 9 salariés	
223d	Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés	
223e	Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
223f	Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés	Autres artisans, commerçants, chefs d'entreprise
223g	Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés	
223h	Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés	
225a	Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés	
226a	Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés	
226b	Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés	
227a	Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés	
227d	Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés	
231a	Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus	
232a	Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés	
233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés	
233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés	
233c	Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés	
233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés	
227b	Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés	Autres cadres
312a	Avocats	
312b	Notaires	
312g	Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses	
331a	Personnels de direction de la fonction publique (État, collectivités locales, hôpitaux)	
333a	Magistrats	
341a	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	
341b	Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs	
342a	Enseignants de l'enseignement supérieur	
342e	Chercheurs de la recherche publique	
351a	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)	
352a	Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)	
352b	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
353a	Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)	Autres cadres
353b	Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	
353c	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	
354a	Artistes plasticiens	
354b	Artistes+B493 de la musique et du chant	
354c	Artistes dramatiques	
354d	Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	
354g	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	
371a	Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises	
372b	Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers	
372e	Juristes	
372f	Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	
375a	Cadres de la publicité	
375b	Cadres des relations publiques et de la communication	
380a	Directeurs techniques des grandes entreprises	
421a	Instituteurs	
421b	Professeurs des écoles	
422a	Professeurs d'enseignement général des collèges	
422b	Professeurs de lycée professionnel	
422c	Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire	
464b	Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)	
226c	Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés	Autres cadres administratif et commerciaux
312c	Experts comptables, comptables agréés, libéraux	
312d	Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité	
372a	Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales	
372c	Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement	
372d	Cadres spécialistes de la formation	
373a	Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
373c	Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises	Autres cadres administratif et commerciaux
374b	Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique	
376a	Cadres des marchés financiers	
376d	Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire	
376g	Cadres de l'immobilier	
543a	Employés des services comptables ou financiers	Autres Employé
543d	Employés administratifs divers d'entreprises	
544a	Employés et opérateurs d'exploitation en informatique	
545b	Employés des services commerciaux de la banque	
546a	Contrôleurs des transports (personnels roulants)	
546d	Hôtesse de l'air et stewards	
546e	Autres agents et hôtesse d'accompagnement (transports, tourisme)	
622a	Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique	Autres ouvriers
622g	Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique	
624e	Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique	
625a	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie	
626a	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction	
628c	Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)	
628d	Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)	
654a	Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés	
425a	Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	Autres professions intermédiaires
434b	Assistants de service social	
434c	Conseillers en économie sociale familiale	
466a	Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)	
466b	Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)	
466c	Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)	
480a	Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
462c	Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs	Autres techniciens, agents de maîtrise
464a	Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)	
465a	Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)	
465b	Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)	
465c	Photographes (indépendants et salariés)	
471a	Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt	
471b	Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt	
472a	Dessinateurs en bâtiment, travaux publics	
472b	Géomètres, topographes	
473a	Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique	
473b	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique	
474a	Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux	
474b	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux	
475a	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation	
476a	Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition	
476b	Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois	
477a	Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	
477d	Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions	
478a	Techniciens d'étude et de développement en informatique	
478b	Techniciens de production, d'exploitation en informatique	
478c	Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique	
478d	Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux	
479a	Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement	
479b	Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers	
484a	Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.	
485b	Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)	
224a	Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés	Cadres & agent de maîtrise hôtellerie, restaurateurs
224b	Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés	
224d	Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
377a	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration	Cadres & agent de maîtrise hôtellerie, restaurateurs
468a	Maîtrise de restauration : salle et service	
468b	Maîtrise de l'hébergement : hall et étages	
488b	Maîtrise de restauration : gestion d'établissement	
333b	Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes	Cadres administratif et secrétariat supérieur
333c	Cadres de la Poste	
333d	Cadres administratifs de France Télécom (statut public)	
333e	Autres personnels administratifs de catégorie A de l'État (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)	
333f	Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)	
335a	Personnes exerçant un mandat politique ou syndical	
373b	Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises	
373d	Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	
388b	Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique	
461a	Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)	
374c	Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)	Cadres commerciaux et technico-commerciaux
374d	Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)	
376c	Cadres commerciaux de la banque	
382d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics	
383c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel	
384c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel	
385c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)	
388d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications	
311a	Médecins libéraux spécialistes	Cadres de la santé
311b	Médecins libéraux généralistes	
311c	Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)	
311d	Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
311e	Vétérinaires (libéraux ou salariés)	Cadres de la santé
311f	Pharmaciens libéraux	
343a	Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle	
344a	Médecins hospitaliers sans activité libérale	
344b	Médecins salariés non hospitaliers	
344c	Internes en médecine, odontologie et pharmacie	
344d	Pharmaciens salariés	
431a	Cadres infirmiers et assimilés	Cadres infirmiers
621c	Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics	Conducteurs d'engin
644a	Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères	
651a	Conducteurs d'engin lourd de levage	
651b	Conducteurs d'engin lourd de manœuvre	
652a	Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	
652b	Dockers	
654a	Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés	
691a	Conducteurs d'engin agricole ou forestier	
627a	Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie	Ouvrier de la confection, textile, cuir
627b	Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés	
627c	Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir	
675a	Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir	
642a	Conducteurs de taxi (salariés)	Coursier, livreur, taxi
642b	Conducteurs de voiture particulière (salariés)	
643a	Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)	
561d	Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	Cuisinier
488a	Maîtrise de restauration : cuisine/production	
628e	Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	Ouvrier du traitement des déchets et de l'assainissement
684a	Nettoyeurs	
684b	Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
434a	Cadres de l'intervention socio-éducative	Éducateurs spécialisés
434d	Éducateurs spécialisés	
434e	Moniteurs éducateurs	
434f	Éducateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier	
434g	Éducateurs de jeunes enfants	
622b	Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés	Ouvrier de l'électricité et de l'électronique
628b	Électromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels	
633c	Électriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile	
633d	Électriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels	
672a	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	
219a	Aides familiaux non-salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial	Employé administratif
313a	Aides familiaux non-salariés de professions libérales effectuant un travail administratif	
523a	Adjointes administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)	
524a	Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)	
543d	Employés administratifs divers d'entreprises	
546b	Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme	
546c	Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	Employé comptable et financier
543a	Employés des services comptables ou financiers	
545c	Employés des services techniques des assurances	
545d	Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés	Employé d'accueil
541a	Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie)	
564a	Concierges, gardiens d'immeubles	Employé de commerce
551a	Employés de libre-service du commerce et magasiniers	
552a	Caissiers de magasin	
553a	Vendeurs non spécialisés	
554a	Vendeurs en alimentation	
554b	Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
554c	Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage	Employé de commerce
554d	Vendeurs du commerce de fleurs	
554e	Vendeurs en habillement et articles de sport	
554f	Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique	
554g	Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)	
554h	Vendeurs de tabac, presse et articles divers	
554j	Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)	
556a	Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires	
525a	Agents de service des établissements primaires	Employé de l'enfance
526c	Auxiliaires de puériculture	
563a	Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil	
561e	Employés de l'hôtellerie : réception et hall	Employé de l'hôtellerie
561f	Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie	
217c	Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés	Employé ou artisan coiffure ou esthétique
562a	Manucures, esthéticiens (salariés)	
562b	Coiffeurs salariés	
526b	Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux	Employé médical
526d	Aides médico-psychologiques	
423a	Moniteur d'école de conduite	Technicien de formation continue
423b	Formateur et animateur de formation continue	
625b	Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie	Ouvrier de l'imprimerie, chimie, pharmacie, plasturgie ou laboratoire
625c	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie	
628f	Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)	
674a	Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie	
675c	Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
431b	Infirmiers psychiatriques	Infirmier (non cadre), sage-femme ou rééducateur (libéral ou salarié)
431c	Puéricultrices	
431d	Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)	
431e	Sages-femmes (libérales ou salariées)	
431f	Infirmiers en soins généraux, salariés	
431g	Infirmiers libéraux	
432a	Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux	
432b	Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés	
432c	Autres spécialistes de la rééducation, libéraux	
432d	Autres spécialistes de la rééducation, salariés	
382a	Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics	Ingénieur recherche et développement
383a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique	
384a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux	
385a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)	
386a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)	
388a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique	
212a	Artisans mécaniciens en machines agricoles	Artisan ou ouvrier mécanicien
212b	Artisans chaudronniers	
212c	Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)	
212d	Artisans divers de fabrication de machines	
216a	Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles	
216b	Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles	
624g	Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)	Artisan ou ouvrier mécanicien
628a	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels	
634c	Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile	
634d	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels	
624a	Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques	Ouvrier monteur ensemble mécanique ou structure métallique
624d	Monteurs qualifiés en structures métalliques	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
213a	Artisans de l'habillement, du textile et du cuir	Ouvrier ou artisan de l'artisanat non alimentaire et non bâtiment
214c	Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction	
214d	Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)	
214e	Artisans d'art	
214f	Autres artisans de fabrication (y.c. horlogers, matériel de précision)	
216c	Artisans réparateurs divers	
623f	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés	
627e	Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques	
627f	Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton	
632b	Ouvriers qualifiés du travail de la pierre	
633b	Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique (salariés)	
635a	Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir	
637a	Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main	
637b	Ouvriers d'art	
637c	Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels	
637d	Ouvriers qualifiés divers de type artisanal	
217b	Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés	Ouvrier ou artisan de la manutention, magasinage et divers de type industriel
628g	Ouvriers qualifiés divers de type industriel	
653a	Magasiniers qualifiés	
655a	Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports	
676a	Manutentionnaires non qualifiés	
676b	Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés	
676c	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	
676d	Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	
676e	Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
215a	Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés	Ouvrier ou artisan de l'alimentation non industrielle
215b	Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés	
215c	Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés	
215d	Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés	
636a	Bouchers (sauf industrie de la viande)	
636b	Charcutiers (sauf industrie de la viande)	
636c	Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)	
636d	Cuisiniers et commis de cuisine	
683a	Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers	
211d	Artisans plombiers, chauffagistes	Ouvrier ou artisan du second œuvre du bâtiment
211e	Artisans électriciens du bâtiment	
211f	Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment	
211g	Artisans serruriers, métalliers	
632d	Menuisiers qualifiés du bâtiment	
632f	Plombiers et chauffagistes qualifiés	
632g	Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux	
632h	Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux	
632j	Monteurs qualifiés en agencement, isolation	
632k	Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments	
633a	Électriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)	
634b	Métalliers, serruriers qualifiés	
681b	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	
211a	Artisans maçons	Ouvrier ou artisan du gros œuvre, des travaux publics ou du béton
211b	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois	
211c	Artisans couvreurs	
621a	Chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics	
621b	Ouvriers qualifiés du travail du béton	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
621d	Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications	Ouvrier ou artisan du gros œuvre, des travaux publics ou du béton
621e	Autres ouvriers qualifiés des travaux publics	
621f	Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'État et des collectivités locales)	
632a	Maçons qualifiés	
632c	Charpentiers en bois qualifiés	
632e	Couvreurs qualifiés	
671a	Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'État et des collectivités locales	
671b	Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors État et collectivités locales	
681a	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	
625d	Opérateurs de la transformation des viandes	Ouvrier de production agro-alimentaire
625e	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)	
674b	Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes	
674c	Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire	
674d	Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction	Ouvrier de production de matériaux de construction
626b	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction	
467a	Chargés de clientèle bancaire	Professions commerciales banque et assurances
467b	Techniciens des opérations bancaires	Professions techniques des banques et assurances
467c	Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances	
467d	Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale	
487a	Responsables d'entrepôt, de magasinage	Responsable magasinage
487b	Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention	
374a	Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail	Responsable petits magasins ou cadre de l'exploitation des magasins
462a	Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)	
462b	Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente	
462d	Animateurs commerciaux des magasins de vente, merchandisers (non cadres)	
542a	Secrétaires	Secrétaire
542b	Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
561a	Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)	Serveur
525b	Agents de service des autres établissements d'enseignement	Employé de services aux collectivités
564b	Employés des services divers	
563b	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	Employé de services à domicile aux particuliers
563c	Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers	
541d	Standardistes, téléphonistes	Standardiste
555a	Vendeurs par correspondance, télévendeurs	
462e	Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)	Technicien commercial
463a	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique	
463b	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)	
463c	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises	
463d	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)	
463e	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)	
472c	Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics	Technicien ou agent de maîtrise bâtiment & travaux publics
472d	Techniciens des travaux publics de l'État et des collectivités locales	
481a	Conducteurs de travaux (non cadres)	
481b	Chefs de chantier (non cadres)	
477b	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)	Technicien ou agent de maîtrise maintenance, installation ou entretien
477c	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)	
486a	Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique	
486d	Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique	
486e	Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)	

Code PCS	Libellé code	Regroupement
473c	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique	Technicien ou agent de maîtrise fabrication
474c	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux	
475b	Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation	
482a	Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique	
483a	Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux	
484b	Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation	
485a	Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage	
433a	Techniciens médicaux	Technicien médical, préparateur en pharmacie
433b	Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)	
433c	Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)	
433d	Préparateurs en pharmacie	
623a	Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés	Ouvrier du travail du métal
623b	Tuyauteurs industriels qualifiés	
623c	Soudeurs qualifiés sur métaux	
623g	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)	
624f	Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux	
634a	Carrossiers d'automobiles qualifiés	
673a	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal	
673b	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal	
673c	Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux	
682a	Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés	

## ANNEXE 5. Codes Naf 2008 et regroupements en 165 catégories de secteurs d'activité pour l'analyse

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
0119Z	Autres cultures non permanentes	Culture et production animale
0129Z	Autres cultures permanentes	
0111Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	
0121Z	Culture de la vigne	
0113Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
0128Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	
0115Z	Culture du tabac	
0141Z	Élevage de vaches laitières	
0130Z	Reproduction de plantes	
0162Z	Activités de soutien à la production animale	Activités de soutien à l'agriculture et à l'exploitation forestière
0161Z	Activités de soutien aux cultures	
0240Z	Services de soutien à l'exploitation forestière	
0220Z	Exploitation forestière	Sylviculture et exploitation forestière
1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	
0210Z	Sylviculture et autres activités forestières	
0910Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	Hydrocarbure
0610Z	Extraction de pétrole brut	
1920Z	Raffinage du pétrole	
0899Z	Autres activités extractives n.c.a.	Extraction de matières rocheuses et minéraux ; Forage
0990Z	Activités de soutien aux autres industries extractives	
0812Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	
0811Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	
0891Z	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	
4313Z	Forages et sondages	
0893Z	Production de sel	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	Industries alimentaires
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	
1013B	Charcuterie	
0311Z	Pêche en mer	
1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	
1039A	Autre transformation et conservation de légumes	Transformation et conservation de fruits et légumes
1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes	
1039B	Transformation et conservation de fruits	
1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre	
1041A	Fabrication d'huiles et graisses brutes	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
1041B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	
1051D	Fabrication d'autres produits laitiers	Fabrication de produits laitiers
1051C	Fabrication de fromage	
1052Z	Fabrication de glaces et sorbets	
1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	
1061B	Autres activités du travail des grains	Travail des grains
1061A	Meunerie	
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
1071B	Cuisson de produits de boulangerie	Cuisson de produits de boulangerie
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Boulangerie et boulangerie
1071D	Pâtisserie	Pâtisserie
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	Fabrication de produits alimentaires secs de conservation ; de sucre, cacao ; de produits à base de tabac ; transformation du thé, café
1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	
1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires	
1200Z	Fabrication de produits à base de tabac	
1083Z	Transformation du thé et du café	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	Fabrication d'autres produits alimentaires et d'aliments pour animaux
1092Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	
1084Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	
1085Z	Fabrication de plats préparés	
1105Z	Fabrication de bière	Fabrication de boissons
1102A	Fabrication de vins effervescents	
1107A	Industrie des eaux de table	
1104Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées	
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées	
1107B	Production de boissons rafraîchissantes	
1102B	Vinification	
1330Z	Ennoblement textile	Fabrication de textile, chaussures, matelas
3291Z	Fabrication d'articles de broserie	
1392Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	
1399Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	
1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	
1520Z	Fabrication de chaussures	
1394Z	Fabrication de ficelles, cordes et filets	
3103Z	Fabrication de matelas	
1395Z	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	
1393Z	Fabrication de tapis et moquettes	
1391Z	Fabrication d'étoffes à mailles	
1310Z	Préparation de fibres textiles et filature	
1320Z	Tissage	
1511Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	Industrie du cuir
1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	
1411Z	Fabrication de vêtements en cuir	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
1431Z	Fabrication d'articles chaussants à mailles	Industrie de l'habillement (hors cuir)
1420Z	Fabrication d'articles en fourrure	
1439Z	Fabrication d'autres articles à mailles	
1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	
1414Z	Fabrication de vêtements de dessous	
1413Z	Fabrication de vêtements de dessus	
1412Z	Fabrication de vêtements de travail	
3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	Fabrication d'articles en bois
1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	
3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	
3102Z	Fabrication de meubles de cuisine	
1622Z	Fabrication de parquets assemblés	
1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois	
3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	
1624Z	Fabrication d'emballages en bois	
3220Z	Fabrication d'instruments de musique	
1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	
1610B	Imprégnation du bois	
1721A	Fabrication de carton ondulé	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton ; Fabrication d'emballage en carton ou en papier
1721B	Fabrication de cartonnages	
1712Z	Fabrication de papier et de carton	
1721C	Fabrication d'emballages en papier	
1723Z	Fabrication d'articles de papeterie	Fabrication d'articles en papier ou en carton
1722Z	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	
1729Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	
1813Z	Activités de pré-presse	Imprimerie et services annexes
1812Z	Autre imprimerie (labeur)	
1811Z	Imprimerie de journaux	
1814Z	Reliure et activités connexes	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
3523Z	Commerce de combustibles gazeux par conduites	Fabrication de gaz industriels ; Production et distribution de gaz, vapeur et air conditionné
2011Z	Fabrication de gaz industriels	
3521Z	Production de combustibles gazeux	
3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	
2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	Industrie chimique et pharmaceutique ; Fabrication de produits en caoutchouc
2013B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	
2059Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	
2014Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	
2017Z	Fabrication de caoutchouc synthétique	
2052Z	Fabrication de colles	
2012Z	Fabrication de colorants et de pigments	
2060Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	
2016Z	Fabrication de matières plastiques de base	
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	
2030Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	
2020Z	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	
2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques	
2015Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	
2051Z	Fabrication de produits explosifs	
2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	
2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	
2053Z	Fabrication d'huiles essentielles	
2211Z	Fabrication et rechapage de pneumatiques	
3230Z	Fabrication d'articles de sport	Fabrication de produits en plastique
3240Z	Fabrication de jeux et jouets	
3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	
2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	
2221Z	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	
2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	
2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	
2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
2731Z	Fabrication de câbles de fibres optiques	Fabrication de verre et d'articles en verre
2314Z	Fabrication de fibres de verre	
2313Z	Fabrication de verre creux	
2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	
2312Z	Façonnage et transformation du verre plat	
2342Z	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	Fabrication de produits résistant à la chaleur
2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	
2349Z	Fabrication d'autres produits céramiques	
2344Z	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	
2332Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	
2331Z	Fabrication de carreaux en céramique	
2821Z	Fabrication de fours et brûleurs	
2320Z	Fabrication de produits réfractaires	
2343Z	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	
2363Z	Fabrication de béton prêt à l'emploi	Fabrication de béton, ciment, chaux et plâtre
2352Z	Fabrication de chaux et plâtre	
2351Z	Fabrication de ciment	
2364Z	Fabrication de mortiers et bétons secs	
2369Z	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	
2362Z	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	
2365Z	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, n.c.a
2391Z	Fabrication de produits abrasifs	
2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	
2420Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	Sidérurgie, fonderie
2452Z	Fonderie d'acier	
2454Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	
2451Z	Fonderie de fonte	
2453Z	Fonderie de métaux légers	
2410Z	Sidérurgie	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
2431Z	Étirage à froid de barres	Métallurgie
2442Z	Métallurgie de l'aluminium	
2445Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	
2444Z	Métallurgie du cuivre	
2443Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	
2441Z	Production de métaux précieux	
2433Z	Profilage à froid par formage ou pliage	
2434Z	Tréfilage à froid	
2823Z	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)	Fabrication de machines et d'ouvrages en métaux
2829B	Fabrication d'autres machines d'usage général	
2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées	
2849Z	Fabrication d'autres machines-outils	
2529Z	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	
2530Z	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	
2899A	Fabrication de machines d'imprimerie	
2891Z	Fabrication de machines pour la métallurgie	
2894Z	Fabrication de machines pour les industries textiles	
2892Z	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	
2893Z	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	
2841Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux	
2512Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal	
2521Z	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	
2511Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	
2829A	Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage	
3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	
3311Z	Réparation d'ouvrages en métaux	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
2562A	Décolletage	Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres : Fabrication d'armes et munitions
2550B	Découpage, emboutissage	
2540Z	Fabrication d'armes et de munitions	
2550A	Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres	
2561Z	Traitement et revêtement des métaux	Traitement et revêtement des métaux
3320B	Installation de machines et équipements mécaniques	Installation et réparation d'équipements mécaniques
2562B	Mécanique industrielle	
3319Z	Réparation d'autres équipements	
3312Z	Réparation de machines et équipements mécaniques	
2752Z	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	Fabrication d'outillage et de quincaillerie ; d'autres articles métalliques
2593Z	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	
2599A	Fabrication d'articles métalliques ménagers	
2814Z	Fabrication d'autres articles de robinetterie	
2599B	Fabrication d'autres articles métalliques	
2573B	Fabrication d'autres outillages	
2571Z	Fabrication de coutellerie	
2591Z	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	
2573A	Fabrication de moules et modèles	
2572Z	Fabrication de serrures et de ferrures	
2594Z	Fabrication de vis et de boulons	
2592Z	Fabrication d'emballages métalliques légers	
2815Z	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	
3250B	Fabrication de lunettes	Fabrication et réparation de lunettes et matériels optiques
2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique	
3313Z	Réparation de matériels électroniques et optiques	
2611Z	Fabrication de composants électroniques	Fabrication de composants électroniques et de cartes électroniques
2612Z	Fabrication de cartes électroniques assemblées	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
2640Z	Fabrication de produits électroniques grand public	Fabrication d'équipements de communication, d'ordinateurs et de produits électroniques grand public
2630Z	Fabrication d'équipements de communication	
2620Z	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	
2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	Fabrication d'équipements médicaux, scientifiques ou techniques
2660Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux & électrothérapeutiques	
2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	Fabrication de joaillerie, bijouterie, horlogerie
3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	
2652Z	Horlogerie	
2740Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	Fabrication et réparation d'appareils électriques
2751Z	Fabrication d'appareils électroménagers	
2732Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	
2790Z	Fabrication d'autres matériels électriques	
2712Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	
2733Z	Fabrication de matériel d'installation électrique	
2711Z	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	
2720Z	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	
2824Z	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	
3314Z	Réparation d'équipements électriques	
2813Z	Fabrication d'autres pompes et compresseurs	Fabrication de moteurs et turbines, hors véhicule, et d'équipements hydrauliques
2811Z	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	
2825Z	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	
2812Z	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	
3020Z	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	Fabrication et réparation d'équipements de transport terrestres
2910Z	Construction de véhicules automobiles	
2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles	
2920Z	Fabrication de carrosseries et remorques	
2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières	
2822Z	Fabrication de matériel de levage et de manutention	
2931Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	
3317Z	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
3012Z	Construction de bateaux de plaisance	Construction et réparation de bateaux
3011Z	Construction de navires et de structures flottantes	
3315Z	Réparation et maintenance navale	
3030Z	Construction aéronautique et spatiale	Construction et réparation aéronautique et spatiale
3316Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	
3092Z	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	Fabrication de bicyclettes et motocycles
3091Z	Fabrication de motocycles	
3299Z	Autres activités manufacturières n.c.a.	Réparation et fabrication d'autres biens et équipements domestiques
9522Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	
9525Z	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	
9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	
9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	
9524Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	
3320C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	Conception et installation d'équipements industriels
3320D	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels	
3514Z	Commerce d'électricité	Production, transport et distribution d'électricité
3513Z	Distribution d'électricité	
3511Z	Production d'électricité	
3512Z	Transport d'électricité	
3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau	Captage, traitement, distribution et transport d'eau
4950Z	Transports par conduites	
3700Z	Collecte et traitement des eaux usées	Collecte et traitement des eaux usées, dépollution
3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets	
8129A	Désinfection, désinsectisation, dératisation	
3811Z	Collecte des déchets non dangereux	Collecte, traitement, récupération et élimination des déchets non dangereux
3831Z	Démantèlement d'épaves	
3832Z	Récupération de déchets triés	
3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
3812Z	Collecte des déchets dangereux	Collecte, traitement et élimination des déchets dangereux
3822Z	Traitement et élimination des déchets dangereux	
7490A	Activité des économistes de la construction	Promotion immobilière et autres activités de soutien lié aux bâtiments
8110Z	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	
4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments	
4110B	Promotion immobilière de bureaux	
4110A	Promotion immobilière de logements	
4110D	Supports juridiques de programmes	
4120B	Construction d'autres bâtiments	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
4120A	Construction de maisons individuelles	
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	Construction de routes et de voies ferrées et d'ouvrages maritimes ; travaux de démolition
4211Z	Construction de routes et autoroutes	
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	
4213A	Construction d'ouvrages d'art	
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	
4213B	Construction et entretien de tunnels	
4311Z	Travaux de démolition	
4221Z	Construction de réseaux pour fluides	Construction de réseaux pour fluides
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Construction de réseaux électriques et de télécommunications
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	Travaux de terrassement
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	Travaux d'installation électrique
4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique	
4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	Travaux d'installation d'eau et de gaz
4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
4329A	Travaux d'isolation	Travaux d'isolation
4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.	Autres travaux d'installation
4331Z	Travaux de plâtrerie	Travaux de plâtrerie

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	Travaux de menuiserie bois et PVC
4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	Travaux de menuiserie métallique
4399B	Travaux de montage de structures métalliques	
4332C	Agencement de lieux de vente	Travaux de finition, peinture, vitrerie
4339Z	Autres travaux de finition	
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	
4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	
4391A	Travaux de charpente	Travaux de charpente, étanchéité
4391B	Travaux de couverture par éléments	
4399A	Travaux d'étanchéification	
4399D	Autres travaux spécialisés de construction	Travaux de maçonnerie générale
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	
4399E	Location avec opérateur de matériel de construction	Location de matériel ou camion avec opérateur
4941C	Location de camions avec chauffeur	
7711B	Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	Commerce de véhicules automobiles
4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	Commerce de détail et de réparation d'automobiles et de motocycles
4540Z	Commerce et réparation de motocycles	
4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	
4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	Commerce de gros et entreposage non alimentaire
4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers	
4612A	Centrales d'achat de carburant	
4619A	Centrales d'achat non alimentaires	
4643Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers	
4673B	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	
4648Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
4649Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	Commerce de gros et entreposage non alimentaire
4666Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau	
4676Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires	
4673A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	
4671Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes	
4652Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	
4624Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux	
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	
4669C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	
4669B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers	
4674B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage	
4663Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	
4664Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'industrie textile et l'habillement	
4662Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils	
4661Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole	
4669A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique	
4647Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	
4672Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de minerais et métaux	
4665Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de mobilier de bureau	
4645Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté	
4635Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac	
4675Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques	
4646Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	
4674A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie	
4641Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles	
4644Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	
4642Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures	
4651Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
4690Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	Commerce de gros et entreposage non alimentaire
4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles	
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	
4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	
4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	
4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	
4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	
4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	
4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	Commerce de gros et entreposage alimentaire
4617A	Centrales d'achat alimentaires	
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	
4638B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers	
4623Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants	
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	
4637Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices	
4621Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	
4622Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes	
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	
4638A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques	
4632B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande	
4633Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	
4639A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	
4636Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie	
4632A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie	
4632C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier	
5210A	Entreposage et stockage frigorifique	
4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers	Commerce de détail non alimentaire
4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	
4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	
524W	Commerce de détail d'articles de sport et de loisir	
4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	
4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	
4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	
4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	
4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	
4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	
4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	
4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	
4772A	Commerce de détail de la chaussure	
4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	
4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	
4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	
4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	
4759A	Commerce de détail de meubles	
4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	
4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	
4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m <sup>2</sup> et plus)	
4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m <sup>2</sup> )	
4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	
4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	
4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	
4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	
4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	
4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	
4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles	
4778A	Commerces de détail d'optique	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo	Commerce de détail non alimentaire
4719A	Grands magasins	
4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire et grands magasins à prédominance alimentaire
4711B	Commerce d'alimentation générale	
4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	
4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	
4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	
4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	
4711A	Commerce de détail de produits surgelés	
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	
4711F	Hypermarchés	
4711E	Magasins multi-commerces	
4711C	Supérettes	
4711D	Supermarchés	
4791A	Vente à distance sur catalogue général	Commerce de détail hors magasin, vente à distance
4791B	Vente à distance sur catalogue spécialisé	
4799B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	
4799A	Vente à domicile	
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	Transport interurbain de voyageurs et de fret
4942Z	Services de déménagement	
4910Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	
4920Z	Transports ferroviaires de fret	
4941A	Transports routiers de fret interurbains	
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	
4932Z	Transports de voyageurs par taxis	Taxi et transport de proximité
4941B	Transports routiers de fret de proximité	
4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
4939C	Téléphériques et remontées mécaniques	Téléphériques et remontées mécaniques
5040Z	Transports fluviaux de fret	Transports fluviaux et maritimes
5030Z	Transports fluviaux de passagers	
5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret	
5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	
5121Z	Transports aériens de fret	Transports aériens
5110Z	Transports aériens de passagers	
5229B	Affrètement et organisation des transports	Services auxiliaires des transports
5223Z	Services auxiliaires des transports aériens	
5222Z	Services auxiliaires des transports par eau	
5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres	
5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	Activité de poste et courrier, manutention liée à une activité de transport
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	
5224B	Manutention non portuaire	
5224A	Manutention portuaire	
5229A	Messagerie, fret express	
5590Z	Autres hébergements	Hôtel et autres hébergements
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	Autres hébergement de courte durée
5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	Terrains de camping
5610A	Restauration traditionnelle	Restauration traditionnelle
5610B	Cafétérias et autres libres-services	Restauration rapide, débit de boisson, café tabac
5630Z	Débites de boissons	
5610C	Restauration de type rapide	
9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent	
5621Z	Services des traiteurs	Services des traiteurs
5629A	Restauration collective sous contrat	Restauration d'entreprises
5629B	Autres services de restauration n.c.a.	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
5819Z	Autres activités d'édition	Edition de livres et revues
5813Z	Édition de journaux	
5811Z	Édition de livres	
5812Z	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	
5814Z	Édition de revues et périodiques	
5821Z	Édition de jeux électroniques	Edition de logiciels
5829C	Édition de logiciels applicatifs	
5829B	Édition de logiciels outils de développement et de langages	
5829A	Édition de logiciels système et de réseau	
6391Z	Activités des agences de presse	Services d'information, enregistrement, production de films
6399Z	Autres services d'information n.c.a.	
6020A	Édition de chaînes généralistes	
6020B	Édition de chaînes thématiques	
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	
5913B	Édition et distribution vidéo	
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	
5911C	Production de films pour le cinéma	
5914Z	Projection de films cinématographiques	
7740Z	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright	
6190Z	Autres activités de télécommunication	Télécommunication
6110Z	Télécommunications filaires	
6130Z	Télécommunications par satellite	
6120Z	Télécommunications sans fil	
6203Z	Gestion d'installations informatiques	Gestion, programmation et maintenance informatique
6201Z	Programmation informatique	
6202B	Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques	
6209Z	Autres activités informatiques	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Conseil informatique
6312Z	Portails Internet	Traitement de données et portails internet
723Z	Traitement de données	
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	
6411Z	Activités de banque centrale	Intermédiation monétaire
6419Z	Autres intermédiations monétaires	
6420Z	Activités des sociétés holding	Sociétés holdings et fonds de placement
6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires	
6511Z	Assurance vie	Activités des banques et assurance vie
6492Z	Autre distribution de crédit	
6499Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	
6491Z	Crédit-bail	
652C	Distribution de crédit	
8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	
6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances	Assurance et courtiers d'assurances
6512Z	Autres assurances	
6621Z	Évaluation des risques et dommages	
6520Z	Réassurance	
6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	Activité des caisses de retraite
6530Z	Caisses de retraite	
8430B	Gestion des retraites complémentaires	
6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	Conseil financier
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	
6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	
6630Z	Gestion de fonds	
6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	
6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers	Activités immobilières
6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	
6831Z	Agences immobilières	
6820A	Location de logements	
6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	
6910Z	Activités juridiques	Activités juridiques
6920Z	Activités comptables	Activités comptables
7010Z	Activités des sièges sociaux	Activités des sièges sociaux
7311Z	Activités des agences de publicité	Publicité, études de marché, relations publiques
7021Z	Conseil en relations publiques et communication	
7320Z	Études de marché et sondages	
7312Z	Régie publicitaire de médias	
7112A	Activité des géomètres	Architecture et aménagement paysager
7111Z	Activités d'architecture	
8130Z	Services d'aménagement paysager	
7112B	Ingénierie, études techniques	Ingénierie, et autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	
7120B	Analyses, essais et inspections techniques	Contrôle technique automobile
7120A	Contrôle technique automobile	
7211Z	Recherche-développement en biotechnologie	R&D en biotechnologie
7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	R&D en sciences physiques et naturelles
7220Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	R&D en sciences humaines et sociales
7500Z	Activités vétérinaires	Activités vétérinaires
7712Z	Location et location-bail de camions	Location de véhicules et d'équipements à usage professionnel
7731Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles	
7732Z	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	
7735Z	Location et location-bail de matériels de transport aérien	
7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau	
7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	
7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	Location de biens personnels et domestiques et d'équipements de bureau
7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	
7733Z	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique	
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	Activité des agences de travail temporaire
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	
7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	
7911Z	Activités des agences de voyage	Agences de voyage et organisation d'évènements
7912Z	Activités des voyagistes	
7990Z	Autres services de réservation et activités connexes	
8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	
8010Z	Activités de sécurité privée	Activités de sécurité et d'enquête
8030Z	Activités d'enquête	
8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité	Activités liées aux systèmes de sécurité
8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.	Activités de nettoyage
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	
8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	Activité de nettoyage industriel ou spécialisé de bâtiments
8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	Activités administratives
8211Z	Services administratifs combinés de bureau	
8220Z	Activités de centres d'appels	Activités de centres d'appels
8292Z	Activités de conditionnement	Activités de conditionnement et de soutien aux entreprises
8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	
8412Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	Administration publique générale, économique, juridique et sociale
8413Z	Administration publique (tutelle) des activités économiques	
8411Z	Administration publique générale	
8423Z	Justice	
8422Z	Défense	Services publics de la défense, du feu et de secours
8425Z	Services du feu et de secours	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
8430C	Distribution sociale de revenus	Sécurité sociale obligatoire
8430A	Activités générales de sécurité sociale	
8510Z	Enseignement pré-primaire	Enseignement primaire
8520Z	Enseignement primaire	
8531Z	Enseignement secondaire général	Enseignement secondaire
8532Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel	
8542Z	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur et soutien à l'enseignement
8560Z	Activités de soutien à l'enseignement	
8559A	Formation continue d'adultes	Formation continue d'adultes
8559B	Autres enseignements	Autre enseignement et formation
8553Z	Enseignement de la conduite	
8541Z	Enseignement post-secondaire non supérieur	
8610Z	Activités hospitalières	Activités hospitalières et banques d'organes
8690C	Centres de collecte et banques d'organes	
8621Z	Activité des médecins généralistes	Activité des médecins
8622B	Activités chirurgicales	
8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	
8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs	
8622C	Autres activités des médecins spécialistes	
8623Z	Pratique dentaire	Activité des dentistes
8690A	Ambulances	Ambulance
8690B	Laboratoires d'analyses médicales	Laboratoires d'analyses médicales
8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	Activités des infirmiers, des sages
8690E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	
8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	Hébergement social pour adulte en difficultés et toxicomanes
8720B	Hébergement social pour toxicomanes	
8810A	Aide à domicile	Aide à domicile
930N	Autres services personnels	
9609Z	Autres services personnels n.c.a.	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Hébergement médicalisé ou sociales pour personnes âgées, handicapés ou enfants en difficultés
8891B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	
8710C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	
8710B	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	
8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés	
8720A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	
8730B	Hébergement social pour handicapés physiques	
8730A	Hébergement social pour personnes âgées	
8810C	Aide par le travail	Aide par le travail
8891A	Accueil de jeunes enfants	Accueil de jeunes enfants
8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.	Action sociale sans hébergement
9001Z	Arts du spectacle vivant	Activités artistiques, créatives et de traduction
9003B	Autre création artistique	
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques	
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	
8552Z	Enseignement culturel	
7420Z	Activités photographiques	
7410Z	Activités spécialisées de design	
7430Z	Traduction et interprétation	
9004Z	Gestion de salles de spectacles	Gestion du patrimoine culturel
9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives	
9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	
9102Z	Gestion des musées	
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	
9311Z	Gestion d'installations sportives	Gestion d'installations sportives
9312Z	Activités de clubs de sports	Activités des clubs sportifs et entretien corporel
9313Z	Activités des centres de culture physique	
9604Z	Entretien corporel	

Code Naf 2008	Libellé Naf 2008	Libellé catégorie
9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	Autres activités sportives, récréatives et de loisirs
9319Z	Autres activités liées au sport	
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs	
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	
8899A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	
9900Z	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	Activités des organisations associatives et des organismes extraterritoriaux
9411Z	Activités des organisations patronales et consulaires	
9492Z	Activités des organisations politiques	
9412Z	Activités des organisations professionnelles	
9491Z	Activités des organisations religieuses	
9420Z	Activités des syndicats de salariés	
9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
9521Z	Réparation de produits électroniques grand public	Réparation d'ordinateurs, d'équipements de communication et de produits électroniques grand public
9512Z	Réparation d'équipements de communication	
9511Z	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail	Blanchisserie
9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros	
9602A	Coiffure	Coiffure et soins de beauté
9602B	Soins de beauté	
9603Z	Services funéraires	Services funéraires
9700Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	Activités des ménages en tant qu'employeur de personnel domestique

## ANNEXE 6. Taux d'incidence des déclarations d'inaptitude par pathologie pour 100 000 salariés en une année (1)

Diagnostic	Déclaration inaptitude (n)	Taux incidence (/100 000)	IC[95%]
<b>Appareil locomoteur</b>	<b>3 190</b>	<b>302,3</b>	<b>[292-313]</b>
Cervicalgie et/ou névralgie cervico-brachiale	289	27,4	[24-31]
Lombalgie et/ou sciatalgie et/ou cruralgie	1 072	101,6	[96-118]
Pathologie de l'épaule	576	54,6	[50-59]
TMS du coude	137	13,0	[11-15]
<i>Épicondylite du coude</i>	128	12,1	[10-14]
<i>Compression du nerf cubital</i>	11	1,0	[1-2]
TMS des poignets ou des mains	102	9,7	[8-12]
<i>Ténosynovite chronique sténosante du pouce (Syndrome de Quervain)</i>	27	2,6	[2-4]
<i>Syndrome du canal carpien</i>	78	7,4	[6-9]
TMS ou arthrose des membres inférieurs	346	32,8	[30-36]
<i>Lésion du genou y compris méniscale ou ligamentaire autre qu'arthrose</i>	122	11,6	[10-14]
<i>Coxarthrose</i>	44	4,2	[3-6]
<i>Gonarthrose y compris arthrose rotulienne</i>	186	17,6	[15-20]
Polyarthrite, SP	113	10,7	[9-13]
Fibromyalgie	81	7,7	[6-10]
Séquelles de lésions traumatiques, non précisées selon la partie du corps	224	21,2	[19-24]
Pathologie de l'appareil locomoteur autre que celles précisées	622	58,9	[54-64]
<b>Troubles mentaux et du comportement</b>	<b>3 110</b>	<b>294,7</b>	<b>[285-305]</b>
Épisode dépressif	1 881	178,3	[170-186]
Troubles anxieux et troubles liés à un facteur de stress sévère	1 132	107,3	[101-114]
<i>Troubles anxieux non phobiques</i>	534	50,6	[46-55]
<i>Réaction à un facteur de stress sévère, et troubles de l'adaptation</i>	621	58,9	[54-64]
Trouble affectif bipolaire	67	6,3	[5-8]
Psychose non organique (sans lésion ou maladie cérébrale), SP	61	5,8	[4-7]
Troubles mentaux et du comportement liés aux drogues et autres substances psychoactives	36	3,4	[2-5]
Troubles mentaux et du comportement autres que ceux précisés	134	12,7	[11-15]
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b>	<b>303</b>	<b>28,7</b>	<b>[26-32]</b>
Cardiopathie ischémique chronique	134	12,7	[11-15]
Accident vasculaire cérébral	74	7,0	[6-9]
Pathologie de l'appareil circulatoire autre que celles précisées	101	9,6	[8-12]
<b>Tumeurs malignes</b>	<b>211</b>	<b>20,0</b>	<b>[17-23]</b>
Tumeur maligne du sein	72	6,8	[5-9]
Tumeur maligne du côlon	21	2,0	[1-3]
Tumeur maligne des bronches et du poumon	29	2,7	[2-4]
Tumeur maligne d'un organe urinaire, SP	21	2,0	[1-3]
Tumeur maligne du système nerveux central, SP	7	0,7	[0-1]
Tumeur maligne tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés, SP	16	1,5	[1-2]
Tumeur maligne de localisation autre que celles précisées	55	5,2	[4-7]

## ANNEXE 6. Taux d'incidence des déclarations d'inaptitude par pathologie pour 100 000 salariés en une année (2)

Diagnostic	Déclaration inaptitude (n)	Taux incidence (/100 000)	IC[95%]
<b>Maladies du système nerveux</b>	<b>167</b>	<b>15,8</b>	<b>[14-18]</b>
Maladie de Parkinson	6	0,6	[0-1]
Sclérose en plaque	20	1,9	[1-3]
Épilepsie	26	2,5	[2-4]
Pathologie neurologique autre que celles précisées	116	11,0	[9-13]
<b>Maladies de l'appareil respiratoire</b>	<b>111</b>	<b>10,5</b>	<b>[9-13]</b>
Asthme	27	2,6	[2-4]
Pneumoconiose	2	0,2	[0-1]
Insuffisance respiratoire, SP	43	4,1	[3-5]
Pathologie respiratoire autre que celles précisées	41	3,9	[3-5]
<b>Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques</b>	<b>104</b>	<b>9,9</b>	<b>[8-12]</b>
Diabète sucré, SP	62	5,9	[5-8]
Maladie endocrinienne, nutritionnelle ou métabolique autre que diabète	43	4,1	[3-5]
<b>Maladies de l'œil et de l'oreille</b>	<b>75</b>	<b>7,1</b>	<b>[6-9]</b>
Affection de l'œil et de ses annexes, SP	41	3,9	[3-5]
Affection de l'oreille, SP	35	3,3	[2-5]
<b>Maladies de l'appareil digestif</b>	<b>63</b>	<b>6,0</b>	<b>[5-8]</b>
Maladie de Crohn, SP	14	1,3	[1-2]
Recto-colite hémorragique, SP	10	0,9	[1-2]
Maladie de l'appareil digestif autre que celles précisées	39	3,7	[3-5]
<b>Autres diagnostics</b>	<b>140</b>	<b>13,3</b>	<b>[11-16]</b>
Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	45	4,3	[3-6]
<i>Dermite allergique de contact</i>	28	2,7	[2-4]
<i>Autres maladies de la peau</i>	17	1,6	[1-3]
Maladies du sang, des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire	25	2,4	[2-4]
<i>Maladie sang et organes hématopoïétiques non cancéreuse, SP</i>	8	0,8	[0-2]
<i>Anomalie du système immunitaire, SP</i>	17	1,6	[1-3]
Maladies de l'appareil génito-urinaire	37	3,5	[3-5]
<i>Affection de l'appareil urinaire, SP</i>	12	1,1	[1-2]
<i>Affection des organes génitaux de l'homme, SP</i>	5	0,5	[0-1]
<i>Affection organes génitaux de la femme et du cycle menstruel, SP</i>	20	1,9	[1-3]
Maladie infectieuse virale, bactérienne ou parasitaire	12	1,1	[1-2]
Troubles du sommeil entraînant un trouble de la vigilance	22	2,1	[1-3]

## ANNEXE 7. Taux d'incidence des déclarations d'inaptitude pour les 63 métiers analysés

Métier	personnes-année	Inaptes	taux d'incidence (/1000)	IC[95%]
Employés de commerce	66 767	952	14,26	[13,38-15,19]
Autres techniciens, agents de maîtrise	32 061	113	3,53	[2,93-4,24]
Secrétaires	28 815	164	5,69	[4,88-6,63]
Ingénieurs recherche et développement	27 384	31	1,13	[0,8-1,61]
Autre cadres techniques d'entreprise	26 508	63	2,38	[1,86-3,04]
Chauffeurs routiers (y.c. artisan)	24 349	292	11,99	[10,69-13,45]
Ouvriers et artisans de la manutention, magasinier, type industriel NP	23 893	267	11,18	[9,91-12,6]
déchets et assainissement	23 554	409	17,37	[15,76-19,13]
Agents hospitaliers	22 560	383	16,98	[15,36-18,76]
Cadres administratifs et secrétariat supérieur	21 998	60	2,73	[2,12-3,51]
Services aux particuliers - Aide à domicile et aide-ménagère	21 858	633	28,96	[26,79-31,31]
Autres cadres	20 487	52	2,54	[1,93-3,33]
Employés administratifs	19 037	110	5,78	[4,79-6,97]
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	18 913	79	4,18	[3,35-5,21]
Ouvriers et artisans gros œuvre, travaux public, béton	18 567	233	12,55	[11,04-14,27]
Employés comptables et financiers	18 464	77	4,17	[3,34-5,21]
Ouvriers et artisans du second œuvre du bâtiment	18 163	159	8,75	[7,49-10,23]
Ouvriers et artisans de l'alimentation non industrielle	16 454	181	11,00	[9,51-12,73]
Autres cadres administratifs et commerciaux	16 068	65	4,05	[3,17-5,16]
Techniciens commerciaux	15 681	87	5,55	[4,5-6,85]
Agents de maîtrise et techniciens administratifs	15 199	82	5,40	[4,35-6,7]
Cuisinier	14 915	143	9,59	[8,14-11,29]
Infirmiers (non cadre), sages-femmes, rééducateurs (libéral ou salarié)	13 418	82	6,11	[4,92-7,59]
Animateurs et moniteurs non spécialisés	13 167	67	5,09	[4-6,46]
Mécaniciens (y.c. artisan)	11 776	102	8,66	[7,13-10,52]
conducteurs d'engin	11 589	108	9,32	[7,72-11,25]
Ouvriers de l'artisanat et artisans non alimentaire et non bâtiment	11 417	101	8,85	[7,28-10,75]
Éducateurs spécialisés	10 939	115	10,51	[8,76-12,62]
Serveurs	10 583	76	7,18	[5,74-8,99]
Techniciens médicaux, préparateurs en pharmacie	9 876	54	5,47	[4,19-7,14]
Techniciens et agents de maîtrise de maintenance, installation, entretien	9 789	62	6,33	[4,94-8,12]
coursier, livreur, taxi	9 677	131	13,54	[11,41-16,07]
Responsable petits magasins, cadre de l'exploitation des magasins	8 438	110	13,04	[10,81-15,71]
Travail du métal	8 195	68	8,30	[6,54-10,52]
Autres employés	7 849	40	5,10	[3,74-6,95]
Agents de sécurité	7 666	103	13,44	[11,08-16,3]
Professions techniques des banques et assurances	7 506	54	7,19	[5,51-9,39]
Autres artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7 110	53	7,45	[5,69-9,76]
Services aux collectivités	7 109	55	7,74	[5,94-10,08]

## ANNEXE 7. Taux d'incidence des déclarations d'inaptitude pour les 63 métiers analysés (suite)

Métier	personnes-année	Inaptes	taux d'incidence (/1000)	IC[95%]
Employés médicaux	7 049	84	11,92	[9,62-14,76]
Cadres de la santé	6 657	22	3,31	[2,18-5,02]
Autres professions intermédiaires	6 224	37	5,95	[4,31-8,21]
Employés de l'enfance	6 177	50	8,10	[6,14-10,68]
Professions commerciales banque et assurances	6 131	63	10,28	[8,03-13,15]
Ouvriers et exploitants agricoles, forestiers et aquatiques, employés forestiers, jardiniers, ouvriers du bois/carton/papier et de l'énergie	6 052	36	5,95	[4,29-8,25]
Techniciens et agents de maîtrise bâtiment & travaux publics	6 038	30	4,97	[3,47-7,11]
Employés et artisans coiffure et esthétique	5 921	85	14,36	[11,61-17,76]
Employés d'accueil	5 880	43	7,31	[5,42-9,86]
Électricité/électronique	5 311	38	7,16	[5,21-9,83]
Techniciens et agents de maîtrise fabrication - lourde	4 873	28	5,75	[3,97-8,32]
Formation continue	4 761	38	7,98	[5,81-10,97]
Production agro-alimentaire	4 725	95	20,11	[16,44-24,58]
Autres ouvriers	4 587	36	7,85	[5,66-10,88]
Employés de l'hôtellerie	4 022	61	15,17	[11,8-19,49]
Imprimerie, chimie, pharmacie, plasturgie, laboratoire	3 863	33	8,54	[6,07-12,02]
Standardiste	3 781	69	18,25	[14,41-23,11]
Responsable magasinage	3 671	36	9,81	[7,07-13,59]
Ambulanciers (y.c. artisan)	3 348	69	20,61	[16,28-26,09]
Production matériaux de construction	3 119	39	12,50	[9,14-17,11]
Cadres & agent de maîtrise hôtellerie, restaurateurs	3 011	27	8,97	[6,15-13,07]
Monteur ensemble mécanique ou structure métallique	1 982	25	12,62	[8,52-18,67]
Confection, textile, cuir	1 599	23	14,39	[9,56-21,65]
Cadres infirmiers	1 576	23	14,60	[9,7-21,96]

## ANNEXE 8. Associations statistiques entre les 63 métiers et le taux d'incidence des déclaration d'inaptitude – Analyse multivariée – risques relatifs ajustés

Métier	RR ajustés	IC 95%	p-value
Employé administratif	1 (réf)		
Employé ou artisan ambulancier	4,20	[3,10-5,70]	<0,001
Aide à domicile - aide-ménagère	4,08	[3,32-5,01]	<0,001
Ouvrier de production agro-alimentaire	3,96	[3,00-5,23]	<0,001
Standardiste	3,39	[2,50-4,59]	<0,001
Employé ou artisan coiffure et esthétique	3,24	[2,43-4,32]	<0,001
Employé de l'hôtellerie	3,09	[2,25-4,23]	<0,001
Ouvrier ou artisan gros œuvre, travaux public, béton	3,08	[2,44-3,89]	<0,001
Agent de sécurité	2,98	[2,26-3,91]	<0,001
Ouvrier de production matériaux de construction	2,88	[1,99-4,18]	<0,001
Employé de commerce	2,88	[2,35-3,52]	<0,001
Coursier, livreur, taxi	2,87	[2,22-3,73]	<0,001
Employé de traitement des déchets ou assainissement	2,82	[2,28-3,50]	<0,001
Ouvrier ou artisan de l'alimentation non industrielle	2,77	[2,17-3,53]	<0,001
Monteur ensemble mécanique ou structure métallique	2,71	[1,73-4,27]	<0,001
Agent hospitalier ou aide-soignant	2,68	[2,16-3,32]	<0,001
Ouvrier de la confection textile ou cuir	2,47	[1,57-3,88]	<0,001
Ouvrier ou artisan manutention, magasinier industriel	2,45	[1,96-3,08]	<0,001
Cuisinier	2,38	[1,85-3,07]	<0,001
Employé ou artisan chauffeur routier	2,36	[1,88-2,96]	<0,001
Responsable petit magasin, cadre d'exploitation de magasin	2,35	[1,80-3,07]	<0,001
Ouvrier ou artisan mécanicien	2,27	[1,72-2,99]	<0,001
Ouvrier ou artisan du second œuvre du bâtiment	2,17	[1,69-2,79]	<0,001
Professions commerciales banque et assurances	2,11	[1,54-2,88]	<0,001
Ouvrier du travail du métal	2,10	[1,54-2,87]	<0,001
Cadre infirmier	2,10	[1,34-3,30]	0,001
Conducteur d'engin	2,04	[1,56-2,68]	<0,001
Ouvrier de l'artisanat ou artisan non alimentaire et non bâtiment	1,93	[1,46-2,55]	<0,001
Employé médical	1,92	[1,44-2,56]	<0,001
Responsable magasinage	1,90	[1,30-2,79]	0,001
Éducateur spécialisé	1,79	[1,37-2,34]	<0,001
Cadre ou agent de maîtrise hôtellerie, restaurateur	1,74	[1,14-2,66]	0,010
Ouvrier imprimerie, chimie, pharmacie, plasturgie, laboratoire	1,74	[1,18-2,57]	0,006
Serveur	1,73	[1,29-2,33]	<0,001
Autres ouvriers	1,62	[1,10-2,38]	0,014
Ouvrier de l'électricité/électronique	1,58	[1,08-2,31]	0,018
Formateur, animateur formation continue	1,47	[1,02-2,14]	0,041
Technicien ou agent de maîtrise maintenance, installation, entretien	1,47	[1,07-2,02]	0,018
Ouvrier et exploitant agricole ou forestier ou aquatique, employé forestier, jardinier, ouvrier du bois/carton/papier et de l'énergie	1,44	[0,99-2,10]	0,060
Autre artisan, commerçant, chef d'entreprise	1,44	[1,03-2,00]	0,032
Employé de service aux collectivités	1,41	[1,02-1,96]	0,039
Employé de l'enfance	1,33	[0,95-1,87]	0,099
Employé d'accueil	1,29	[0,90-1,84]	0,165
Technicien ou agent de maîtrise fabrication lourde	1,20	[0,79-1,83]	0,399
Technicien des banques et assurances	1,19	[0,85-1,66]	0,305
Animateur ou moniteur non spécialisé	1,10	[0,81-1,50]	0,542

## ANNEXE 8. Associations statistiques entre les 63 métiers et le taux d'incidence des déclaration d'inaptitude – Analyse multivariée – risques relatifs ajustés (suite)

Métier	RR ajustés	IC 95%	p-value
Technicien commercial	1,07	[0,81-1,43]	0,634
Technicien ou agent de maîtrise bâtiment & travaux publics	1,04	[0,69-1,59]	0,841
Autre profession intermédiaire	1,01	[0,69-1,48]	0,948
Infirmier non cadre, sages-femmes, rééducateur (libéral ou salarié)	1,01	[0,75-1,35]	0,957
Technicien médical, préparateur en pharmacie	1,01	[0,73-1,40]	0,967
Autre employé	0,98	[0,67-1,42]	0,898
Agent de maîtrise ou technicien administratif	0,89	[0,67-1,20]	0,450
NSP	0,83	[0,68-1,01]	0,062
Cadre commercial ou technico-commercial	0,82	[0,61-1,10]	0,189
Secrétaire	0,80	[0,63-1,03]	0,083
Autre technicien ou agent de maîtrise	0,80	[0,61-1,04]	0,096
Autre cadre administratif ou commercial	0,69	[0,50-0,93]	0,017
Employé comptable ou financier	0,65	[0,49-0,88]	0,005
Cadre de la santé	0,51	[0,32-0,81]	0,004
Autre cadre technique d'entreprise	0,48	[0,35-0,65]	<0,001
Autre cadre	0,47	[0,34-0,66]	<0,001
Cadre administratif ou secrétariat supérieur	0,45	[0,33-0,62]	<0,001
Ingénieur recherche et développement	0,27	[0,18-0,40]	<0,001

## ANNEXE 9. Facteurs associés à la déclaration d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur au cours d'une année

	Taux d'incidence (/1000 pers.)	IC 95%	RR ajustés	IC 95%	p-value
<b>sexe</b>					
Homme	2,41	[2,29-2,54]	1 (réf)		
Femme	3,77	[3,60-3,94]	1,65	[1,51-1,81]	<0,001
<b>Age</b>					
<25 ans	0,80	[0,64-1,01]	1 (réf)		
25-34 ans	1,73	[1,58-1,90]	2,28	[1,77-2,95]	<0,001
35-44 ans	2,58	[2,40-2,79]	3,45	[2,69-4,44]	<0,001
45-54 ans	3,67	[3,45-3,91]	4,35	[3,40-5,58]	<0,001
>=55 ans	5,60	[5,27-5,96]	6,13	[4,78-7,85]	<0,001
<b>Contrat</b>					
CDI	3,44	[3,32-3,57]	1 (réf)		
Contrat précaire	0,99	[0,85-1,16]	0,37	[0,31-0,43]	<0,001
<b>Métier</b>					
Autres techniciens, agents de maîtrise	1,03	[0,73-1,45]	1 (réf)		
Agents de maîtrise et techniciens administratifs	0,53	[0,26-1,05]	0,37	[0,17-0,80]	0,012
Agents de sécurité	3,66	[2,53-5,30]	3,44	[2,07-5,71]	<0,001
Agents hospitaliers	8,30	[7,19-9,58]	5,32	[3,65-7,77]	<0,001
Ambulanciers (y.c. artisan)	10,76	[7,76-14,91]	9,18	[5,68-14,83]	<0,001
Animateurs et moniteurs non spécialisés	1,60	[1,04-2,45]	1,47	[0,85-2,56]	0,168
Autres cadres techniques d'entreprise	0,49	[0,29-0,85]	0,42	[0,22-0,80]	0,008
Autres artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,27	[0,66-2,44]	1,02	[0,49-2,13]	0,964
Autres cadres <sup>1</sup>	0,23	[0,13-0,42]	0,21	[0,11-0,41]	<0,001
Autres cadres administratifs et commerciaux <sup>2</sup>	0,29	[0,16-0,52]	0,20	[0,10-0,40]	<0,001
Autres employés	1,02	[0,51-2,04]	0,89	[0,41-1,93]	0,764
Autres ouvriers	1,97	[1,02-3,78]	1,76	[0,84-3,68]	0,136
Autres professions intermédiaires	1,13	[0,54-2,36]	0,81	[0,36-1,84]	0,619
Cadres & agent de maîtrise hôtellerie, restaurateurs	2,99	[1,56-5,74]	2,46	[1,17-5,15]	0,017
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	0,37	[0,18-0,78]	0,31	[0,14-0,71]	0,005
Cadres de la santé et cadres infirmiers <sup>3</sup>	0,73	[0,33-1,62]	0,46	[0,19-1,09]	0,078
Chauffeurs routiers (y.c. artisan)	5,55	[4,69-6,57]	4,54	[3,08-6,69]	<0,001
Confection, textile, cuir	4,39	[2,09-9,21]	3,03	[1,34-6,87]	0,008
Cuisinier	3,83	[2,95-4,96]	4,34	[2,81-6,71]	<0,001

	Taux d'incidence (/1000 pers.)	IC 95%	RR ajustés	IC 95%	p-value
Éducateurs spécialisés	2,29	[1,55-3,39]	1,65	[0,98-2,78]	0,062
Électricité/électronique	3,77	[2,43-5,84]	3,74	[2,14-6,55]	<0,001
Employés administratifs	1,00	[0,64-1,57]	0,70	[0,39-1,25]	0,224
Employés comptables et financiers	0,49	[0,25-0,94]	0,29	[0,13-0,62]	0,002
Employés d'accueil	1,70	[0,92-3,16]	1,14	[0,54-2,39]	0,728
Employés de commerce	5,53	[4,99-6,13]	4,79	[3,33-6,88]	<0,001
Employés de l'enfance	3,40	[2,22-5,22]	2,33	[1,34-4,05]	0,003
Employés de l'hôtellerie	7,22	[5,01-10,38]	6,18	[3,73-10,23]	<0,001
Employés et artisans coiffure et esthétique	4,06	[2,72-6,05]	3,92	[2,29-6,71]	<0,001
Employés médicaux	3,69	[2,52-5,43]	2,46	[1,46-4,14]	<0,001
Formation continue	2,10	[1,13-3,91]	1,58	[0,77-3,21]	0,209
Imprimerie, chimie, pharmacie, plasturgie, laboratoire	1,81	[0,86-3,80]	1,55	[0,68-3,51]	0,294
Infirmiers (non cadre), sages-femmes, rééducateurs (libéral ou salarié)	1,64	[1,08-2,49]	1,09	[0,63-1,90]	0,751
Monteur ensemble mécanique ou structure métallique	6,06	[3,44-10,67]	6,12	[3,15-11,89]	<0,001
Mécaniciens (y.c. artisan)	4,76	[3,66-6,18]	5,44	[3,51-8,42]	<0,001
Ouvriers de l'artisanat et artisans non alimentaire et non bâtiment	3,77	[2,80-5,08]	3,66	[2,32-5,79]	<0,001
Ouvriers et artisans de l'alimentation non industrielle	4,56	[3,64-5,72]	4,99	[3,30-7,57]	<0,001
Ouvriers et artisans de la manutention, magasinier, type industriel NP	5,20	[4,36-6,20]	4,86	[3,29-7,16]	<0,001
Ouvriers et artisans du second œuvre du bâtiment	4,24	[3,39-5,31]	4,54	[3,00-6,87]	<0,001
Ouvriers et artisans gros œuvre, travaux public, béton	6,15	[5,12-7,39]	6,56	[4,43-9,73]	<0,001
Ouvriers et exploitants agricoles, forestiers et aquatiques, employés forestiers, jardiniers, ouvriers du bois/carton/papier et de l'énergie	2,15	[1,25-3,70]	2,21	[1,16-4,21]	0,016
Production agro-alimentaire	8,49	[6,23-11,57]	6,86	[4,29-10,95]	<0,001
Production matériaux de construction	5,46	[3,39-8,78]	5,18	[2,84-9,43]	<0,001
Professions commerciales banque et assurances	0,49	[0,16-1,52]	0,43	[0,13-1,40]	0,160
Professions techniques des banques et assurances	0,93	[0,45-1,96]	0,66	[0,29-1,50]	0,322
Responsable magasinage	4,09	[2,47-6,79]	3,20	[1,71-6,00]	<0,001
Responsable petits magasins, cadre de l'exploitation des magasins	3,20	[2,20-4,67]	2,35	[1,40-3,94]	0,001
Secrétaires	0,63	[0,39-0,99]	0,36	[0,20-0,65]	<0,001
Serveurs	3,12	[2,22-4,39]	3,38	[2,07-5,50]	<0,001
Services aux collectivités	3,38	[2,26-5,04]	2,57	[1,51-4,37]	<0,001

	Taux d'incidence (/1000 pers.)	IC 95%	RR ajustés	IC 95%	p-value
Services aux particuliers - Aide à domicile et aide-ménagère	15,95	[14,36-17,72]	9,00	[6,23-12,99]	<0,001
Standardiste	0,80	[0,26-2,47]	0,63	[0,19-2,07]	0,451
Techniciens commerciaux	1,02	[0,63-1,67]	0,85	[0,47-1,55]	0,601
Techniciens et agents de maîtrise bâtiment & travaux publics	1,82	[1,01-3,29]	1,76	[0,89-3,49]	0,106
Techniciens et agents de maîtrise de maintenance, installation, entretien	2,15	[1,40-3,29]	2,08	[1,19-3,64]	0,010
Techniciens et agents de maîtrise fabrication - lourde	2,26	[1,25-4,08]	2,08	[1,05-4,13]	0,036
Techniciens médicaux, préparateurs en pharmacie	0,81	[0,41-1,62]	0,63	[0,29-1,36]	0,239
Travail du métal	3,66	[2,56-5,24]	4,15	[2,52-6,83]	<0,001
conducteurs d'engin	4,06	[3,05-5,40]	3,82	[2,43-6,00]	<0,001
coursier, livreur, taxi	7,55	[6,00-9,50]	6,78	[4,46-10,30]	<0,001
déchets et assainissement	9,69	[8,51-11,03]	6,31	[4,35-9,17]	<0,001
NSP	1,88	[1,72-2,05]	1,42	[0,99-2,03]	0,057

Nombre d'observations : 1 195 331/1 242 638

Les métiers avec moins de 3 cas ont été regroupés :

<sup>1</sup> Y compris "Ingénieurs recherche et développement"

<sup>2</sup> Y compris "Cadres administratifs et secrétariat supérieur"

<sup>3</sup> Cadres de la santé et cadres infirmiers ont été regroupés



# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.	Logiciels métiers utilisés par les SSTI occitans .....	6
Tableau 1.	Liste des variables recueillies.....	8
Tableau 3.	Effectifs entreprises, salariés et personne-temps correspondant aux données recueillies. ....	12
Tableau 4.	Nombre mensuel de salariés vus en consultation par les services de santé au travail inter-entreprises au cours de la période d'étude 2019-2020.....	13
Tableau 5.	Nombre et pourcentage de données manquantes selon la variable considérée pour l'ensemble des salariés. ....	13
Tableau 6.	Nombres et pourcentages de données manquantes, selon la variable considérée, pour les salariés déclarés inaptés. ....	14
Tableau 7.	Caractéristiques des salariés et de leur environnement .....	16
Tableau 8.	Nombre et pourcentage de salariés selon les 63 catégories de métiers recensés .....	18
Tableau 9.	Secteurs d'activités regroupant plus de 2% de salariés suivis par un SSTI en Occitanie, nombre et part de salariés.....	20
Tableau 10.	Liens statistiques entre les variables caractéristiques des salariés. ....	21
Tableau 11.	Nombre et proportion de salariés déclarés inaptes selon leurs caractéristiques. ....	22
Tableau 12.	Circonstances et contexte de la déclaration d'inaptitude, dispense de reclassement ....	23
Tableau 13.	Nombre et taux d'incidence annuels des déclarations d'inaptitude pour chaque famille de pathologies dans les SSTI occitans. ....	25
Tableau 14.	Nombre de déclarations d'inaptitude et taux d'incidence détaillés pour les différentes pathologies de l'appareil locomoteur avec leurs intervalles de confiance....	26
Tableau 15.	Nombre de déclarations d'inaptitude et taux d'incidence détaillés pour les différents troubles mentaux et du comportement, avec leurs intervalles de confiance.....	26
Tableau 16.	Analyse bivariée - Taux d'incidence (/1 000) et risques relatifs de déclaration d'inaptitude selon l'effectif de l'établissement et la zone d'emploi. ....	27
Tableau 17.	Analyse bivariée - Taux d'incidence et risques relatifs de déclaration d'inaptitude selon le sexe, la tranche d'âge, l'ancienneté, le type de contrat de travail et la catégorie sociale. ....	29
Tableau 18.	Métiers correspondant aux taux d'incidence de déclaration d'inaptitude supérieur à 10 pour 1 000 salariés au cours d'une année .....	30
Tableau 19.	Analyse bivariée - Les 15 métiers dont le risque relatif de déclaration d'inaptitude est plus de 2 fois le risque des employés administratifs. ....	30
Tableau 20.	Variables caractéristiques des salariés associées au taux d'incidence des inaptitudes, taux d'incidence et risques relatifs par rapport à la modalité de référence – analyse multivariée.....	32
Tableau 21.	Taux d'incidence et risques relatifs de déclaration d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur selon les caractéristiques des salariés. ....	33

Tableau 22. Les 34 métiers dont le risque relatif de déclaration d'inaptitude pour pathologie de l'appareil locomoteur est plus de 2 fois supérieur au risque des techniciens et agents de maîtrise non classés ailleurs. Analyse multivariée .....	34
Tableau 23. Taux d'incidence et risques relatifs de déclaration d'inaptitude pour troubles mentaux et troubles du comportement selon les caractéristiques des salariés. Analyse multivariée. ....	36
Tableau 24. Les 23 métiers dont le risque relatif de déclaration d'inaptitude pour troubles mentaux et du comportement est plus de 2 fois le risque des cadres administratifs et secrétariat supérieur. Analyse multivariée.....	36
Tableau 25. Association entre le sexe et la pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	38
Tableau 26. Association entre l'âge et la pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	39
Tableau 27. Métiers associés aux cervicalgies ou névralgies cervico-brachiale comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	41
Tableau 28. Métiers associés aux lombalgies et/ou sciatalgies et/ou cruralgies comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	41
Tableau 29. Métiers associés aux troubles musculosquelettiques de l'épaule comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	42
Tableau 30. Métiers associés aux troubles musculosquelettiques du coude comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	43
Tableau 31. Métiers associés aux troubles musculosquelettiques du poignet et de la main comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.....	43
Tableau 32. Métiers associés aux troubles musculosquelettiques des membres inférieurs comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.....	43
Tableau 33. Métiers associés à la polyarthrite comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.....	44
Tableau 34. Métiers associés aux séquelles de lésions traumatiques comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	44
Tableau 35. Métiers associés aux épisodes dépressifs comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	44
Tableau 36. Métiers associés aux troubles anxieux ou liés à un facteur de stress sévère comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée.....	45
Tableau 37. Métiers associés aux maladies de l'appareil circulatoire comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	46
Tableau 38. Métiers associés aux tumeurs malignes comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	46
Tableau 39. Métiers associés aux maladies de l'appareil respiratoire comme pathologie en cause dans la déclaration d'inaptitude. Analyse multivariée. ....	47



